

# Rapport sur les Orientations Budgétaires

## De l'année 2025

Le rapport sur les orientations budgétaires 2025 a été rédigé avant l'adoption de la motion de censure du Gouvernement du 4 décembre 2024. Les mesures du PLF 2025 indiquées dans le présent rapport et prises en compte dans les orientations budgétaires sont celles connues fin novembre 2024.

**Séance du Conseil d'Agglomération du 16 décembre 2024**

---

*Communauté d'Agglomération du Niortais*

*Pôle Ressources*

*Direction des Finances et Fiscalités*

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE LA PREPARATION BUDGETAIRE ..</b>	<b>5</b>
1.1. Un net ralentissement de l'activité économique et un recul de l'inflation en 2025.....	5
1.2. La situation financière du bloc communal en 2023 et les perspectives 2024 et 2025.....	8
1.3. Le contexte local .....	11
<b>2. PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 (PRINCIPALES DISPOSITIONS).....</b>	<b>14</b>
2.1. La contribution des collectivités au redressement des finances publiques .....	14
2.2. Les autres mesures.....	15
<b>3. LE BUDGET PRINCIPAL .....</b>	<b>18</b>
3.1. Les recettes de fonctionnement en baisse tenant compte des prélèvements de l'Etat .....	19
3.2. Les dépenses de fonctionnement : des efforts face à la diminution inédite des recettes .....	25
3.3. Les orientations en matière d'investissement.....	28
3.4. Les grands équilibres .....	33
<b>4. LES BUDGETS ANNEXES .....</b>	<b>35</b>
4.1. Budget Transports et mobilités .....	35
4.2. Budget Prévention, Valorisation et Economie circulaire des Déchets (PREVALEC) .....	39
4.3. Budget Assainissement.....	42
4.4. Budget Eau potable.....	44
4.5. Budget Zones d'activités économiques (ZAE).....	46
4.6. Budgets Energies renouvelables .....	46
<b>5. LA GESTION DE LA DETTE.....</b>	<b>47</b>
5.1. L'évolution de la dette .....	47
5.2. Les caractéristiques de la dette .....	48
5.3. Les engagements de la CAN.....	50
<b>6. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>52</b>
6.1. La structure et l'évolution des effectifs .....	52
6.2. Régime indemnitaire .....	54
6.3. Durée effective du temps de travail.....	54
6.4. L'évolution de la masse salariale marquée par les décisions gouvernementales.....	54

## INTRODUCTION

### ⇒ ***Le Débat d'orientations budgétaires 2025 : un exercice nécessaire dans un fort contexte d'incertitudes nationales***

La préparation du budget 2025 s'inscrit dans un contexte inédit à plusieurs titres. La situation des finances publiques en France appelle à des mesures fortes qui concernent l'ensemble des acteurs publics, dont les collectivités locales. En effet, au-delà des tensions internationales toujours présentes au Moyen Orient, en Ukraine et les conséquences éventuelles du changement d'exécutif au sein des Etats-Unis sur les indicateurs macro-économiques du pays, les premières orientations du Projet des Lois de Finances (PLF) 2025 augurent des prélèvements importants sur les collectivités.

Le PLF 2025 prévoit en effet une contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques à hauteur de 5 milliards d'euros. Combiné à d'autres mesures, comme la réduction du fonds vert ou la hausse des cotisations à la CNRACL, ce montant atteint les 8 milliards d'euros. Notre assemblée communautaire a ainsi adopté à l'unanimité lors de sa séance du 18 novembre le vœu porté par l'association « intercommunalités de France » appelant le Gouvernement et les parlementaires à revoir l'ensemble des mesures proposées par le PLF « dans un souci de justice et d'effort mesuré demandé aux collectivités locales ».

Car, si l'opportunité de la participation au redressement n'est pas remise en cause par notre assemblée, l'ampleur, la méthode et les conséquences du projet de loi de finances sur les services publics et les investissements communautaires sont au cœur de nos préoccupations. Si les mesures annoncées par le Gouvernement restent en l'état, la ponction pour la CAN est estimée à 3,812 M€ dont 3,342 M€ sur le budget principal. A cet égard, le présent rapport a vocation à retranscrire concrètement les effets des annonces nationales sur nos marges de manœuvre budgétaires.

La première incidence pour la CAN de cette situation est le manque de visibilité sur les trajectoires de recettes et de dépenses. Cela implique de débattre des orientations budgétaires avec un fort niveau d'incertitudes quant aux mesures définitives qui vont impacter les budgets locaux. Aussi, le présent rapport est construit à partir d'informations connues à date. Ce sont surtout les modalités d'élaboration du budget 2025 qui doivent être repensées, avec une préparation par étapes (DOB, BP voire même BS et DM) à mesure que les dispositions nationales seront effectives. Face à cet enjeu, le principe de la CAN est de traduire de manière sincère ses orientations en fonction des différentes options retenues.

### ⇒ ***La Communauté d'Agglomération du Niortais a pleinement assumé son rôle de collectivité d'investissements ces dernières années. Pour maintenir sa capacité, elle doit préserver autant que possible ses leviers budgétaires.***

Parallèlement aux enjeux nationaux, la CAN mobilise depuis plusieurs années ses budgets pour développer les politiques publiques au bénéfice des usagers et pour amplifier sa politique d'investissement au profit de l'attractivité du territoire. Les résultats concrets de ces stratégies sont visibles dans différents domaines : enseignement supérieur, équipements sportifs et culturels, aménagement du territoire ou encore décarbonation des mobilités et transition énergétique et environnementale. Par ailleurs, depuis le début du mandat en cours, la collectivité a été impactée par des contraintes externes pesant fortement sur ses finances : multiplication par plus de 2 des factures énergétiques ou encore mesures de revalorisations salariales nationales. L'ensemble de ces éléments ont eu pour effet d'amoinrir l'autofinancement de la CAN,

phénomène accentuée par une contrainte pesant sur nos ressources, caractérisée par une atonie forte des recettes compensatoires de la perte de nos leviers fiscaux (TVA). De ce fait, notre collectivité est soumise à un effet ciseaux qui s'amplifie et qui amène à revoir les schémas d'élaboration de nos budgets.

⇒ **Les perspectives budgétaires 2025 appellent à un changement de méthode et à un renouvellement de nos orientations en matière de gestion interne, de politiques publiques et d'investissement.**

Le choc créé par le PLF exige d'envisager le budget 2025 dans des mesures de correction de court terme mais également d'inscrire les efforts dans une temporalité pluriannuelle et dans des dimensions structurelles, pas uniquement conjoncturelles. Aussi les grandes orientations budgétaires 2025, décrites dans le présent rapport, peuvent se résumer de la manière suivante :

- **L'amplification des mesures de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement pour atténuer les effets des mesures de ponctions de nos recettes et de dépenses contraintes supplémentaires.** Les mesures prises dans ce cadre doivent reposer sur une lecture par politique publique. Face à la nature inédite des efforts demandés, la réponse ne peut pas résider dans une simple logique comptable de diminution des dépenses. A partir d'un travail collectif associant élu et services, il s'agit de redéfinir nos priorités politiques à l'aune de la contrainte budgétaire, de poursuivre les efforts sur les charges générales, de réviser les calendriers de nos projets et de nos évènements, de rechercher les voies et moyens pour optimiser le fonctionnement des services, de travailler avec nos partenaires, de valoriser nos actifs : autant de leviers à développer pour lutter contre l'effet-ciseaux.
- **La prise de décisions fortes en matière de soutenabilité de notre programmation d'investissements.** La CAN a pu procéder ces dernières années à des opérations structurantes et ambitieuses pour son territoire, rendues possible par un autofinancement préservé, un endettement limité et des financements externes significatifs. Si elle ne doit pas renoncer à son ambition dans les domaines de l'aménagement, de la transition écologique et énergétique et de l'enseignement supérieur, elle aura à aborder l'exercice 2025 avec pragmatisme compte tenu de la baisse des financements externes et de sa volonté constante de limiter l'endettement. Nos décisions devront viser à assurer la soutenabilité financière de notre PPI tout en veillant aux impacts pour le territoire, notamment les acteurs économiques. La CAN a en effet agi depuis plusieurs années en acteur de développement et de relai de croissance à travers ses investissements.

\*

\* \*

Prévu par la réglementation financière, le débat d'orientations budgétaires consistait chaque année à définir collectivement nos orientations pour l'exercice suivant, à prendre en compte le contexte macro-économique international et national et à définir nos positions en matière de dépenses de fonctionnement et d'investissements. Pour 2025, ces éléments restent d'actualité mais présentent un caractère inédit. Les impacts potentiels du PLF appellent à des choix forts et un renouvellement des méthodes d'élaboration de nos budgets. Cet état de fait ne doit malgré tout pas occulter la vocation première de notre mandat : préserver le service public rendu à nos usagers, respecter ceux qui agissent pour la collectivité (élus, et agents publics et partenaires) et continuer à porter une ambition de développement pour notre territoire.

# 1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE LA PREPARATION BUDGETAIRE

Le rapport d'orientation budgétaire tient compte d'informations et de données internationales, nationales et locales qui conditionnent de plus en plus les budgets de la collectivité.

## 1.1. Un net ralentissement de l'activité économique et un recul de l'inflation en 2025

### 1.1.1. En France le PIB atteindrait péniblement +1,1% en 2025 dans un environnement mondial très incertain

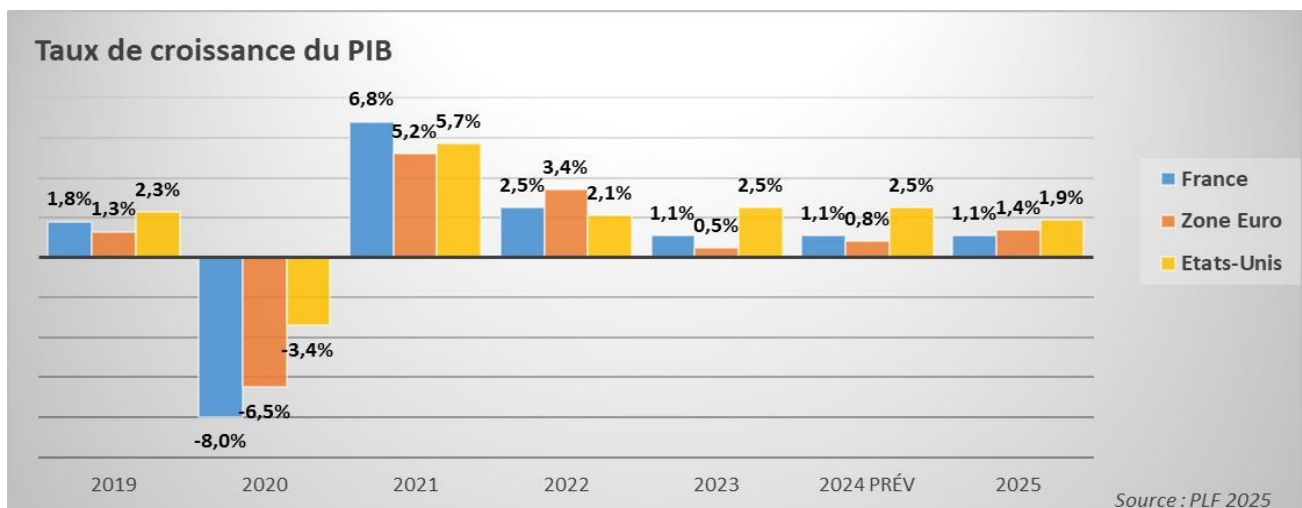
Après un rebond post Covid en 2021 et 2022, l'économie mondiale a retrouvé son rythme de croissance en 2023 et 2024 de l'ordre de +3%. La tendance devrait se poursuivre en 2025 avec une croissance plus limitée aux Etats-Unis autour de +1,9% (contre +2,5% en 2024) et un redressement de l'économie dans la zone euro (+1,4% contre +0,8% en 2024) tirée par le commerce extérieur. Les taux d'intérêt encore à des niveaux élevés dans ces deux économies continuent à ralentir le niveau d'investissement des entreprises et la consommation des ménages.

La réserve fédérale américaine ainsi que la banque centrale européenne ont décidé en septembre dernier de diminuer leurs taux directeurs respectivement 50 et 25 points de base face aux craintes d'un ralentissement trop important de leur économie.

Ces perspectives doivent être prises avec précaution au regard des aléas de la conjoncture internationale et des incertitudes sur la politique américaine qui sera menée après les élections. Les tensions géopolitiques demeurent très élevées, particulièrement en Ukraine et au Proche et Moyen-Orient, dont les effets peuvent peser sur les prix des matières premières et sur les dépenses énergétiques.

En France, la tendance sera la même puisque le Gouvernement prévoit dans son projet de loi de finances 2025 une stabilité du taux de croissance du PIB de +1,1% en 2025 (+1,2% selon la Banque de France). Profitant de conditions d'emprunt moins coûteuses et d'une inflation plus modérée, le Gouvernement compte sur un rebond de la consommation des ménages et une relance de l'investissement des entreprises.

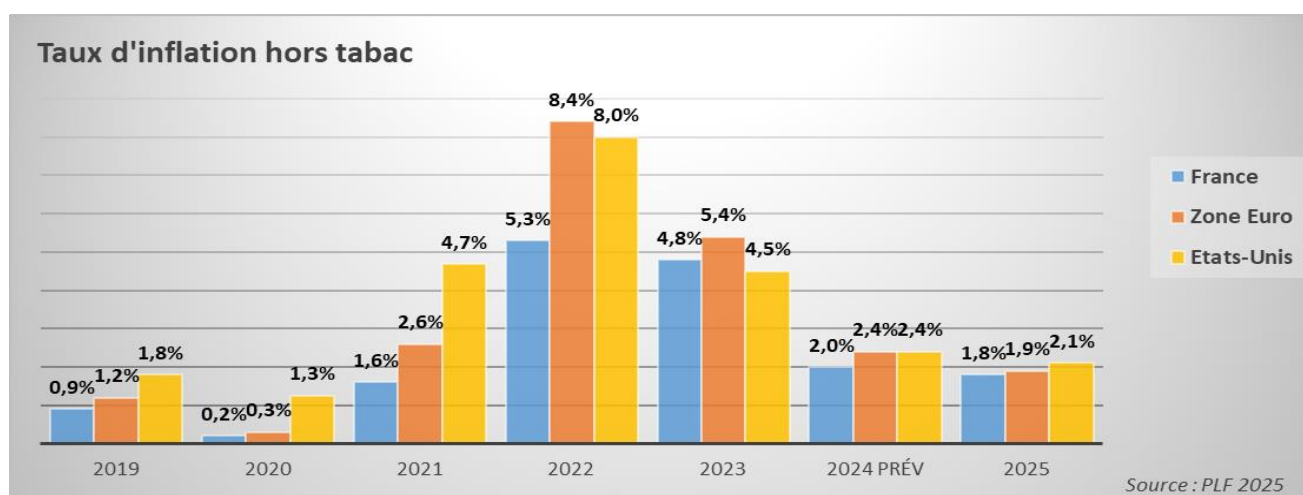
Cependant, le Haut Conseil des Finances Publiques considère que la prévision du Gouvernement est potentiellement surévaluée compte tenu de l'orientation restrictive des finances publiques et des mesures de hausse des prélèvements inscrites dans le projet de loi de finances 2025 qui pourraient se traduire par un repli de la croissance économique évalué notamment par l'OFCE à 0,8% point de PIB.



### 1.1.2. Un fléchissement du taux d'inflation qui va se poursuivre en 2025.

Selon le Gouvernement, le reflux de l'inflation se poursuit depuis fin 2023. L'inflation hors tabac devrait se situer en 2025 à +1,8% après +2% en 2024. Cette désinflation repose d'une part, sur une baisse continue des prix du pétrole et une stabilité du taux de change euro/dollar depuis 2023 et d'autre part par un repli des prix des produits manufacturés suite à un retour « normalisé » des échanges internationaux post Covid. Cette tendance reste à confirmer face aux incertitudes géopolitiques post élections américaines et aux conflits russo-ukrainien et au Proche-Orient.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 prév	2025
Prix du baril de pétrole en \$	64 \$	42 \$	71 \$	103 \$	82 \$	82 \$	80 \$
Taux de change euro/dollar	1,12	1,23	1,13	1,06	1,08	1,09	1,09



Avec le ralentissement de l'activité économique, selon la Banque de France, le taux de chômage de 7,6% projeté fin décembre 2024 augmenterait progressivement pour atteindre 7,9% de la population active fin 2025.

### 1.1.3. Une trajectoire dégradée des finances publiques

Le déficit public présenté dans le PLF 2025 se situera à 6,1% du PIB en 2024 après 5,5% du PIB en 2023. Cette prévision marque une dégradation de 1,7 point par rapport à celle affichée dans la loi de finances 2024. Cette situation résulte de plusieurs facteurs :

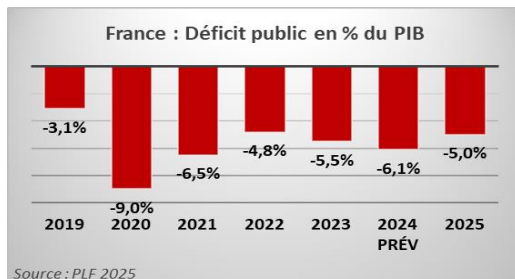
D'une part, la crise sanitaire, le choc énergétique et la hausse des taux d'intérêts ont fortement affecté les finances publiques sous l'effet de la dégradation de l'économie et des mesures de soutien d'ampleur (subventions, baisses d'impôts, plans de sauvegarde...) à destination des entreprises et des ménages.

D'autre part, le Gouvernement a poursuivi sa baisse continue des prélèvements fiscaux (ISF, IS, Taxe d'habitation, CVAE, ...) pour redynamiser le tissu économique, ce qui a eu pour effet de diminuer le niveau des recettes publiques.

Enfin, selon le Gouvernement, les remontées comptables fin août 2024 laissent à penser que les dépenses locales vont croître en 2024 (Dépenses de fonctionnement +6% et +10,8% pour l'investissement), en cohérence avec le cycle électoral.

En 2025, le Gouvernement prévoit de ramener le déficit public à moins de 5% du PIB (contre moins 3,7% dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027<sup>1</sup>).

Le ratio de dette publique au sens de Maastricht devrait s'élever autour de 115 % du PIB en 2025 contre 109,6% prévue par la LPPF 2023-2027. Ce ratio pour la France est plus élevé que la moyenne de la zone euro qui se situe autour de 90% du PIB.



Montants en Md€	2019	2020	2021	2022	2023	2024 prév	2025
PIB en Md€	2 355	2 303	2 501	2 639	2 823	2 921	3 001
Dette publique	2 296	2 648	2 821	2 950	3 102	3 298	3 442

Alors que sur le ratio de l'endettement public, la part des administrations locales s'établit à 8,9% de PIB en 2023 (il est constant depuis 1982 alors que l'endettement de l'Etat n'a cessé de croître), il est demandé un effort sans précédent de 5 Md€ aux collectivités locales pour atteindre l'objectif de déficit public à moins de 5% du PIB dès 2025. En résumé, selon le PLF 2025 présenté en conseil des ministres le 10 octobre dernier, la participation des collectivités locales sera mise en œuvre au moyen de trois principales mesures :

- Un prélèvement sur les recettes des plus grandes collectivités limité à 2% des recettes réelles de fonctionnement et affecté à un fonds de précaution (3 Md€),
- Le non-versement de la dynamique de TVA 2025 versée aux EPCI, Départements et Régions (1,2 Md€),
- La réduction du taux de FCTVA (14,850% au lieu de 16,404%) pour toutes les collectivités (0,8 Md€)

A ces trois mesures s'ajoutera l'augmentation de 4 points des cotisations patronales CNRACL prévue dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale. Le détail de ces mesures est présenté dans la partie consacrée au projet de loi de finances 2025. La présentation du budget de l'Etat en une section de fonctionnement et une section d'investissement (source PLF 2025) met en évidence l'ampleur du déficit budgétaire :

Budget de l'Etat en milliards d'€	PLF 2024	PLF 2025
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>362,7</b>	<b>372,3</b>
<i>dont Impôts et taxes</i>	345,1	353,2
<i>dont autres recettes</i>	17,6	19,1
<b>- Dépenses de fonctionnement</b>	<b>418,6</b>	<b>422,9</b>
<i>dont charges à caractère général</i>	67,7	67,8
<i>dont dépenses de personnel</i>	153,5	157,1
<i>dont dépenses de gestion courante</i>	138,1	137,4
<i>dont reversements de recettes pour l'UE</i>	21,6	23,3
<i>dont reversements de recettes pour les collectivités</i>	37,7	37,3
<b>= Autofinancement de gestion</b>	<b>-55,9</b>	<b>-50,6</b>
<i>- Intérêts de la dette</i>	52,2	54,9
<b>= Autofinancement brut</b>	<b>-108,1</b>	<b>-105,5</b>
<i>- Remboursement du capital de la dette</i>	162,9	175,9
<b>= Autofinancement net</b>	<b>-271,0</b>	<b>-281,4</b>
<b>Dépenses d'investissement hors dette</b>	<b>28,8</b>	<b>30,3</b>
<i>+ Autres dépenses financières</i>	0,2	2,3
<i>- Recettes d'investissement hors dette</i>	14,9	14,0
<b>= Besoin de financement des investissements</b>	<b>14,1</b>	<b>18,6</b>
<i>- Autofinancement net</i>	<b>-271,0</b>	<b>-281,4</b>
<b>= Emprunt d'équilibre</b>	<b>285,1</b>	<b>300,0</b>

<sup>1</sup> Loi de programmation des finances publiques 2023-2027 adoptée le 19 décembre 2023

Ce contexte des finances publiques doit être pris en compte dans les Communauté d'Agglomération car des incertitudes demeurent :

- **Sur l'évolution des tensions internationales et de leurs conséquences sur la croissance économique et l'inflation.** Ces deux derniers éléments conditionnent en grande partie la trajectoire des recettes de la CAN (TVA notamment) et impactent ses dépenses (hausse des prix et des services)
- **Sur la soutenabilité de l'investissement local au regard des mesures du PLF 2025 :** des taux d'emprunt toujours élevés, un resserrement des financements de nos partenaires, de plus en plus sélectifs et une diminution du taux de FCTVA.
- **Sur l'autonomie financière des collectivités :**
  - Au niveau de leurs recettes avec le prélèvement sur les produits fiscaux pour alimenter un fonds de réserves, l'absence de dynamique sur la TVA et une fiscalité de moins en moins dépendante des actions locales (TVA en substitution de la THRP et de la CVAE) ;
  - Au niveau de leurs dépenses : augmentation importante des cotisations patronales CNRACL et nécessité de financer la transition écologique.

## 1.2. La situation financière du bloc communal en 2023 et les perspectives 2024 et 2025

Après une année 2022 post-Covid marquée par une forte inflation, les collectivités du bloc communal voient leur situation financière globale s'améliorer en 2023, illustrée par une progression de leur épargne et des dépenses d'investissement sans recours massif à l'emprunt.

L'année 2024 s'annonce moins favorable avec un recul de l'autofinancement sous l'effet d'une dynamique plus forte des dépenses de fonctionnement comparée à celle des recettes.

Pour 2025, les finances locales seront mises fortement à contribution pour le redressement des comptes publics via les mesures annoncées dans le PLF 2025, ce qui aurait pour effet de réduire leur capacité d'autofinancement et mécaniquement d'investissement.

### 1.2.1. Année 2023 : Une situation financière jugée plutôt favorable selon la Cour des comptes.

L'année 2023 confirme les tendances déjà observées depuis 2021, d'une progression continue de l'autofinancement brut de +4,9% après +5,4% en 2022.

Les recettes de fonctionnement ont progressé de +5,8% proche de l'année 2022 (+5,9%) sous l'impulsion d'une forte dynamique des impôts fonciers.

Cette forte augmentation notamment de la taxe foncière sur les propriétés bâties (+9,8%) traduit les effets d'une part, de la revalorisation des valeurs locatives cadastrales des locaux d'habitation (+7,1% contre +3,4% en 2022) et d'autre part, des hausses de taux d'imposition (+2,8% en moyenne contre +0,8% en 2022).

A noter une hausse exceptionnelle de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (+32,2%) dont une part importante provient des dysfonctionnements dans la gestion de cette taxe suite aux déclarations des biens immobiliers sur le site des impôts.

Les recettes de TVA en substitution de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE représentent en moyenne 24,6% des recettes réelles de fonctionnement 2023. Sous l'effet d'un ralentissement de la croissance économique (+0,9%), la dynamique des recettes de TVA a été modérée en 2023 (+1,8% contre +9,2% en 2022).



Les recettes de service et du domaine ont aussi progressé plus modérément en 2023 (+3,2%) suite à deux années post-covid fortement marquées par une reprise en année complète des activités culturelles et sportives.

**Côté dépenses de fonctionnement, leur évolution dépasse celle des recettes (+6,0% par rapport à 2022 contre +5,8% pour les recettes).**

Cette augmentation provient essentiellement des achats de biens et services (+8,8%) affectés par la hausse des prix et également des dépenses de personnel suite aux revalorisations indiciaires et à une progression plus rapide des rémunérations des contractuels que des fonctionnaires territoriaux.

Les dépenses d'investissement hors dette poursuivent leur hausse engagée depuis 2021 (+7,9% après +10,4% en 2022) sous l'effet de l'inflation sur les coûts de construction et des mesures de l'Etat dans le cadre de plan France Relance.

En conséquence, pour financer ses investissements, le bloc communal s'est appuyé sur la progression de son autofinancement net (+9,9%) et la hausse des subventions reçues (+8,6%). Le recours à l'emprunt a diminué entre 2023 et 2022 de -8,8% en raison de taux d'intérêts élevés proche de 4%.

L'encours de dette du « bloc communal » de 120,9Md€ est resté stable en 2023 (+0,7%).

**Cette stabilité conjuguée à une progression de l'autofinancement brut conduit mécaniquement à une diminution de la durée de désendettement qui s'établit en 2023 à 4,5 années contre 4,7 années en 2022.**

### **1.2.2. L'année 2024 : La poursuite de la hausse des investissements et la diminution de l'autofinancement du bloc communal<sup>1</sup> à confirmer cependant après l'arrêt des comptes**

Selon l'étude de la Banque postale publiée en septembre 2024, l'autofinancement brut du bloc communal serait en repli en 2024 de -4,4% sous l'effet d'une croissance plus forte des dépenses de fonctionnement (+4,8%) par rapport aux recettes (+3,1%).

**Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont prévus à la hausse :** les charges à caractère général augmenteraient de +4,4% en 2024 sous l'effet d'une l'inflation encore forte au 1<sup>er</sup> semestre 2024 (autour de +3%). Les frais de personnel progresseront de +5% suite aux mesures gouvernementales relatives aux revalorisations générales en janvier 2024, à l'effet en année pleine de l'augmentation indiciaire d'1,5% en juillet 2023 et à la prime pouvoir d'achat. Dans un contexte tendu du marché de l'emploi sur certains métiers, l'accentuation du recrutement de personnel contractuel aux exigences salariales plus importantes participe aussi à cette hausse. Les dépenses d'intervention devraient augmenter de +4,4% sous l'effet décalé de l'inflation comme par exemple les contributions obligatoires aux SDIS et les subventions aux associations.

**Quant aux recettes de fonctionnement, selon la Banque postale, leur progression avoisinerait +3,1% en 2024.** Cette croissance est poussée par une dynamique fiscale de +2,9% sous l'effet conjugué de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation et industriels (+3,8%) et de la hausse des taux sur la taxe foncière bâtie (+0,7% en moyenne nationale pour les communes et +2,37% pour les EPCI). Pour autant, la dynamique de TVA perçue par les EPCI est annoncée autour de +1%, à un niveau très inférieur à l'évolution inscrite dans la loi de finances 2024 (+4,5%) et la dynamique des DMTO est prévue en baisse de -17% sur 2024.

<sup>1</sup> Note de conjoncture des finances locales de la Banque Postale – septembre 2023

Les recettes tarifaires augmenteront de +5,1% en raison d'une revalorisation des services.

**La hausse des investissements du bloc communal devrait se poursuivre sur 2024 (+8,6%) dont une partie de la dynamique tient compte de l'augmentation des indices de construction. Ces investissements seront financés par un recours à l'emprunt également en augmentation de +9,3%.**

**La diminution de l'autofinancement brut (-4,4%) et la stabilité des remboursements d'emprunt dégraderont mécaniquement l'autofinancement net de -7,8% en 2024 par rapport à 2023.**

Ces perspectives financières, plutôt pessimistes de la part des analystes de la Banque postale, resteront à confirmer après l'arrêt définitif des comptes 2024.

### **1.2.3. L'année 2025 : Les finances locales seront mises sous contraintes par les mesures gouvernementales et dans un environnement international sous tension.**

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité d'une période de crises successives : crise énergétique, inflation, tensions internationales dont les répercussions sur les budgets locaux sont encore incertaines.

La crise énergétique liée à la guerre en Ukraine semble atténuée mais les tensions au Proche-Orient et la politique américaine post-élections laissent planer beaucoup d'incertitudes sur l'économie mondiale et particulièrement sur les approvisionnements énergétiques (électricité, gaz, carburants).

Côté inflation, le Gouvernement prévoit la poursuite d'une inflexion des prix à la consommation plus modérée (+1,5% en 2025 après +2,5% en 2024 et +5,7% en 2023).

Les recettes fiscales bénéficieront d'une revalorisation des bases foncières autour de +1,71% hors locaux professionnels. Les DMTO ne devraient pas augmenter au regard des transactions immobilières toujours pénalisées par des taux élevés d'emprunt.

Suite à l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale, les marchés financiers se sont tendus. Afin de juguler une baisse de la croissance économique, la BCE a diminué ses taux directeurs en septembre dernier et une légère inflexion des taux d'intérêts est possible courant 2025.

**Selon les projections de la presse spécialisée, les taux d'intérêts aujourd'hui autour de 3,5% pourraient suivre le repli de l'inflation et être ramenés fin 2025 à 2% sur une durée d'emprunt de 25 ans.**

Les mesures gouvernementales annoncées dans le PLF 2025 et présentées dans la partie loi de finances du présent rapport, obligent les collectivités à un effort sans précédent de 6,5Md€ sur leurs finances locales dont 1,5Md€ concerne la diminution des fonds verts.

L'autofinancement des collectivités devraient mécaniquement se dégrader en 2025 et par conséquent réduire le niveau des investissements locaux. Cette situation risque d'accentuer la faiblesse de la croissance économique et n'encourage pas les collectivités à investir massivement dans le développement durable pour enrayer les effets du dérèglement climatique.

La transition écologique ne pourra pas se faire sans les investissements des collectivités locales dont la commande publique représente 70% des investissements en France pour un endettement total inférieur à 10% de la dette nationale publique.

### 1.3. Le contexte local

Le contexte local examine les enjeux socio-économiques de notre territoire et revient également sur la situation financière de notre ensemble intercommunal (communes et CAN) connue fin septembre 2024.

#### 1.3.1. Une activité économique locale dynamique mais des incertitudes pour l'avenir

Selon la note de conjoncture de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres (mars 2024), l'activité économique reste encore à un niveau satisfaisant globalement mais le nombre de commandes se réduit et particulièrement dans les services.

**Le chiffre d'affaires des entreprises Deux-sévriennes a progressé de +10,6% comme en 2022. Dans le même temps, les investissements ont augmenté de +12%. Toutefois, la réduction des commandes se fait ressentir dans l'évolution du taux de chômage qui augmente +6% en s'établissant à 5,4 contre 5,2 entre fin 2022 et fin 2023.**

Toujours selon la note de conjoncture de la CCI, le moral des chefs d'entreprises en Deux-Sèvres est qualifié de "assez confiant". Près de 88% des entrepreneurs sont confiants pour leur entreprise mais 60% d'entre eux sont plus pessimistes sur les perspectives économiques nationales.

**Dans les difficultés rencontrées par les entreprises, on retrouve principalement toujours l'inflation mais dans une moindre mesure (34% contre 52% l'an passé) et la baisse des carnets de commande ou du nombre de clients pour 33% des entreprises interrogées par la CCI dans le département des Deux Sèvres.**

Côté emploi, dans notre Département, le taux de chômage se stabilise autour de 5,4% de la population active (toutes catégories confondues) au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 en augmentation de +0,3 points sur un an. Ce taux reste nettement en dessous du taux national métropolitain (7,1%) et du taux régional (6,6%). Dans notre agglomération, le taux de chômage s'établit à 5,3% fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.

Les entreprises, comme les collectivités locales, rencontrent toujours des difficultés de recrutements. Selon la CCI, au 2<sup>nd</sup> semestre 2023, 65% des entreprises ont connu ces difficultés et 52% des entreprises sont toujours concernées par des besoins de recrutement.

#### 1.3.2. Une convergence continue dans l'évolution de l'autofinancement<sup>1</sup> entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et ses communes membres

**Sur la période, contrairement aux tendances nationales, les comptes agglomérés de l'ensemble des communes de la CAN présentent un fléchissement du taux d'autofinancement brut et net des budgets principaux 2023 après l'augmentation observée en 2022.**

**L'autofinancement brut des communes s'établit à 20,544M€ en baisse de -12% par rapport à 2022.**

Les recettes de fonctionnement progressent de +4,29%. Elles ont bénéficié de la revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation (+7,1%) et les recettes de services ont progressé de +8,6%.

Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de +7,42%. Le poste « achats et services » est en hausse de +25% sous l'effet conjugué de l'inflation et de l'évolution des coûts énergétiques.

<sup>1</sup> Autofinancements des budgets principaux issus des comptes nationaux de la DGFIP

Les dépenses de personnel progressent de +1,5% tenant compte des augmentations indiciaires mais aussi du basculement de la masse salariale dans l'attribution de compensation des services mutualisés entre la ville de Niort et la CAN. Les charges financières sont en hausse de +12,1% compte tenu de la hausse des taux d'intérêts et des éventuelles pénalités suite à des renégociations de dette.

Quant aux dépenses d'investissement communales hors dette, elles sont passées de 31,447 M€ à 38,737M€, soit +23% entre 2022 et 2023.

Pour financer les investissements, les communes ont eu recours à l'emprunt à hauteur de 12M€ en hausse de +26% par rapport à 2022. Le stock de dette des communes s'établit fin 2023 à 93,582M€, soit +0,5% par rapport à 2022.

La diminution globale de l'autofinancement brut des communes conjuguée à la hausse du stock de dette conduit mécaniquement à une augmentation de la durée de désendettement de 4 à 4,6 années entre 2022 et 2023.

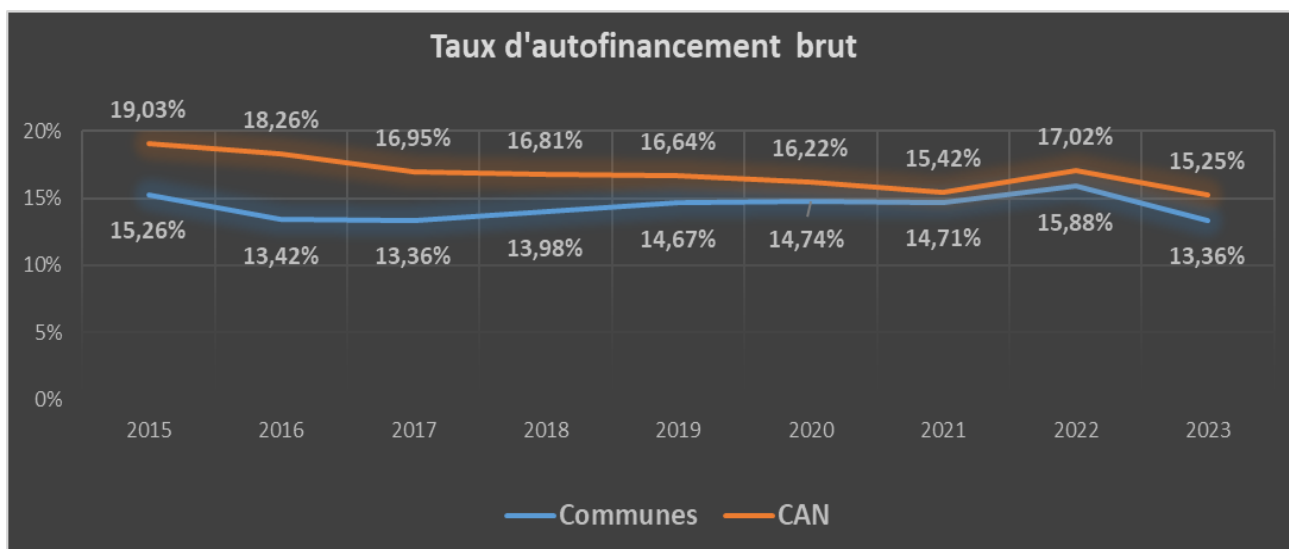
**La tendance est identique pour la CAN avec un autofinancement brut en diminution de -7,4% par rapport à 2022.**

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de +3,3% en 2023 tenant compte d'une dynamique de tva de +2,8% en deçà de 2022 (+9,2%) et la revalorisation réglementaire des valeurs locatives sur les locaux d'habitation de +7,1%.

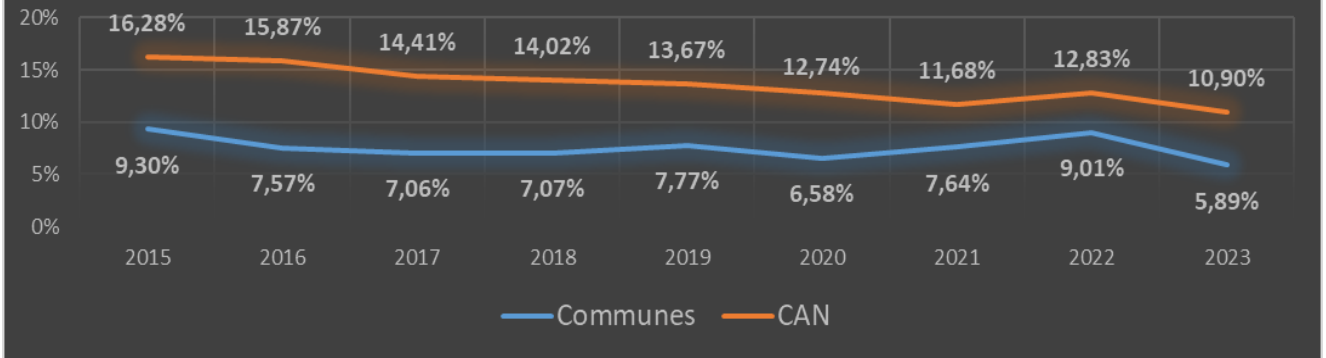
Côté dépenses, la CAN a aussi subi la forte inflation sur les dépenses énergétiques, les prestations de tri et de traitement des déchets et sur les dépenses d'entretien d'un patrimoine qui s'élargit, contribuant ainsi à la hausse du poste « achats et services » de +14,5%. Les dépenses de personnel ont augmenté de +5,8% suite aux augmentations indiciaires, à la hausse des cotisations sociales ; quant aux dépenses relatives à la mutualisation des services entre la CAN et la Ville de Niort, elles font l'objet d'une compensation par AC.

Les dépenses d'investissement de la CAN en 2023 sont revenues à un rythme plus conforme à sa capacité technique déjà observé en 2022 et après trois années d'investissements massifs avant 2022.

L'évolution des principaux indicateurs financiers 2015-2023 du budget principal de la CAN et du total des budgets principaux communaux est présentée dans les graphiques ci-dessous.



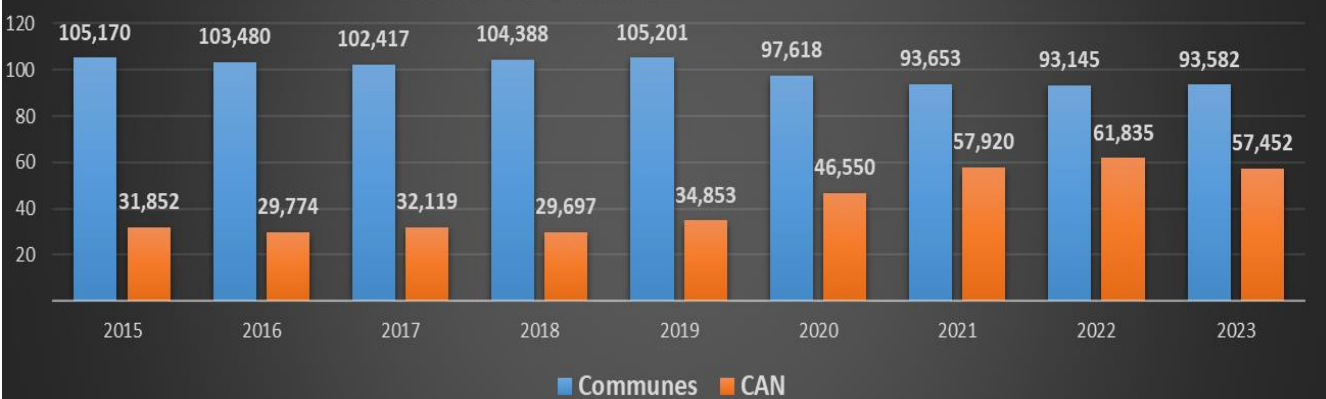
### Taux d'autofinancement net



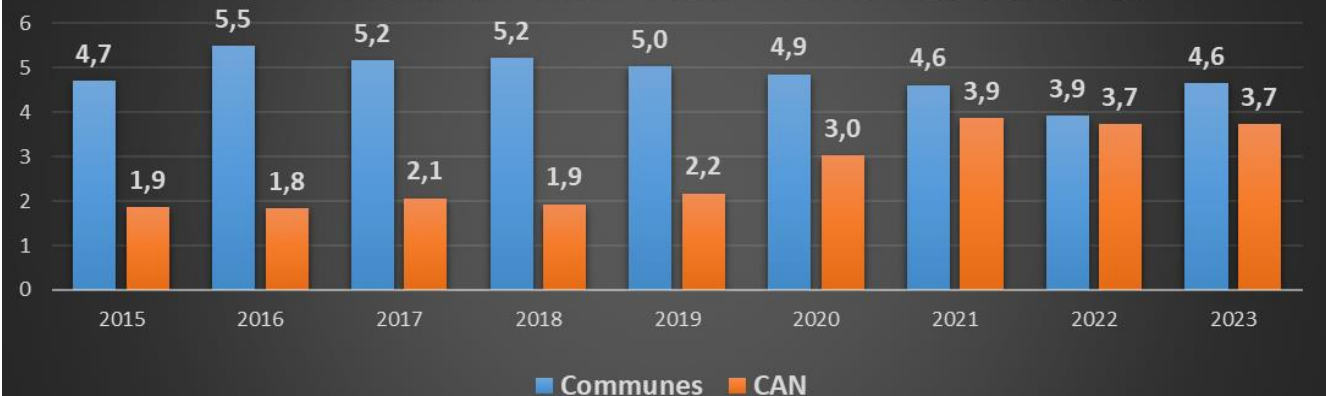
### Dépenses d'investissement hors dette en M€



### Stock de dette en M€



### Durée de désendettement en nb d'années



Source Comptes administratifs des budgets principaux

## 2. PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 (PRINCIPALES DISPOSITIONS)

**Les dispositions présentées sont celles connues fin novembre 2024 concernant les collectivités locales et plus particulièrement le bloc communal.**

Le Parlement devrait adopter fin décembre 2024 le projet de loi de finances (PLF) 2025 qui comprend de nombreuses mesures impactant les finances locales et en premier lieu l'effort de 5Md€ demandé aux collectivités locales pour résorber le déficit public. Les autres mesures impactant les finances locales concernent la forte diminution du fonds verts, le taux d'évolution réglementaire des valeurs locatives, l'intégration des communes ex ZRR dans les dispositifs d'exonérations fiscales du nouveau zonage FRR et dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale la hausse du taux de cotisations patronales à la CNRACL.

### 2.1. La contribution des collectivités au redressement des finances publiques

Pour atteindre l'objectif d'un déficit public ramené à moins de 5% du PIB en 2025, le Gouvernement prévoit de faire contribuer les collectivités à hauteur de 5 Md€ en 2025 (hors ponction de 1,5 Md€ de fonds verts) autour de trois dispositifs :

- L'absence de dynamique de la TVA reversée aux collectivités en 2025,
- Le prélèvement sur recettes fiscales,
- La baisse du taux de FCTVA.

#### **2.1.1. Suppression de l'indexation de la TVA affectée aux collectivités en 2025 et incertitude sur la pérennité de la mesure**

Exceptionnellement, les fractions de TVA versées en 2024 aux collectivités en compensation de la suppression de la taxe d'habitation des résidences principale et de la CVAE seront reconduites à l'identique en 2025 donc sans aucune indexation.

En l'état du débat parlementaire, l'article du PLF 2025 prévoit que cette mesure sera effective uniquement en 2025. En effet, le PLF précise aussi que la dynamique de TVA de l'année précédente servira désormais de référence pour calculer le montant de la fraction de TVA versée l'année n, donc à partir de 2026. Il n'y a donc aucune certitude sur la pérennité de cette non dynamique bien que la méfiance soit de mise au regard des variables d'ajustement sur la DGF généralement reconduites à chaque loi de finances.

L'impact pour la CAN est estimé à -1,045 M€ comparé à la dynamique prévue par l'Etat de +2,9% (source : « Evaluations des voies et moyens » annexe au PLF 2025).

#### **2.1.2. Prélèvement sur recettes fiscales affecté à un fonds de réserve**

A compter de 2025, un prélèvement est institué sur les recettes d'imposition versées aux collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées au compte de gestion 2023 sont supérieures à 40M€. 600 Collectivités sont concernées mais 150 d'entre elles seront exonérées en raison de leurs difficultés financières (1ères collectivités classées à l'éligibilité aux dotations de l'Etat, FPIC).

Cette ponction sur les grandes collectivités pourrait avoir des effets indirects sur les autres collectivités en raison de la diminution mécanique des dotations régionales, départementales et intercommunales. La CAN et la Ville de Niort sont les deux seules collectivités du bloc communal deux-sévrien concernées par ces ponctions.

Ce prélèvement sera mis en œuvre en année « n » si le solde de l'ensemble des collectivités locales constaté en année n-1 est supérieur au solde prévu dans la loi de finances n-1. Cet écart déterminera la jauge du montant prélevé sur les 12<sup>èmes</sup> de fiscalité des collectivités.

Ce montant sera plafonné à 2% des recettes réelles de fonctionnement « n-2 » du budget principal retraitées à minima des recettes exceptionnelles, des reversements de fiscalité et des flux financiers croisés liés à la mutualisation des services.

Ce prélèvement est destiné à alimenter par tiers les fonds suivants : le FPIC, le fonds national de péréquation des DMTO et le fonds de solidarité régionale. Selon les spécialistes, l'enveloppe prélevée sur les communes et EPCI atteindraient 1,3 Md€ en 2025.

Sur le territoire de l'Agglo, la CAN et la ville de Niort seront concernées avec des prélèvements maximums estimés respectivement à 1,619 M€ et 1,800 M€ pour 2025 soit entre 10 et 15% de leur autofinancement brut 2023.

L'AMF confirme que ce prélèvement annuel sera pérenne tant que l'objectif d'évolution du solde est à nouveau dépassé.

### 2.1.3. Diminution du taux de FCTVA

A compter de 2025, le taux de remboursement du FCTVA sera désormais de 14,850% de la dépense TTC au lieu de 16,404%. Les dépenses éligibles au FCTVA exécutées avant 2025 bénéficieront toujours du taux de 16,404% (annonce du 1<sup>er</sup> ministre le 21/11/2024 au congrès des Maires).

La suppression des remboursements de FCTVA en fonctionnement (dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique « en nuage ») est aussi effective en 2025.

Pour la CAN, la direction des finances et fiscalités a estimé la perte moyenne de recettes à environ 0,290M€ par an en investissement et 0,050M€ par an en fonctionnement.

## 2.2. Les autres mesures

### 2.2.1. Stabilité de la dotation globale de fonctionnement en 2025 mais forte baisse du Fonds vert

Le montant national de la DGF restera stable en 2025 autour de 27,245 Md€. Au sein de cette enveloppe, la DSU progressera de +140M€ et la DSR de +150M€. Ces augmentations compensées par des ponctions sur les autres composantes de la DGF seront affectées au financement de la péréquation sans effet à prévoir pour la CAN.

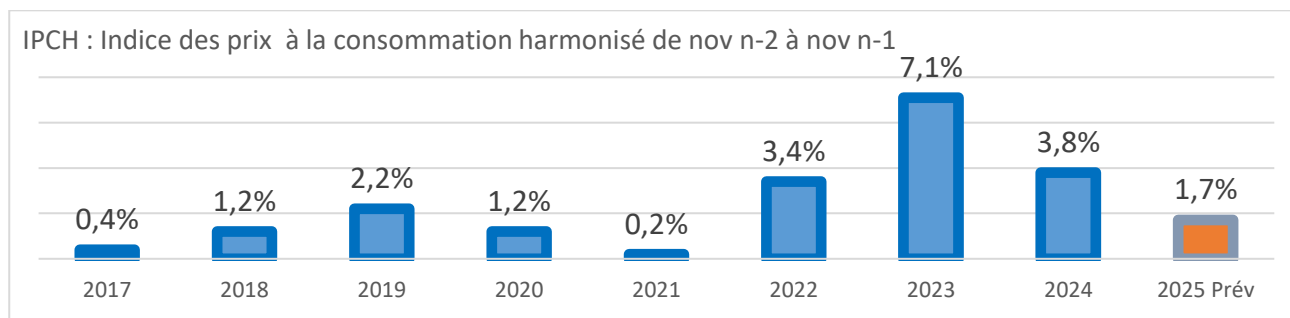
Les enveloppes d'aides à l'investissement comme la DETR, DSIL sont maintenues pour 2025. **En revanche, le fonds verts est diminué de 60%** passant de 2,5Md€ à 1Md€ alors que l'Etat demande aux collectivités d'investir dans la transition écologique.

### 2.2.2. Revalorisation réglementaire des valeurs locatives

Pour les locaux d'habitation et les locaux industriels, la revalorisation annuelle des valeurs locatives est assise sur le taux d'inflation (IPCH) constatée sur un an au 1<sup>er</sup> décembre de l'année précédente.

## Ce taux pris en compte dans la préparation budgétaire de la CAN s'établit à +1,71%.

Cette revalorisation s'appliquera sur les bases fiscales 2025 des locaux d'habitation soumis à la taxe foncière des propriétés bâties, à la TEOM, à la TH sur les résidences secondaires et sur les bases de CFE des locaux industriels (CFE).



L'évolution des valeurs locatives des locaux professionnels (hors industrie) à prévoir pour 2025 est estimée fin octobre à +1% (augmentation des loyers constatés en décembre n-2<sup>1</sup>). Les établissements, soumis à la base minimum de CFE, verront leur cotisation augmenter de +1,8% (évolution prévisionnelle des prix à la consommation des ménages 2025 hors tabac).

### 2.2.3. Réintégration des communes anciennement classées en ZRR dans le nouveau zonage France Ruralités Revitalisation (FRR)

Le PLF 2025 introduit une dérogation permettant aux 2 168 communes auparavant classées en ZRR mais exclues du nouveau zonage FRR de bénéficier des effets des dispositifs du nouveau zonage FRR. Ainsi, les exonérations fiscales de TFB et de CFE adoptées par la CAN sur le périmètre des communes en FRR seront désormais également applicables dans les communes suivantes : Beauvoir-sur-Niort, La Foye-Monjault, Granzay-Gript, Marigny, Plaine-d'Argenson, Val-du-Mignon. Les modalités d'application seront précisées par l'Etat courant 2025.

### 2.2.4. Hausse de 4 points du taux de CNRACL<sup>2</sup> (projet de loi pour le financement de sécurité sociale)

Pour financer le déficit de la CNRACL, le Gouvernement prévoit une hausse de 4 points des cotisations CNRACL pour l'ensemble des employeurs publics locaux. Le 21 novembre 2024, le 1<sup>er</sup> ministre a annoncé un lissage sur 4 ans au lieu de 3 ans. Ce nouveau lissage n'est pas pris en compte dans les orientations budgétaires 2025 dans l'attente du vote de la loi de Finances.

Cette augmentation, estimée à 1,3 Md€ en 2025, s'accompagnera de nouvelles hausses similaires en 2026 et en 2027.

Les causes du déficit sont multifactorielles : l'allongement de l'espérance de vie (1,4 cotisant actif pour un retraité en 2024 contre 4,5 dans les années 80) ; le recours par les employeurs publics locaux de plus en plus important aux personnels contractuels ne cotisant pas dans cette caisse ; les mécanismes de solidarité entre caisses qui ont amené l'Etat à ponctionner entre 80 à 100 Md€ dans les fonds de la CNRACL depuis 1974.

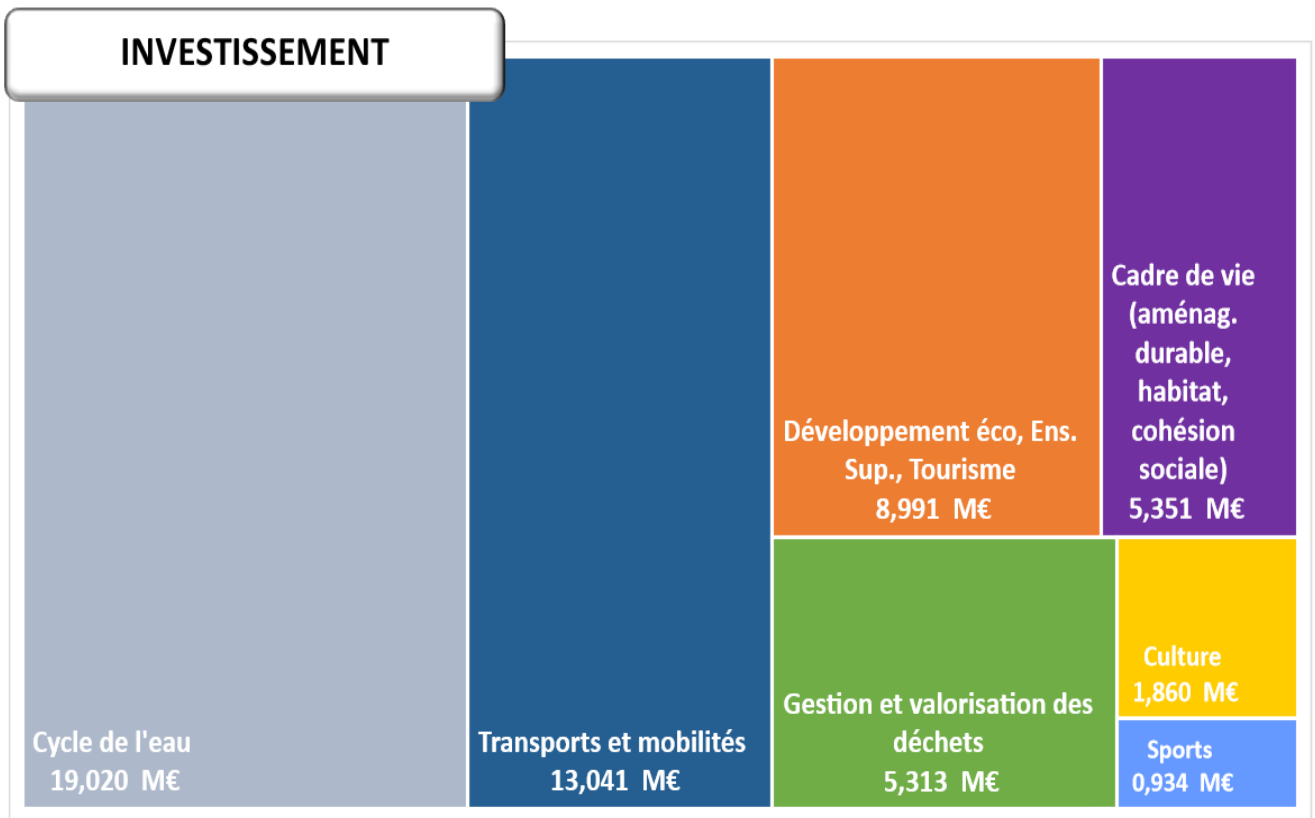
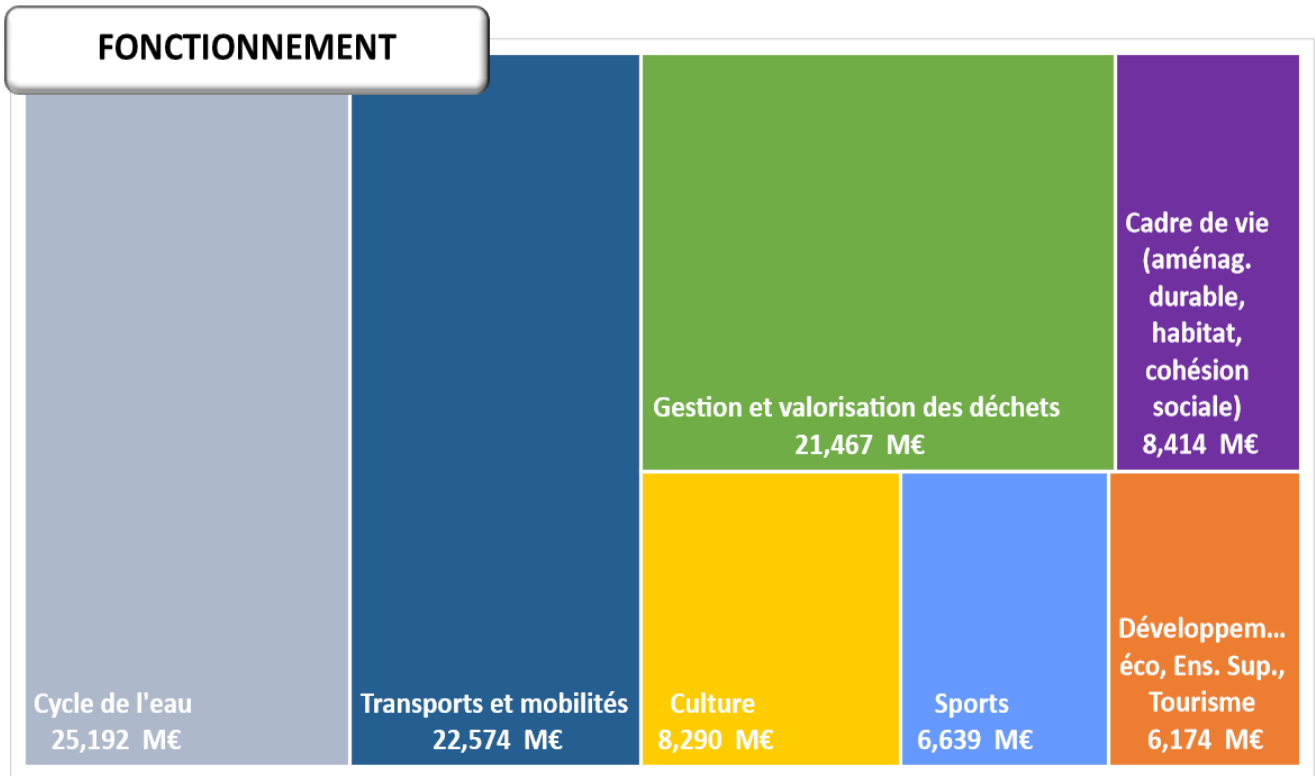
Pour la CAN, le coût global est estimé à +0,802M€ en 2025 dont +0,531M€ sur le budget principal et +0,172M€ sur le budget annexe Prévalect.

<sup>1</sup> Donnée transmise par les services de la DGFIP début décembre pour application l'année suivante

<sup>2</sup> Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales



Avant de présenter les orientations 2025 pour chacun des budgets, il est proposé une vision synoptique des enjeux financiers des grandes politiques publiques portées par la CAN. L'ensemble des montants indiqués porte sur les seules écritures réelles des budgets et intègre au sein de chaque politique les moyens associés et les dispositifs mis en œuvre.



Les orientations d'élaboration de nos budgets respectent les principes de travail suivants :

- **La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement** via une allocation raisonnée des ressources en fonction des priorités établies par notre assemblée, notamment dans le cadre défini de nos politiques publiques.
- **L'adaptation de notre programmation pluriannuelle à nos capacités d'investissement afin de ne pas obérer le moyen et long terme : il est souligné une nouvelle fois que notre PPI est soumise à des scénarios de soutenabilité.**

### 3. LE BUDGET PRINCIPAL

Pour tenir compte des efforts considérables demandés aux plus importantes collectivités, la CAN est contrainte de revenir à un niveau de dépenses proche de 2023 sur nombre de dispositifs.

Ainsi, les initiatives et projets nouveaux font l'objet à ce stade de report pour tenir compte de l'atonie des recettes et des prélèvements nouveaux, tout en préservant à ce stade le périmètre de nos politiques publiques.

Le cadrage initial pour le BP 2025 tenait compte de la nécessité de porter des mesures fortes en fonctionnement pour préserver l'autofinancement. La progression des recettes de fonctionnement était limitée (+1,2% de BP à BP). L'orientation de travail en matière de dépenses de fonctionnement résidait en une diminution demandée des dépenses courantes de -5% et la seule prise en compte des dépenses contraintes connues en juillet 2024. Il s'agissait alors de maintenir l'autofinancement brut autour de 11,8M€ (7,730M€ nets).

Alors que notre projet d'OB 2025 était en cours de bouclage, les mesures du PLF connues en novembre ont nécessité de réviser les hypothèses pour redresser significativement les courbes financières de la CAN. Il s'est agi de rechercher un objectif de travail près de 3 M€ supplémentaires d'économies en fonctionnement et de réduire d'environ 10 M€ le volume d'investissements programmés.

**⚠ Point de méthode - A compter de 2025, l'activité « Prévalec » (compétence gestion des déchets) sera comptabilisée au sein d'un budget annexe propre.**

**Pour faciliter la lecture comparative entre les exercices, les balances du budget principal présentées dans cette partie sont retraitées comme si l'activité Prévalec avait fait l'objet d'un budget annexe pour les années 2022 à 2024 en dépenses comme en recettes. Le budget primitif 2024 comprend donc en recettes de services les contributions liées aux frais généraux de l'Agglo et aux facturations du garage communautaire de l'activité Prévalec. Ces contributions ne pouvaient faire l'objet de flux financiers au sein du même budget principal.**

### 3.1. Les recettes de fonctionnement en baisse tenant compte des p

Les recettes courantes de fonctionnement du budget principal (80,171 M€) sont présentées en diminution de -1,220 M€ par rapport au budget primitif (BP) 2024 et -1,349 M€ par rapport au compte administratif 2024 anticipé.

En prenant en compte les dernières notifications des services de l'Etat, cette évolution s'explique principalement par la prise en compte dans nos recettes fiscales des mesures gouvernementales présentées dans la partie consacrée au PLF 2025 (l'absence de dynamique de TVA versée à la CAN et la ponction sur les recettes fiscales). Ces deux minorations pour un montant total de 2,664 M€ sont loin d'être compensées par l'évolution des valeurs locatives.

Les dotations de l'Etat diminuent en 2025, comme chaque année d'environ -2%, pour financer la péréquation. Quant aux recettes de services, leur évolution en 2025 tient compte de différentes cessions immobilières sur lesquelles la CAN percevait des loyers et d'une recette exceptionnelle de remboursement de dépenses d'électricité (réalisation d'un swap sur le marché de gros).

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT Montants en millions d'€	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prev	OB 2025	Evol en %	
						OB/BP	OB/CAp
Recettes fiscales dont comp. (chap 73 et 74)	55,606	58,722	59,919	59,681	58,505	-2,4%	-2,0%
Dotations et participations (chap 74)	15,355	15,002	14,674	14,918	14,558	-0,8%	-2,4%
Recettes de services (chap 70 et 75)*	6,845	6,949	6,745	6,807	7,035	+4,3%	+3,3%
Autres recettes (chap 013 et 76)	0,194	0,129	0,053	0,114	0,073	+37,7%	-36,0%
<b>Sous total recettes courantes</b>	<b>78,000</b>	<b>80,802</b>	<b>81,391</b>	<b>81,520</b>	<b>80,171</b>	<b>-1,5%</b>	<b>-1,7%</b>
<i>Evolution en %</i>		+3,6%	+0,7%	+0,2%	-1,7%		
Reprises sur provisions (chap 78)	0,106	0,800	2,489	2,473	0,061	-97,5%	-97,5%
Recettes exceptionnelles dont cession (chap 77)	0,319	0,287	0,000	0,625	0,000		-100,0%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>78,425</b>	<b>81,889</b>	<b>83,880</b>	<b>84,618</b>	<b>80,232</b>	<b>-4,3%</b>	<b>-5,2%</b>
<i>Evolution en valeur</i>		+3,464	+1,992	+0,738	-4,386		
<i>Evolution en %</i>		+4,4%	+2,4%	+0,9%	-5,2%		

\* Recettes hors remboursements des dépenses mutualisées avec la ville de Niort comptabilisés depuis 2022 en minoration de l'attribution de compensation

#### 3.1.1. Une diminution inédite des recettes fiscales

Pour l'année 2025, les orientations budgétaires prévoient une diminution conséquente des recettes fiscales de -1,414 M€ par rapport au budget primitif 2024 et -1,176 M€ par rapport à l'atterrissage anticipé 2024.

Malgré ce contexte difficile, notre Assemblée communautaire n'augmentera pas les taux des impôts locaux en 2025.

⇒ Stabilité des taux de fiscalité en 2025 : 10 ans de pause sur les taux

Aucune évolution de taux n'a été adoptée par le Conseil d'Agglomération depuis 2014.

Impôts ménages	Taux 2024	Taux projetés 2025
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10,57%	10,57%
Taxe foncière sur le bâti	0,055%	0,055%
Taxe foncière sur le non bâti	3,88%	3,88%
TEOM (taux moyen des 3 zones)	11,50 %	11,50%
CFE	26,26%	26,26%

⇒ Bases fiscales : hypothèses d'évolution pour 2025 (THRS, Taxes foncières, TEOM et CFE)

L'évolution des bases d'imposition se répartit entre :

- **La revalorisation réglementaire des valeurs locatives** des locaux d'habitation et industriels correspond à l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre n-1 (+1,71%). Pour les locaux professionnels, elle correspond à l'évolution de leurs loyers n-2 (estimé à +1%) et du taux d'inflation inscrit dans la loi de finances pour l'année du budget (+1,8%).
- **L'évolution physique des bases** correspond à l'accroissement prévisionnel des bases taxables lié aux adjonctions ou modifications de constructions. Le budget 2025 est élaboré avec une hypothèse de croissance physique moyenne des bases de + 1% pour la TFB, TEOM, THRS et CFE. Une stabilité des bases de la TFNB est attendue pour 2024. Par ailleurs, à ce stade, il est tenu compte du manque à gagner fiscal suite à la fermeture du Géant Casino situé à Chauray depuis le 30 septembre dernier.

⇒ Le produit de fiscalité directe locale attendu pour 2025

A partir des hypothèses avancées, les recettes fiscales 2025 s'établissent à 58,505 M€, soit une dynamique négative de -2,4% par rapport au BP 2024 et -2% par rapport au réalisé attendu 2024.

BUDGET PRINCIPAL - FISCALITE Montants en millions d'€	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prev	OB 2025	Evol en %	
						OB/BP	OB/CAp
Taxe d'habitation	0,772	1,167	0,850	1,007	1,032	+21,4%	+2,5%
Taxe sur le foncier bâti	0,081	0,087	0,090	0,091	0,092	+2,8%	+1,2%
Taxe sur le non bâti	0,133	0,143	0,150	0,151	0,151	+0,7%	-0,1%
Taxe additionnelle sur la TFNB	0,156	0,169	0,175	0,185	0,187	+6,4%	+0,8%
Redevances stationnement gens du voyage	0,071	0,071	0,070	0,070	0,084	+20,0%	+20,0%
<b>Total Fiscalité ménages</b>	<b>1,213</b>	<b>1,637</b>	<b>1,335</b>	<b>1,504</b>	<b>1,546</b>	<b>+15,8%</b>	<b>+2,8%</b>
CFE	12,442	13,309	13,800	13,983	14,176	+2,7%	+1,4%
CVAE	13,993						
IFER	1,274	1,370	1,400	1,593	1,622	+15,8%	+1,8%
TASCOM	2,740	2,690	2,750	2,682	2,820	+2,6%	+5,1%
TLPE	1,000	0,869	0,900	0,832	0,850	-5,6%	+2,2%
<b>Total Fiscalité économique</b>	<b>31,449</b>	<b>18,238</b>	<b>18,850</b>	<b>19,090</b>	<b>19,468</b>	<b>+3,3%</b>	<b>+2,0%</b>
TVA THRP	20,620	21,183	21,713	21,177	21,177	-2,5%	+0,0%
TVA CVAE		14,899	15,290	14,867	14,867	-2,8%	+0,0%
Taxe de séjour	0,393	0,543	0,520	0,550	0,550	+5,8%	+0,0%
AC et autres taxes (paris hippiques)	0,026	0,026	0,026	0,026	0,026	+0,0%	+0,0%
Rôles supplémentaires	0,196	0,266	0,180	0,220	0,200	+11,1%	-9,1%
Alloc. compensatrices de fiscalité	1,709	1,930	2,005	2,247	2,271	+13,3%	+1,1%
Prélèvement sur recettes de fiscalité					-1,600		
<b>Total autres impôts et compensations fiscales</b>	<b>22,944</b>	<b>38,847</b>	<b>39,734</b>	<b>39,087</b>	<b>37,491</b>	<b>-5,6%</b>	<b>-4,1%</b>
<b>Total recettes fiscales</b>	<b>55,606</b>	<b>58,722</b>	<b>59,919</b>	<b>59,681</b>	<b>58,505</b>	<b>-2,4%</b>	<b>-2,0%</b>
<i>Evolution en valeur</i>		+3,116	+1,198	-0,238	-1,176		
<i>Evolution en %</i>		+5,6%	+2,0%	-0,4%	-2,0%		

- Le prélèvement sur recettes fiscales

Comme présenté dans la partie consacrée au PLF 2025, la direction des finances et fiscalités de la CAN estime que le prélèvement sur les recettes fiscales s'établirait au maximum à 1,619M€ en 2025 (détail cf. partie 2 sur le PLF 2025). Des incertitudes majeures entourent cette hypothèse qui dépendra d'une part de l'écart entre la prévision et l'atterrissage du déficit global des collectivités en 2024 et des modalités de calcul qui lieront cet écart au montant réellement prélevé dans chacune des collectivités concernées.

- L'évolution de la TVA compensatrice de la suppression de la THRP e

La dynamique de TVA envisagée par la CAN a été ramenée à +1,5% au budget supplémentaire 2024 après +2,5% au budget primitif (+4,5% au PLF 2024) suite aux annonces gouvernementales du printemps sur les prévisions de croissance du PIB en 2024 plus faibles que prévues.

Le 19 novembre, la DGFIP a notifié à la CAN que le taux d'indexation s'établit à +0,8% pour les versements de 2024. La perte de recettes de -0,278 M€ présentée à la DM de novembre 2024 sera prélevée sur les derniers versements de fiscalité.

A noter que la CAN a dû reverser en 2024 à l'Etat un trop perçu de TVA en 2023 pour un montant de 0,311M€ correspondant à l'écart entre le montant définitif et le montant perçu n-1.

Pour 2025, le Gouvernement a annoncé que la fraction de TVA sera identique à celle perçue en 2024. Le manque à gagner pour la CAN s'élève à 1,045 M€ en prenant en compte la dynamique prévue par l'Etat de +2,9% en 2025.

Cette dynamique conditionne l'évolution de la TVA en compensation de la THRP. Concernant la compensation de la CVAE, la dynamique de TVA alimente un fonds national qui est ensuite réparti par l'Etat entre les EPCI selon leur dynamique des bases foncières de CFE (1/3) et des effectifs salariés (2/3).

- Les recettes d'IFER

A partir de 2024, la CAN va percevoir des recettes de production électrique issues des éoliennes implantées sur notre territoire (6 éoliennes sur Plaine d'Argenson, 5 éoliennes sur Val-du-Mignon et 4 éoliennes à Beauvoir-sur-Niort). Conformément à la réglementation, les recettes fiscales sont réparties à 50% pour la CAN, 30% pour le Département et 20% pour la commune concernée.

Cette nouvelle recette s'élève à 0,155 M€ pour la CAN en 2024 et au projet de BP 2025. La recette évoluera en fonction du taux d'inflation de l'année budgétaire.

### 3.1.2. Dotations et participations : une diminution continue de la DGF

Les propositions de dotations et participations de nos partenaires en 2025 (14,558 M€) sont en diminution de -0,360 M€ par rapport CA anticipé 2024.

DOTATIONS HORS COMPENSATIONS FISCALES Montants en millions d'€	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prev	OB 2025	Evol en %	
						OB/BP	OB/CAp
Dotation d'intercommunalité	2,500	2,502	2,510	2,656	2,700	+7,6%	+1,7%
Dotation de compensation	11,648	11,580	11,290	11,388	11,100	-1,7%	-2,5%
<b>Total DGF</b>	<b>14,148</b>	<b>14,082</b>	<b>13,800</b>	<b>14,044</b>	<b>13,800</b>	<b>+0,0%</b>	<b>-1,7%</b>
Dotations et participations de la Région	0,091	0,091	0,177	0,177	0,134	-24,3%	-24,3%
Dotations et participations du Département	0,106	0,106	0,167	0,167	0,204	+22,2%	+22,2%
Etat et divers organismes	0,343	0,723	0,530	0,530	0,420	-20,8%	-20,8%
<b>Total Dotations hors DGF</b>	<b>0,540</b>	<b>0,920</b>	<b>0,874</b>	<b>0,874</b>	<b>0,758</b>	<b>-13,3%</b>	<b>-13,3%</b>
FPIC	0,667						
<b>Total Dotations</b>	<b>15,355</b>	<b>15,002</b>	<b>14,674</b>	<b>14,918</b>	<b>14,558</b>	<b>-0,8%</b>	<b>-2,4%</b>
<i>Evolution en valeur</i>		<i>-0,353</i>	<i>-0,328</i>	<i>+0,244</i>	<i>-0,360</i>		
<i>Evolution en %</i>		<i>-2,3%</i>	<i>-2,2%</i>	<i>+1,7%</i>	<i>-2,4%</i>		

Pour rappel le tableau ci-dessus ne comprend pas l'activité Prévalec de 2022 à 2025

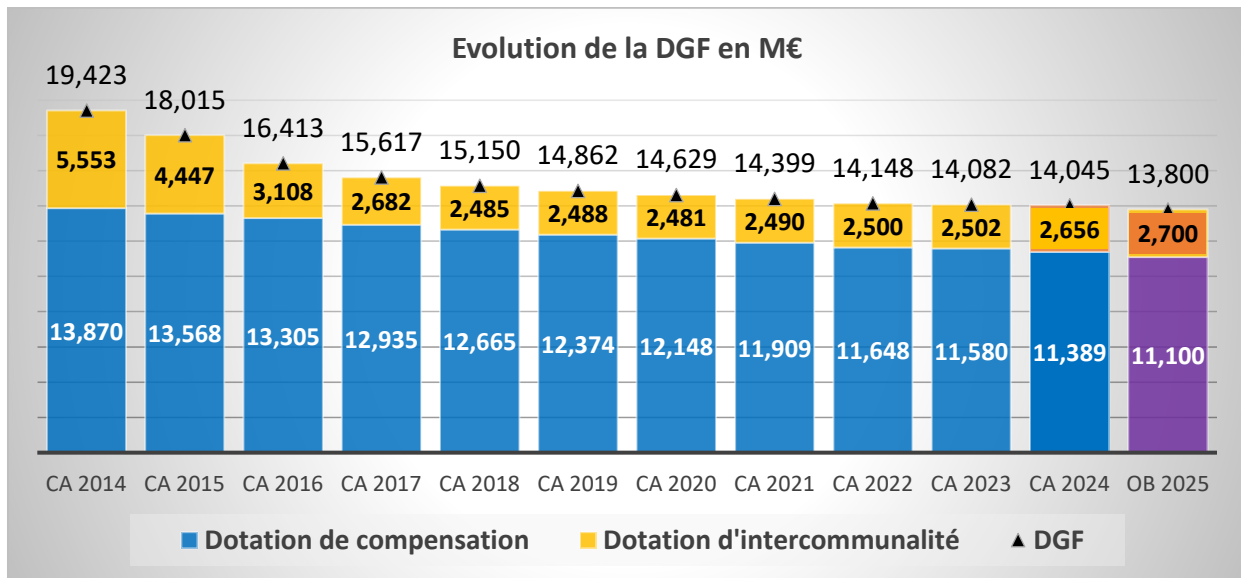
⇒ La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF de la CAN se compose d'une dotation de compensation évoluant chaque année suivant un écrêtement et une dotation d'intercommunalité évoluant en fonction du **potentiel fiscal (PFI)<sup>1</sup>**, du **coefficient d'intégration fiscale (CIF)<sup>2</sup>**, du **revenu par habitant (nouveau LFI 2019)<sup>3</sup>** et des valeurs de point. Le niveau d'écrêtement et les valeurs de point sont fixés par le Comité des finances locales au 1<sup>er</sup> trimestre de chaque année.

Bien que l'enveloppe nationale de la DGF augmente ou se stabilise par rapport à l'année précédente, le montant affecté à la CAN diminue inéluctablement chaque année sous l'effet des variables d'ajustement, en faveur de la péréquation, au sein de l'enveloppe figée des concours financiers de l'Etat.

Tenant compte des informations disponibles, nos orientations budgétaires 2025 prévoient un écrêtement de -2,5% de la dotation de compensation (baisse constante annuelle moyenne entre 2% et 3%) et une légère hausse de la dotation d'intercommunalité liée à la prise en compte de la diminution de l'attribution de compensation dans le calcul du Coefficient d'intégration fiscale.

Ainsi, il est attendu une diminution globale de la DGF de -0,245 M€ par rapport à 2024 :



<sup>1</sup> Le potentiel fiscal mesure le produit fiscal si on applique les taux moyens nationaux sur les bases fiscales de la CAN (THRS, taxes foncières et CFE) n-1. Il prend aussi en compte les autres recettes de fiscalité (CVAE, IFR, TASCOT, ...) et la dotation de compensation. C'est un indicateur de richesse fiscale.

<sup>2</sup> Le CIF mesure le rapport entre les produits fiscaux de la CAN n-1 diminués de l'attribution de compensation n-2 et les produits fiscaux de l'ensemble du territoire (communes + CAN) n-1.

<sup>3</sup> Revenu imposable n-3

### 3.1.3. Les produits des services et d'équipements :

Les propositions de recettes en 2025 (7,035 M€) sont en hausse de +0,290 M€ par rapport au BP 2024 et de +0,228 M€ par rapport au réalisé anticipé 2024.

BUDGET PRINCIPAL - RECETTES DE SERVICES (chap 70 et 75) Montants en millions d'€	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prev	OB 2025	Evol en %	
						OB/BP	OB/CAp
Sports d'eau	1,297	1,113	1,083	1,083	1,071	-1,1%	-1,1%
Complexe sportif de la Venise Verte	0,088	0,074	0,081	0,038	0,000	-100,0%	-100,0%
Patinoire	0,177	0,238	0,233	0,280	0,302	+29,6%	+7,9%
Musées-atelier de restauration	0,098	0,105	0,087	0,078	0,105	+20,7%	+34,6%
Conservatoire et école d'arts plastiques	0,370	0,397	0,418	0,411	0,411	-1,7%	+0,0%
Loyers versés par les entreprises et les écoles d'Ens Sup.	0,757	0,763	0,838	0,972	0,866	+3,3%	-10,9%
Autres recettes	0,097	0,099	0,032	0,000	0,028	-12,5%	
<b>Total recettes tarifaires</b>	<b>2,884</b>	<b>2,789</b>	<b>2,772</b>	<b>2,862</b>	<b>2,783</b>	<b>+0,4%</b>	<b>-2,8%</b>
Contribution des budgets annexes au frais généraux	3,567	3,573	3,478	3,511	3,253	-6,5%	-7,3%
Remboursements de frais de personnel*	0,290	0,182	0,216	0,212	0,284	+31,5%	+34,0%
Mécénat mutuelles		0,210	0,210	0,210	0,210	+0,0%	+0,0%
Recettes diverses	0,104	0,195	0,069	0,012	0,505	+631,9%	+4 108,3%
<b>Autres recettes de services</b>	<b>3,961</b>	<b>4,160</b>	<b>3,973</b>	<b>3,945</b>	<b>4,252</b>	<b>+7,0%</b>	<b>+7,8%</b>
<b>Total recettes de services</b>	<b>6,845</b>	<b>6,949</b>	<b>6,745</b>	<b>6,807</b>	<b>7,035</b>	<b>+4,3%</b>	<b>+3,3%</b>
Evolution en valeur		+0,104	-0,204	+0,062	+0,228		
Evolution en %		+1,5%	-2,9%	+0,9%	+3,3%		

\* Hors mutualisation dont les recettes minorent l'attribution de compensation depuis 2022

#### ⇒ Les recettes tarifaires

Pour 2025, le total des recettes tarifaires est ajusté à -0,079 M€ par rapport à l'atterrissage prévisionnel 2024. Le budget 2025 prévoit par prudence une stabilité des recettes issues des équipements sportifs et culturels tenant compte d'une part d'une tarification constante et d'autre part d'une conjoncture difficile économiquement pour les ménages. Les recettes de la patinoire sont prévues en hausse compte tenu d'une année 2024 plus favorable que prévue.

Concernant les recettes des bâtiments loués aux entreprises, elles sont prévues à la baisse (-0,106 M€) en 2025 par rapport au CA 2024 anticipé en raison de la vente programmée en 2025 des bâtiments situés à Saint-Gelais actuellement loués à des entreprises.

#### ⇒ Les remboursements de frais des budgets annexes

Conformément aux dispositions comptables régissant les services publics industriels et commerciaux, une contribution aux frais d'administration généraux est obligatoirement versée par chaque budget annexe (assainissement, eau, transports, Prévalec et énergies renouvelables) au budget principal.

Les contributions des activités eau et assainissement sont ajustées à la baisse en raison du renforcement de leur autonomie de gestion via la nouvelle SPL. Concernant l'activité Prévalec, le mandatement de flux croisés auparavant impossible au sein du même budget principal devient désormais possible à compter de 2025 pour un total de 1,871 M€ comprenant les frais généraux mais aussi les facturations du garage communautaire pour la réparation et l'entretien d'une trentaine de bennes à ordures ménagères.

## ⇒ Les remboursements de mutualisation des services

Depuis 2022, ces remboursements ne sont plus comptabilisés en recettes de services mais en minoration de l'attribution de compensation. Ces remboursements concernent toutes les mutualisations effectives au 1er janvier 2024 : La direction générale comprenant son assistance administrative et la direction du pilotage et de la transformation publique, la direction informatique, la direction de la communication externe, le service garage, la direction des ressources humaines, et les fonctions de direction dans les secteurs du développement durable et de la gestion du patrimoine.

Du fait du renforcement des démarches de mutualisation intervenues depuis 2023 et de l'objectif de stabilisation, le budget 2025 propose une minoration d'attribution de compensation pour la ville de Niort de 7,200 M€ en 2025 contre 7,100 M€ prévisionnel en 2024.

## ⇒ Versement exceptionnel d'une soulte liée au marché d'électricité

Le marché en cours 2024/2025, contracté avec SELIA à l'été 2023, prévoyait un prix de vente ferme moyen de 205€/MWh pour 2024 et 186€/MWh sur 2025, basé sur de l'achat d'électricité provenant du marché de gros (contexte inflationniste de l'époque).

Une option pouvait être activée selon l'évolution des prix en retenant qu'un recours auprès du tarif réglementé ARENH restait possible dès lors que le contexte s'améliorait.

Ainsi, SELIA a recouru au tarif ARENH pour une enveloppe de production électrique de plusieurs MWh, acquise à un tarif bien inférieur au tarif initial. Ce volume acquis à bon prix devait en contrepartie être revendu sur le marché de gros au prix du marché.

La différence entre le prix d'achat au tarif réglementé et le prix rétrocédé sur le marché de gros nous est reversée par SELIA début 2025. Le montant estimé est évalué à 500 000 €.



### 3.2. Les dépenses de fonctionnement : des efforts face à la diminution

Comme évoqué précédemment, pour faciliter la lecture comparative entre les exercices, les balances sont présentées hors activité Prévalec pour les années 2022 à 2024.

Les orientations budgétaires 2025 présentent des dépenses courantes de fonctionnement du budget principal (69,914 M€) en diminution de -1,530 M€ par rapport au budget primitif 2024 et en augmentation contenue de +0,278 M€ par rapport au compte administratif anticipé.

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT Montants en millions d'€	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prev	OB 2025	Evol en %	
						OB/BP	OB/CAP
Charges à caractère général (chap 011)	11,780	12,717	14,218	13,800	13,850	-2,6%	+0,4%
Dépenses de personnel (chap 012)	23,629	25,144	29,183	28,200	29,200	+0,1%	+3,5%
Subventions versées, contingents (chap 65)	7,780	7,915	8,618	8,450	8,083	-6,2%	-4,3%
Reversements de fiscalité (chap 014)	21,073	20,583	18,201	18,059	17,731	-2,6%	-1,8%
Charges d'intérêts d'emprunt (chap 66)	1,217	1,221	1,224	1,127	1,050	-14,2%	-6,8%
<b>Sous total dépenses courantes</b>	<b>65,479</b>	<b>67,580</b>	<b>71,444</b>	<b>69,636</b>	<b>69,914</b>	<b>-2,1%</b>	<b>+0,4%</b>
<i>Evolution en %</i>		+3,2%	+5,7%	-2,5%	+0,4%	-93,0%	-115,8%
Provisions et dépenses exceptionnelles (chap 68 et 67)	1,412	0,110	0,105	0,156	0,113	+7,6%	-27,6%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>66,891</b>	<b>67,690</b>	<b>71,549</b>	<b>69,792</b>	<b>70,027</b>	<b>-2,1%</b>	<b>+0,3%</b>
<i>Evolution en valeur</i>		+0,799	+3,859	-1,757	+0,235		
<i>Evolution en %</i>		+1,2%	+5,7%	-2,5%	+0,3%		

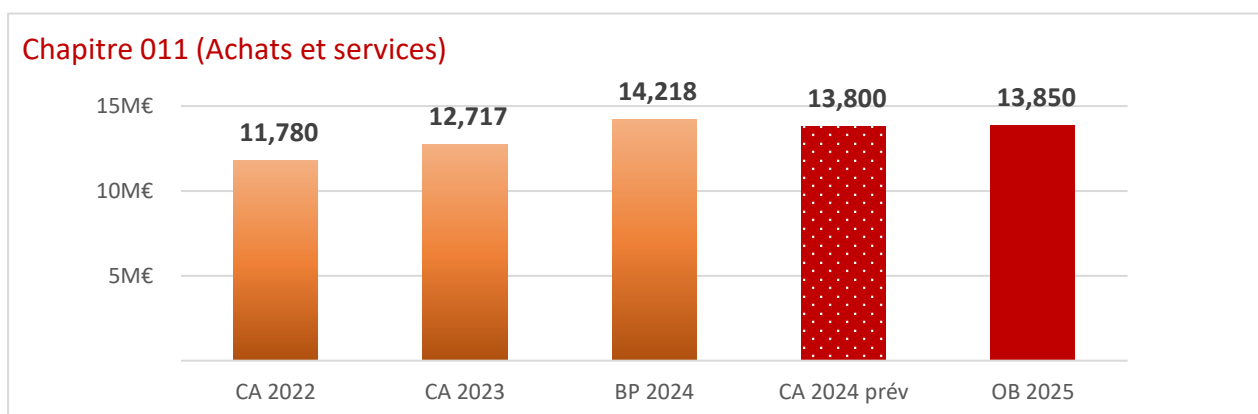
#### 3.2.1. Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Entre 2022 et 2024, les dépenses d'achats et de services ont fortement été impactées par plusieurs facteurs de hausse : premièrement, les dépenses énergétiques qui sont passées de 2,2M€ en 2022 à 2,9M€ 2024, deuxièmement, le coût d'entretien d'un patrimoine intercommunal élargi qui s'établit à 5,506 M€ en 2024 contre 4,070 M€ en 2022 et enfin, des taux d'inflation inédits sur la période qui ont eu des effets sur tous les autres postes de dépenses.

Pour 2025, afin de permettre à la CAN de maintenir sa capacité d'autofinancement, ce chapitre budgétaire a fait l'objet d'une recherche approfondie d'économies qui a permis de contenir la hausse de l'inflation 2025 et maintenir un niveau quasi similaire à l'atterrissage anticipé 2024 hors activité Prévalec.

Les efforts d'économie de gestion seront ajustés d'ici la présentation du budget primitif 2025.

Nos orientations budgétaires 2025 s'établissent à 13,850 M€ en diminution de -0,368 M€ par rapport au budget primitif 2024 et à une stabilité (+0,050 M€) par rapport aux anticipations 2024.

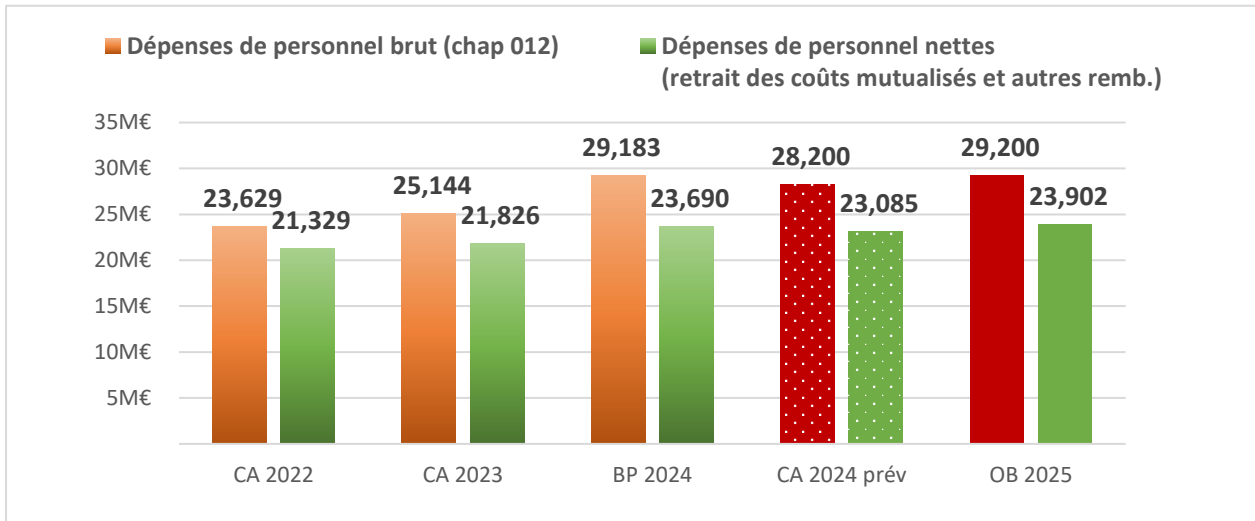


### 3.2.2. Les dépenses de personnel :

Une description de la structure et de l'évolution

Les orientations budgétaires 2025 prévoient des dépenses de personnel pour un montant total brut de 29,200 M€ et de 23,902 M€ en net après déduction des remboursements des services mutualisés prélevés dans l'AC de la ville de Niort et des divers cofinancements externes. L'écart entre les orientations budgétaires 2025 et l'atterrissage anticipé 2024 s'établit à +1,000 M€.

Cette évolution résulte uniquement des décisions nationales concernant la hausse de 4 points des cotisations CNRACL (+0,531 M€), la hausse des cotisations maladie à l'Urssaf (+0,175 M€) et les progressions mécaniques de carrières (+0,233 M€). Elle implique une orientation politique exigeante de stabilité des effectifs dans une période de forte demande de services publics.



### 3.2.3. Subventions versées, contingents :

Les orientations budgétaires 2025 prévoient un montant de 8,083 M€ en diminution de -0,367 M€ par rapport au compte administratif anticipé 2024. Le contingent au SDIS évolue en 2025 de +0,191 M€ du fait des indices liés à l'inflation.

Dans ce contexte, il est aussi demandé des efforts auprès de nos satellites et partenaires : Diminution de nos subventions versées dont CAP Habitat jeunes, SMBVSN, IFPASS, EPIC.

BUDGET PRINCIPAL - SUBVENTIONS VERSEES, CONTINGENTS	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prev	OB 2025	Evol en %	
						OB/BP	OB/CAp
Subv associations et organismes	3,409	3,321	3,769	3,650	3,182	-15,6%	-12,8%
Contributions au SDIS	3,582	3,811	3,982	3,982	4,054	+1,8%	+1,8%
Indemnités des élus	0,746	0,756	0,806	0,760	0,806	+0,0%	+6,1%
Autres charges de gestion courante	0,043	0,027	0,061	0,058	0,041	-32,8%	-29,3%
<b>Total charges de gestion courante</b>	<b>7,780</b>	<b>7,915</b>	<b>8,618</b>	<b>8,450</b>	<b>8,083</b>	<b>-6,2%</b>	<b>-4,3%</b>
<i>Evolution en valeur</i>		+0,135	+0,703	-0,168	-0,367		
<i>Evolution en %</i>		+1,7%	+8,9%	-1,9%	-4,3%		

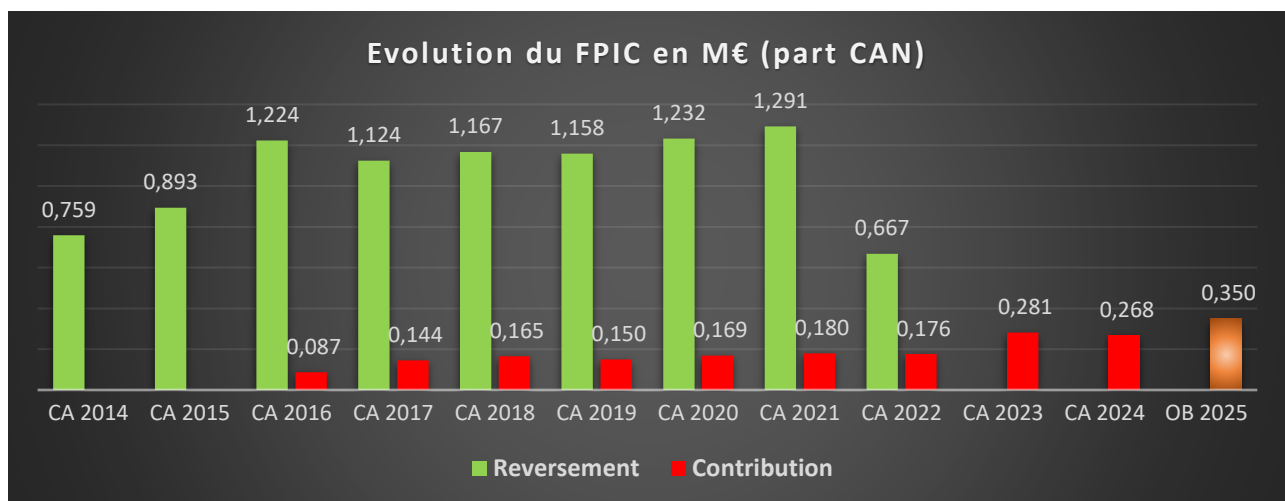
### 3.2.4. Les reversements de fiscalité :

Ce poste de dépenses important (soit 17,731 M€ en 2025) évolue en fonction des transferts de compétences entre les communes et la Communauté d'Agglomération du Niortais.

BUDGET PRINCIPAL - REVERSEMENTS DE FISCALITE (chap 014) - Montants en millions d'€	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prev	OB 2025	Evol en %	
						OB/BP	OB/CAp
Attribution de compensation positive	16,371	15,437	13,100	12,800	12,600	-3,8%	-1,6%
FNGIR	4,131	4,131	4,131	4,131	4,131	+0,0%	+0,0%
Contribution au FPIC	0,176	0,282	0,350	0,268	0,350	+0,0%	+30,6%
Verst taxe séjour	0,393	0,543	0,520	0,550	0,550	+5,8%	+0,0%
Autres reversements	0,002	0,190	0,100	0,311	0,100	+0,0%	-67,8%
<b>Total Reversements de fiscalité</b>	<b>21,073</b>	<b>20,583</b>	<b>18,201</b>	<b>18,060</b>	<b>17,731</b>	<b>-2,6%</b>	<b>-1,8%</b>
<i>Evolution en valeur</i>		-0,490	-2,382	-0,141	-0,329		
<i>Evolution en %</i>		-2,3%	-11,6%	-0,8%	-1,8%		

Il est composé principalement de :

- **L'attribution de compensation provisoire 2025** ajustée notamment des dépenses mutualisées avec la ville de Niort s'établit au total à 12,600 M€ en diminution de -0,200 M€ par rapport à 2024. Ce montant tient compte du transfert de la bibliothèque de Prahecq et des actualisations de coûts des services mutualisés (direction des ressources humaines, direction générale, communication externe, garage et informatique) et de deux agents mutualisés depuis 2024 (Directeur du service Optibate et Directrice du service Planète). L'attribution de compensation prévisionnelle 2025 versée à la ville de Niort s'établira autour de 4,400M€ après la minoration liée à la mutualisation des services estimée à 7,200M€ pour 2025.
- **Le montant du Fonds National Garantie Individuel de Ressources versé à l'Etat** reste stable 4,131 M€ en 2021,
- **Le reversement de la taxe de séjour** pour 0,550 M€ à l'EPIC du tourisme,
- **La contribution au FPIC** pour 0,350 M€.



### 3.2.5. La charge de la dette :

Le montant des frais financiers (1,050M€ proposés dans les OB 2025) est en légère baisse par rapport à 2024. Le détail sur l'évolution et la structure de la dette est présenté au point 5.

### 3.3. Les orientations en matière d'investissement

Les orientations budgétaires 2024 prévoient des dépenses d'équipement d'un montant de 25,080 M€ TTC.

Le recours à l'emprunt présenté dans ces orientations budgétaires sera corrigé lors du budget supplémentaire au regard des résultats antérieurs.

BUDGET PRINCIPAL HORS PREVALEC - INVESTISSEMENT Montants en millions d'€	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prev	OB 2025
Dépenses d'équipement	18,506	20,090	31,406	26,124	25,080
Remboursement du capital de la dette	4,132	4,382	4,218	4,024	4,000
Autres dépenses dont op. neutres de la dette et tx en régie	2,099	0,575	1,257	1,228	1,811
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>24,737</b>	<b>25,047</b>	<b>36,881</b>	<b>31,376</b>	<b>30,891</b>
Recettes affectées (subv, remb d'avances, FCTVA)	6,464	5,540	8,442	10,808	6,635
Cessions	0,167	2,888	1,750	1,335	7,121
Autofinancement brut	13,024	13,680	10,514	12,996	10,800
Emprunts	8,004	0,000	13,436	0,000	4,821
Autres recettes dont reprises de provisions	0,062	0,312	2,739	2,777	1,514
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>27,721</b>	<b>22,420</b>	<b>36,881</b>	<b>27,916</b>	<b>30,891</b>

#### 3.3.1. Un niveau d'investissement soutenu pour le développement du territoire

Malgré un contexte de diminution de nos recettes de fonctionnement, la CAN poursuit sa programmation pluriannuelle des investissements pour un montant de 25,080 M€ pour 2025 auxquels s'ajouteront les restes à réaliser d'investissement de 2024.

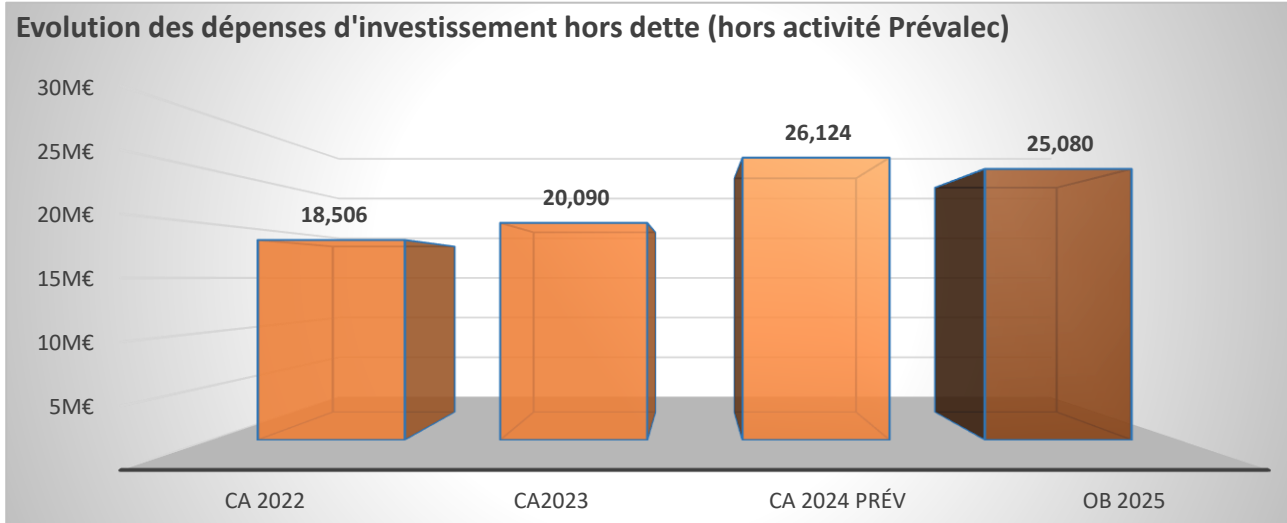
Notre collectivité va consacrer **6,665 M€ cette année pour l'aménagement de son territoire** dont un investissement significatif en faveur de **l'habitat (1,806 M€)** avec la poursuite du plan local de l'habitat 2022/2027. La CAN porte également la construction du **pôle Gare Niort Atlantique avec la mobilisation de crédits de dépenses de 1,800 M€** dans le cadre d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, dont le financement est porté totalement par la Ville de Niort et les subventions des partenaires. Elle soutient les communes au travers du dispositif **PACT (1,155 M€ en 2025)** portant sur trois axes : le soutien aux cœurs de ville et de bourgs, la transition écologique et énergétique et l'appui en ingénierie.

La CAN engage aussi financièrement son plan d'actions pour le développement des mobilités douces (450 km d'itinéraires cyclables programmés sur l'ensemble du territoire) avec **une enveloppe 2025 de 1,359M€ pour les déplacements domicile-travail et 0,100 M€ pour le schéma cyclable touristique.**

**Niort Agglo investira 9,694 M€ pour le développement économique de son territoire** avec l'extension de Niort tech (6,361 M€), l'acquisition de réserves foncières et l'aménagement de nouveaux terrains nécessaires à l'accueil d'entreprises (1,200 M€), en entretenant les voiries dans les zones d'activités (0,990 M€).

Enfin, dans ce contexte d'inflation des dépenses énergétiques et de dérèglement climatique, Niort agglo va investir 0,819 M€ en 2025 pour mieux isoler ses équipements et consolider ses moyens de pilotage des consommations d'énergie.

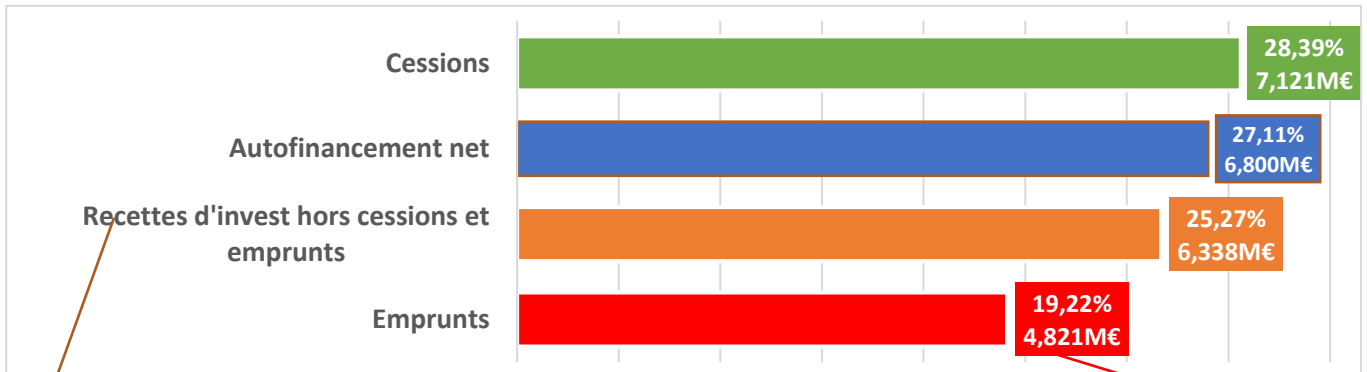
Le graphique ci-dessous présente l'évolution des investissements de Niort Agglomération depuis 2021 et uniquement ceux comptabilisés dans le budget principal hors activité Prévalec.



Aux crédits budgétaires 2025 viendront s'ajouter les reports de crédits 2024 estimés à ce jour à 4,000 M€.

### 3.3.2. Le financement de l'investissement :

Les dépenses d'investissement 2025 (hors remboursement du capital de la dette) de 25,080 M€ seront financées par :



Le montant des emprunts (4,134 M€) sera corrigé lors du budget supplémentaire avec la reprise des résultats antérieurs et les restes à réaliser d'investissement 2024.

Dont 5,392M€ de subventions :

- Etat : 1,475M€
- Région : 1,344M€
- Communes (mutualisation DSI, pole gare) : 2,476M€
- Divers : 0,098M€

### 3.3.3. Les principaux projets d'investissement et leurs subventions prévus

BUDGET PRINCIPAL (orientations budgétaires 2025) (montants en M€ ttc sauf si mentionnés ht)	TOTAL opérations		BP 2025		Total 2025 (OB + restes à réaliser prévisionnels)	
Total Général			25,080	12,557	29,080	13,227
<b>1 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - HABITAT, dont :</b>			6,669	4,654	7,169	5,020
PLH 2016-2021 (APCP) (HT)	22,984	1,192	0,253		0,253	
PLH 2022-2027 (16,5 M€ 2022-2027) (HT)	16,116	0,703	1,553	0,131	1,553	0,131
PACT 1 et 2 de 2017 à 2020 (APCP) (HT)	11,763		0,055		0,055	
PACT 3 (6 M€ 2022-2027) (HT)	6,000		1,100		1,100	
Nouveau PACT avec les communes (6 M€ 2024-2027) (HT)	6,000					
Soutien intercommunal	0,500					
Projet Gare Niort-Atlantique - phase 1 (AP/CP 9,9 M€)	10,584	10,728	1,800	2,552	1,800	2,552
Pistes cyclables (aménagement)	29,452	25,247	1,359	0,209	1,359	0,453
Doc d'urbanisme (SCOT, PLUI et zones humides)	1,697	0,272	0,036		0,036	
Subventions en soutien à la végétalisation des espaces, au déploiement de r	1,018		0,177		0,232	
QPV - Recyclages des friches - Ribray Gavacherie	1,049	1,971		1,750		1,750
Recyclages des friches - GRETA	0,655					
<b>3 - CULTURE, dont :</b>			1,884	0,303	2,437	0,308
Musée Bernard d'Agesci - rénovation énergétique et entretien	4,611		0,185		0,185	
Réserves muséales	9,772	0,189	0,052	0,020	0,129	0,020
Archives agglo	8,741	6,098	0,052	0,042	0,129	0,042
Donjon : travaux	2,150	0,344	1,078	0,150	1,097	0,155
Conservatoire antenne de Chauray	1,465		0,089		0,089	
Rénovation du château Salbart	3,248	0,774				
Musées - Restauration d'œuvres d'art			0,130	0,055	0,395	0,055
Musées : collections			0,135	0,020	0,191	0,020
CRD et EAP : achats matériels propres aux activités culturelles			0,095		0,096	
Médiathèques : achats matériels propres aux activités culturelles			0,055		0,061	
<b>4 - SPORTS</b>			0,952		1,400	
Complexe sportif : travaux d'entretien/normes	7,596	0,178	0,614		0,764	
Piscine de Chauray - Rénovation énergétique	1,403		0,010		0,010	
Matériels spécifiques piscines et Venise Verte	1,312		0,181		0,207	
Piscine de Champommier - Rénovation énergétique	1,396		0,069		0,069	
Piscine de Mauzé - Récupérateurs des eaux des bassins	0,030		0,030		0,030	
Patinoire - rénovation énergétique	2,256					
Piscine de Magné - Rénovation énergétique	1,400					
Réhab. énergétique et MCO hors op. spécifiques			0,048		0,048	
<b>5 - DEVELOPPEMENT ECO - TOURISME, dont :</b>			9,695	6,276	11,295	6,276
Niort Tech extension (HT)	14,347	3,498	6,380	0,833	6,380	0,833
Aides à l'implantation d'entreprises (HT)	1,323	0,025	0,070	0,013	0,080	0,013
Réserves foncières (HT)	1,962	8,961		3,746		3,746
Bâtiment SIEDS (acquisition)	2,050		0,750		0,750	
Capitalisation foncière ou EPL	3,000				0,800	
Schéma cyclable touristique (aménagement)	1,180		0,100		0,110	
ZAE - Aménagement de terrains (BA ZAE) (HT)			1,200	1,621	1,200	1,621
ZAE - Requalification et Entretien de voiries			0,990	0,065	1,370	0,065
Espaces test Agricoles (matériels)	0,220		0,055		0,055	
Pôle agroalimentaire - laiterie de Coulon (HT)	0,280					
<b>6 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>			0,040		0,140	
4 rue Beaune la Rolande	23,425	2,534				
Du Guesclin - Bât A et C RDC (HT)	0,863		0,029		0,117	
10 place de la Comédie - CNAM	4,636	1,645	0,011		0,011	
<b>7 - EAUX PLUVIALES</b>			2,000		2,000	
Réseaux eaux pluviales			0,395		0,395	
Eaux pluviales - Gros entretien/mat et équipement			1,605		1,605	
<b>8 - RESSOURCES, dont :</b>			3,776	1,280	4,576	1,580
Achat courant mat, mobiliers, véhicules (toutes directions)			0,529	0,005	0,607	0,005
Informatique mutualisée (dont remboursement Ville de Niort)			2,338	1,275	2,852	1,575
Réhab. énergétique et MCO hors op. spécifiques			0,819		0,819	
<b>9 - DIVERS</b>			0,064	0,043	0,064	0,043

Ce tableau synthétise les principaux projets recensés en investissement au stade de la préparation budgétaire. Ces éléments font l'objet d'une analyse de coûts et d'opportunité dans la perspective de la présentation du budget primitif en février 2025. Les recettes d'investissement sont également présentées à titre indicatif sous réserve de notification effective de nos partenaires financiers et de recherche d'autres subventions pour financer les projets de la CAN.

### 3.3.4. Les engagements pluriannuels (AP/CP) :

La CAN a adopté depuis quelques années des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) permettant de planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements. Elles engagent la collectivité sur la période fixée.

Ce dispositif permet d'une part, de faciliter l'arbitrage des élus en les éclairant sur la visibilité pluriannuelle des crédits affectés à la réalisation d'un projet et d'autre part, de limiter la mobilisation prématurée des crédits et leurs financements en favorisant ainsi un meilleur taux d'exécution.

*L'autorisation de programme correspond à la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme à caractère pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la C.A.N.*

*Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.*

**Les autorisations de programmes présentent les échéanciers de crédits prévisionnels suivants sur le fondement des délibérations adoptées par les précédents Conseils d'Agglomération :**

#### 1. Le plan local pour l'habitat 2016-2021 (24,500 M€ ttc) avec un lissage des paiements jusqu'en 2024.

Programme local de l'habitat 2016-2021	Total	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
<b>AP - Dépenses</b>	<b>22,624</b>	<b>0,148</b>	<b>1,979</b>	<b>2,622</b>	<b>4,413</b>	<b>2,273</b>	<b>3,866</b>	<b>4,169</b>	<b>1,861</b>	<b>1,040</b>	<b>0,253</b>
Recettes Subventions	1,189		0,089	0,063	0,211		0,358	0,185	0,283		
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	<b>21,434</b>	0,148	1,890	2,559	4,202	2,273	3,508	3,984	1,578	1,040	0,253

#### 2. Le Programme d'Appui communautaire au territoire (PACT) n°1 sur la période d'engagement 2017-2020

Prog d'Appui Communautaire au Territoire n°1 (2017-2020)	Total	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
<b>AP - Dépenses</b>	<b>5,994</b>	<b>1,104</b>	<b>1,051</b>	<b>1,761</b>	<b>1,311</b>	<b>0,576</b>	<b>0,090</b>	<b>0,081</b>		<b>0,018</b>
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	<b>5,994</b>	1,104	1,051	1,761	1,311	0,576	0,090	0,081		0,018

#### 3. Le programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) n°2 sur la période d'engagement 2018-2020

Prog d'Appui Communautaire au Territoire n°2 (2018-2020)	Total	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
<b>AP - Dépenses</b>	<b>5,714</b>	<b>0,653</b>	<b>0,970</b>	<b>1,757</b>	<b>0,809</b>	<b>0,643</b>	<b>0,734</b>	<b>0,111</b>	<b>0,037</b>
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	<b>5,714</b>	0,653	0,970	1,757	0,809	0,643	0,734	0,111	0,037

#### 4. Immobilier d'enseignement supérieur 2021-2028 (27,500M€ ttc).

Immobilier d'Enseignement supérieur	Total	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
<b>AP - Dépenses</b>	<b>27,500</b>	<b>2,791</b>	<b>0,855</b>	<b>2,976</b>	<b>1,735</b>	<b>8,355</b>	<b>6,841</b>	<b>3,947</b>	
Recettes FCTVA (estimées)	4,214	0,458	0,140	0,488	0,285	1,241	1,016	0,586	
Recettes Subventions (y compris incertaines)	4,770	0,047	0,467	0,171	1,623	0,171	0,339	1,725	0,228
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	<b>18,516</b>	2,286	0,248	2,317	-0,172	6,943	5,486	1,636	-0,228
<b>10 place de la Comédie (mts ttc)</b>									
<b>AP - Dépenses</b>	<b>5,000</b>	<b>1,581</b>	<b>0,540</b>	<b>2,469</b>	<b>0,035</b>		<b>0,375</b>		
Recettes FCTVA (estimées)	0,814	0,259	0,089	0,405	0,006		0,056		
Recettes Subventions (y compris incertaines)	1,645	0,047	0,395	1,204					
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	<b>2,540</b>	1,275	0,057	2,064	-1,175		0,319		
<b>4 rue Beaune la Rolande (mts ttc)</b>									
<b>AP - Dépenses</b>	<b>22,500</b>	<b>1,210</b>	<b>0,315</b>	<b>0,507</b>	<b>1,700</b>	<b>8,355</b>	<b>6,466</b>	<b>3,947</b>	
Recettes FCTVA (estimées)	3,399	0,199	0,052	0,083	0,279	1,241	0,960	0,586	
Recettes Subventions (y compris incertaines)	3,125	0,072	0,171	0,419	0,419	0,171	0,339	1,725	0,228
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	<b>15,976</b>	1,012	0,191	0,253	1,002	6,943	5,167	1,636	-0,228

5. Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) n°3 sur la période

Prog d'Appui Communautaire au Territoire n°3 (2022-2024)	Total	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
<b>AP - Dépenses</b>	<b>6,000</b>	<b>0,472</b>	<b>1,182</b>	<b>1,665</b>	<b>1,100</b>	<b>1,250</b>	<b>0,332</b>
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	6,000	0,472	1,182	1,665	1,100	1,250	0,332

6. Le Plan Local pour l'Habitat 2022-2027 (PLH) (16,500 M€ ttc)

PLH 2022-2027	Total	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
<b>AP - Dépenses</b>	<b>16,500</b>	<b>0,488</b>	<b>0,855</b>	<b>1,866</b>	<b>2,018</b>	<b>2,768</b>	<b>2,790</b>	<b>2,725</b>	<b>2,990</b>
Recettes Subventions	0,704		0,271	0,131	0,131	0,042	0,040	0,047	0,042
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	15,796	0,488	0,584	1,735	1,887	2,726	2,750	2,678	2,948

7. Extension Niort Tech (2022-2025) (13,000 M€ ht)

Extension Niort Tech	Total	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
<b>AP - Dépenses</b>	<b>13,000</b>	<b>0,278</b>	<b>0,584</b>	<b>3,657</b>	<b>6,619</b>	<b>1,323</b>	<b>0,539</b>	
Recettes Subventions (en attente de sollicitation)	3,617	0,142	0,335	0,408	0,833	0,718	0,881	0,300
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	9,683	0,136	0,249	3,249	5,786	0,605	-0,342	-0,300

8. Pôle gare – phase 1 (2022-2025) (9,900 M€ ttc)

Pôle gare - phase 1 (mts ttc)	Total	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
<b>AP - Dépenses</b>	<b>9,900</b>	<b>0,219</b>	<b>3,476</b>	<b>3,900</b>	<b>1,829</b>	<b>0,476</b>
Recettes FCTVA (récupéré par la Ville)						
Recettes Subventions et participations de la VDN	10,565	0,334	1,300	3,294	2,552	3,085
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	-0,665	-0,115	2,176	0,606	-0,723	-2,609

9. Réhabilitation énergétique et fonctionnelle du patrimoine communautaire 2023-2025 (6,600 M€ ttc)

Réhabilitation énergétique et fonctionnelle du patrimoine communautaire 2023-2025	Total	CP 2023	CP 2024	CP 2025
<b>AP - Dépenses</b>	<b>6,600</b>	<b>0,034</b>	<b>2,331</b>	<b>4,235</b>
Recettes FCTVA (estimées)	1,017	0,006	0,382	0,629
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	5,583	0,028	1,949	3,606

10. Eaux pluviales 2023-2025 (7,300 M€ ttc)

Eaux pluviales	Total	CP 2023	CP 2024	CP 2025
<b>AP - Dépenses</b>	<b>7,300</b>	<b>1,500</b>	<b>2,635</b>	<b>3,165</b>
Recettes FCTVA (estimées)	1,148	0,246	0,432	0,470
Recettes Subventions (en attente de sollicitation)	0,245	0,139	0,106	
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	5,907	1,115	2,097	2,695

11. Infrastructures cyclables du quotidien 2023-2026 (4,000 M€ ttc)

Infrastructures cyclables du quotidien 2023-2026	Total	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
<b>AP - Dépenses</b>	<b>4,000</b>	<b>0,003</b>	<b>0,850</b>	<b>1,000</b>	<b>2,147</b>
Recettes FCTVA (estimées)	0,607	0,001	0,139	0,149	0,319
Recettes Subventions (en attente de notification)					
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	3,393	0,003	0,711	0,852	1,828



⚠ Les graphiques et tableaux suivants sont présentés sans retraitement budget principal de 2022 à 2024 afin de corréliser avec les montants qui seront réellement constatés dans le compte administratif 2024 et antérieurs.

### 3.4. Les grands équilibres

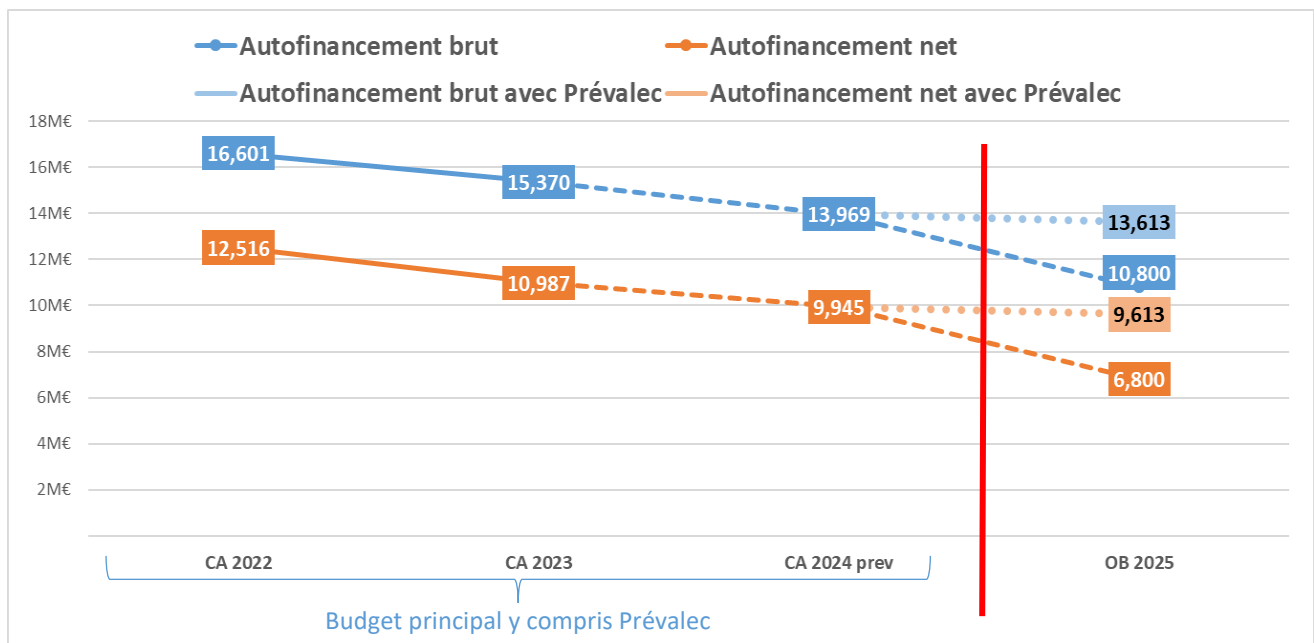
Par corrélation avec les modalités de calcul de la DGFIP, les autofinancements présentés dans ces tableaux sont retraités des écritures exceptionnelles<sup>1</sup>.

#### 3.4.1. De nombreux facteurs exogènes pèsent sur l'autofinancement :

La maîtrise des dépenses de fonctionnement et la stratégie d'optimisation des recettes ont pour objectif le maintien d'un niveau d'autofinancement permettant de financer un effort d'investissement soutenu. Aussi, à travers les efforts menés et à mener pour contenir les dépenses de fonctionnement, il s'agit de ménager les marges nécessaires pour préserver la vocation de la CAN en tant que collectivité d'investissements.

L'autofinancement brut représente l'excédent de recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement, disponible pour financer les investissements y compris et en priorité le remboursement du capital de la dette.

Au vu des variations des recettes et des dépenses présentées auparavant, le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'autofinancement. Les retraitements opérés, conformément à la méthode retenue par la DGFIP et la CRC, permettent d'assurer une comparabilité d'un exercice à l'autre en neutralisant les événements exceptionnels : cessions, provisions et reprise de provisions...



De 2022 à 2024, la tendance baissière de l'autofinancement résulte essentiellement de plusieurs facteurs, principalement exogènes : l'entretien d'un patrimoine qui s'élargit (+1,500 M€), la croissance forte des dépenses énergétiques (+0,800 M€), la hausse des coûts des marchés de traitement des déchets (+2,000 M€), les mesures salariales décidées par le Gouvernement pour amortir le choc de l'inflation et les mesures catégorielles, GVT (+2,500 M€), l'évolution de nos subventions auprès de nos partenaires

<sup>1</sup> Les recettes et les dépenses de fonctionnement sont retraitées des provisions, reprises de provisions, travaux en régie et cessions.

(+0,600 M€) et l'impact d'une inflation inédite sur les autres postes de dépenses (+0,400 M€). Durant cette période, la CAN n'a plus perçu les recettes de FPIC (-0,667 M€ en 2022, -1,300 M€ par rapport à 2021) et sa DGF diminue progressivement (-0,244 M€ en 2025).

La dynamique des recettes notamment fiscales résultant des augmentations réglementaires annuelles des valeurs locatives d'environ 6,000 M€ n'a pas suffisamment compensé les hausses successives des dépenses.

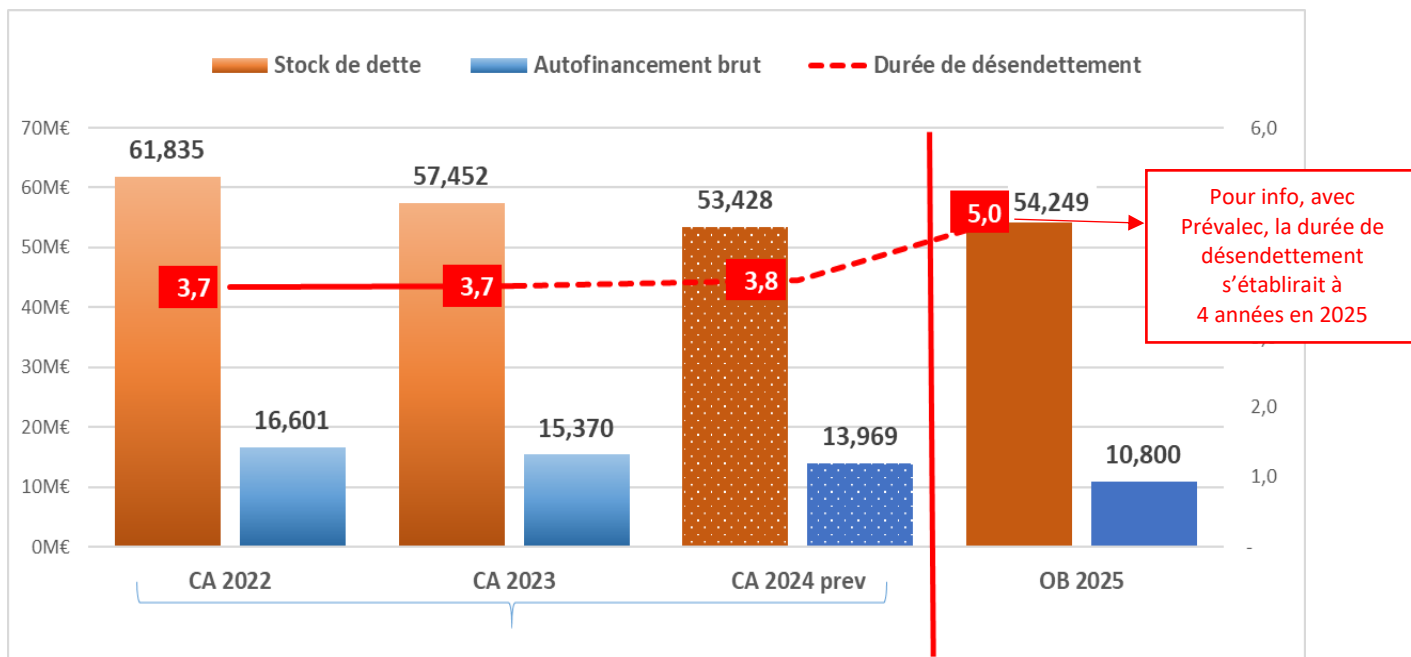
Pour 2025, les mesures gouvernementales accentuent cette dégradation pour un montant total de 3,195 M€ à travers le prélèvement sur recettes fiscales estimé à 1,619 M€, le non-versement de la dynamique de TVA estimé à 1,045 M€ et la hausse des cotisations CNRACL (0,531 M€).

Par ailleurs, l'activité « Prévalec » est sortie du budget principal alors qu'elle apportait entre 2 et 3 M€ d'autofinancement.

### 3.4.2. L'endettement se situe sous les niveaux d'alerte :

Afin de mesurer le besoin de financement 2025 (voir partie 5 sur la gestion de la dette), l'hypothèse d'un recours à l'emprunt pour un montant limité de 4,821 M€ est retenu comme plafond pour 2025, y compris en prenant en compte les restes à réaliser d'investissement transférés sur 2025 estimés à 4,000 M€ en dépenses et à 1,000 M€ en recettes. L'écart sera financé par les résultats de 2024.

A l'aune de ces paramètres, la durée de désendettement (stock de dette/autofinancement brut) anticipée fin 2025 se situera autour de 5 années, en deçà des niveaux d'alerte généralement fixé à 8 ans pour les EPCI.



Ces ratios sont très sensibles à l'évolution asymétrique du niveau d'investissement et de l'autofinancement.

Leur évolution reste sous surveillance.

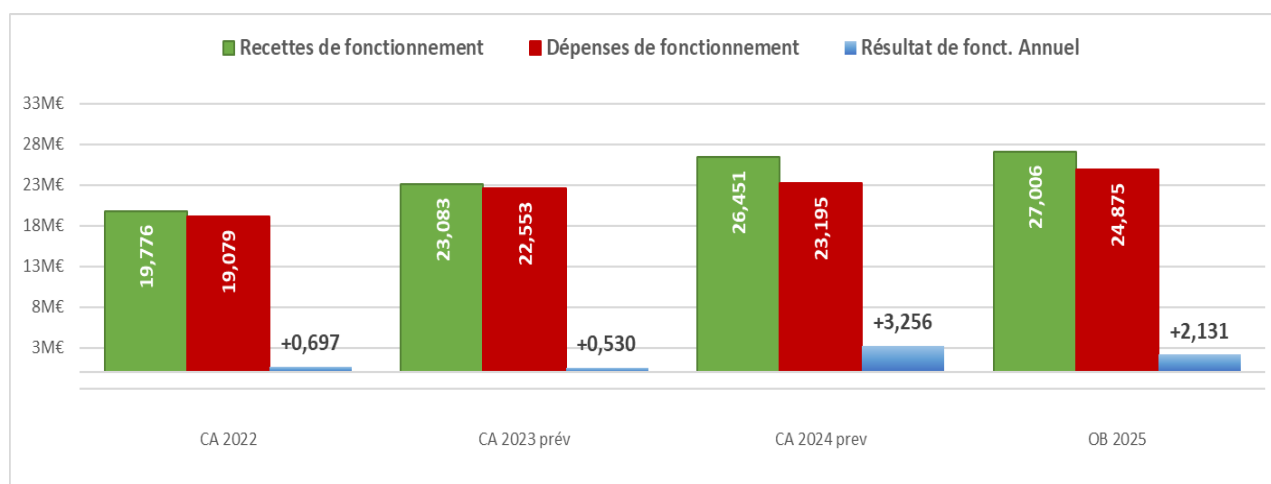
## 4. LES BUDGETS ANNEXES

A côté du budget principal, pour l'année 2025, la CAN va gérer 6 budgets annexes dont 4 services publics industriels et commerciaux : Transports, Assainissement, Eau potable et Energies renouvelables et 2 services publics administratifs : Prévalec et Zones d'activités économiques.

### 4.1. Budget Transports et mobilités

La CAN a reconduit la société Transdev comme délégataire du service public pour l'exploitation du réseau de transports collectifs et des mobilités actives et partagées (délibération du 13 novembre 2023). Le contrat est entré en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2029.

**Les orientations budgétaires 2025 prévoient un volume de recettes de fonctionnement de 27,006 M€ et des dépenses de fonctionnement de 24,875 M€ hors virement vers la section d'investissement (2,131 M€) représentant le résultat de fonctionnement théorique 2025.**



**Les recettes sont prévues en hausse de +0,555 M€ par rapport à l'atterrissage prévisionnel 2024.** Cette augmentation se retrouve principalement dans l'accroissement des recettes du versement mobilité lié à la hausse de l'assiette fiscale. Le coefficient du versement mobilité de 1,25% en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024 ne peut plus augmenter dans le cadre réglementaire actuel. Une part de la hausse repose aussi sur la progression du loyer d'usage payé par le délégataire pour l'exploitation des biens mis à disposition.

**Les dépenses de fonctionnement 2025 y compris la dotation aux amortissements sont présentées en hausse de +1,680 M€ par rapport à l'atterrissage 2024 prévisionnel.**

Cette hausse concerne essentiellement la contribution versée au délégataire tenant compte d'une part, du taux d'actualisation estimée par la direction des Finances à +3%<sup>1</sup> (+0,440 M€), d'autre part, de la hausse des recettes compensées (+0,200 M€) et enfin, d'un avenant au contrat en cours de rédaction (+0,560 M€), améliorant l'offre des transports collectifs.

Se rajoutent à ces facteurs de hausse, la ligne express La Rochelle-Niort (prestataire la Région : +0,120 M€) et l'enquête EMC2 liée à la mobilité pour un cout de 0,308 M€.

<sup>1</sup> Depuis 2024, le taux d'actualisation est calculé à partir de la progression n-1 de 6 index, soit l'évolution du prix du gazole, du biogncv, de l'électricité, du taux de salaire horaire, du prix de réparation des véhicules et du prix des produits industriels.

A partir des prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement, l'autofinancement brut 2025 à date s'élevé à 3,958 M€, en diminution de -0,916 M€ par rapport au compte administratif 2024 anticipé.

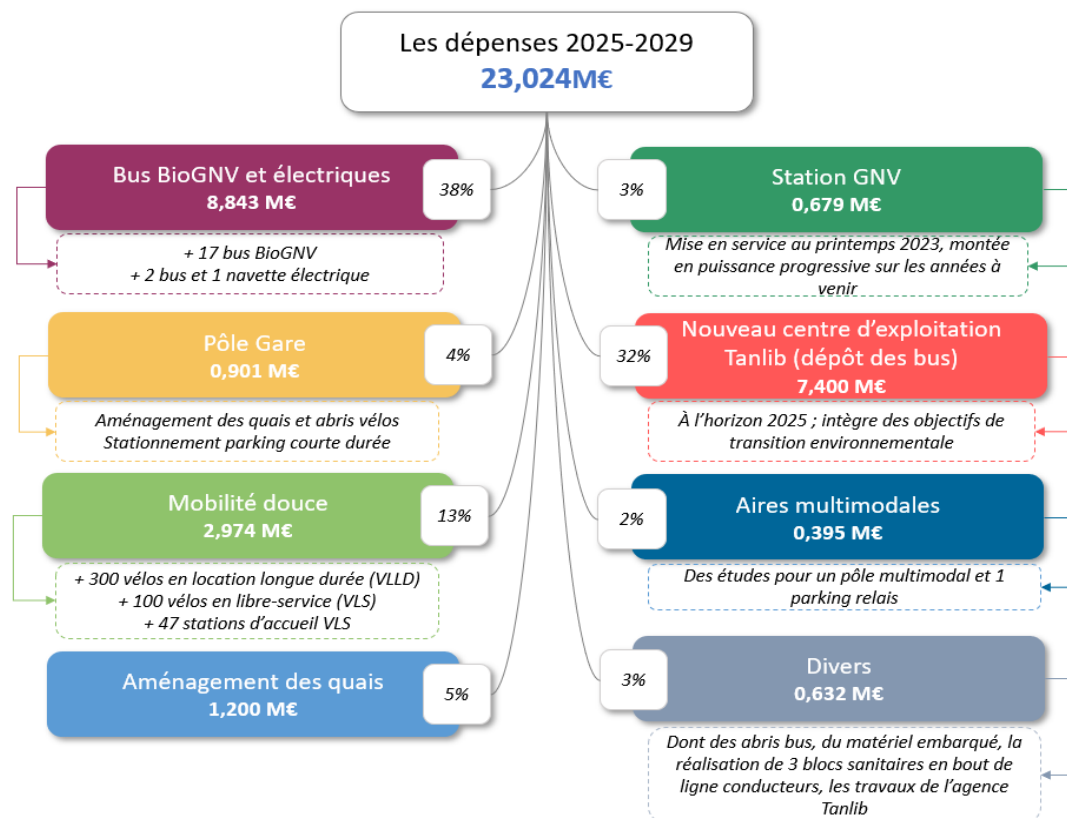
TRANSPORTS - FONCTIONNEMENT Montants en millions d'€	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prev	OB 2025	Evol en %	
						OB/BP	OB/CAp
Versement mobilité	17,278	20,002	22,600	23,300	23,700	+4,9%	+1,7%
Autres dotations et participations	1,697	1,846	1,759	1,753	1,777	+1,0%	+1,4%
Autres recettes (dont loyers d'usage des biens)	0,657	0,903	0,942	0,959	1,055	+12,0%	+10,0%
<b>Total recettes réelles de fonct.</b>	<b>19,632</b>	<b>22,751</b>	<b>25,301</b>	<b>26,012</b>	<b>26,532</b>	<b>+4,9%</b>	<b>+2,0%</b>
Amortissements des subventions	0,129	0,215	0,276	0,290	0,344	+24,6%	+18,6%
Autres opérations d'ordre	0,015	0,117	0,231	0,149	0,130	-43,7%	-12,8%
<b>Total recettes</b>	<b>19,776</b>	<b>23,083</b>	<b>25,808</b>	<b>26,451</b>	<b>27,006</b>	<b>+4,6%</b>	<b>+2,1%</b>
Contribution versée au délégataire	15,484	18,330	19,500	18,650	19,650	+0,8%	+5,4%
Autres achats et services	0,948	1,077	1,240	1,075	1,360	+9,7%	+26,5%
Dépenses de personnel	0,384	0,402	0,423	0,423	0,408	-3,5%	-3,5%
Autres charges de gestion courante	0,864	0,857	0,993	0,990	1,140	+14,8%	+15,2%
Autres dépenses	0,014	0,001	0,016		0,016	+0,0%	
<b>Total dépenses réelles de fonct.</b>	<b>17,694</b>	<b>20,667</b>	<b>22,172</b>	<b>21,138</b>	<b>22,574</b>	<b>+1,8%</b>	<b>+6,8%</b>
Dotations aux amortissements	1,385	1,737	2,408	2,057	2,301	-4,4%	+11,9%
Autres opérations d'ordre		0,149					
Virement à la section d'invest. ou résultat de fonct. théorique			1,228		2,131	+73,5%	
<b>Total dépenses</b>	<b>19,079</b>	<b>22,553</b>	<b>25,808</b>	<b>23,195</b>	<b>27,006</b>	<b>+4,6%</b>	<b>+16,4%</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>+0,697</b>	<b>+0,530</b>		<b>+3,256</b>			
Résultat antérieur reporté	+8,374	+6,393		+5,576			
<b>Résultat cumulé</b>	<b>+9,071</b>	<b>+6,923</b>		<b>+8,832</b>			

<b>Autofinancement budgétaire (RRF-DRF)</b>	<b>1,938</b>	<b>2,084</b>	<b>3,129</b>	<b>4,874</b>	<b>3,958</b>	<b>+26,5%</b>	<b>-18,8%</b>
---	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------	---------------

Le volume des recettes réelles de fonctionnement excédentaire par rapport aux dépenses permet de dégager un autofinancement de 3,958 M€ en 2024 nécessaire au financement des investissements.

Le programme d'investissement 2025 s'inscrit dans le cadre d'une PPI 2025-2029 de 23 M€ essentiellement axée vers l'enjeu essentiel de décarbonation des mobilités.



**En 2025, la CAN prévoit d'investir 11,547 M€ auxquels s'ajouteront 0,709 M€ des opérations d'équipement non terminées en 2024.**

TRANSPORTS - INVESTISSEMENT Montants en millions d'€	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prev	OB 2025	Evol en %	
						OB/BP	OB/CAp
Dépenses d'équipement	3,351	8,576	10,604	7,410	11,547	+8,9%	+55,8%
Remboursement avance de l'Etat	0,134	0,134	0,135	0,134	0,135	+0,0%	+0,7%
<b>Total dépenses réelles d'invest.</b>	<b>3,485</b>	<b>8,710</b>	<b>10,739</b>	<b>7,544</b>	<b>11,682</b>	<b>+8,8%</b>	<b>+54,9%</b>
Amortissements des subv et op. patrimoniales	0,253	1,113	0,850	0,440	0,874	+2,8%	+98,6%
<b>Total dépenses</b>	<b>3,738</b>	<b>9,823</b>	<b>11,589</b>	<b>7,984</b>	<b>12,556</b>	<b>+8,3%</b>	<b>+57,3%</b>
Subv d'investissement	0,430	0,643	1,233	1,715	0,948	-23,1%	-44,7%
FCTVA/TVA	0,153	0,138	0,420	0,310	0,032	-92,4%	-89,7%
Affectation du rés de fonct à l'investissement		2,679		1,669			-100,0%
Emprunts ou avance trésorerie de l'Etat			5,957		6,743	+13,2%	
<b>Total recettes réelles d'invest.</b>	<b>0,583</b>	<b>3,460</b>	<b>7,610</b>	<b>3,694</b>	<b>7,723</b>	<b>+1,5%</b>	<b>+109,1%</b>
Dotations aux amortissements et op. patrimoniales	1,494	2,667	2,751	2,057	2,702	-1,8%	+31,4%
Virement de la section de fonctionnement			1,228		2,131	+73,5%	
<b>Total recettes</b>	<b>2,077</b>	<b>6,127</b>	<b>11,589</b>	<b>5,751</b>	<b>12,556</b>	<b>+8,3%</b>	<b>+118,3%</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>-1,661</b>	<b>-3,696</b>		<b>-2,233</b>			
Résultat antérieur reporté	+3,688	+2,027		-1,669			
<b>Résultat cumulé</b>	<b>+2,027</b>	<b>-1,669</b>		<b>-3,902</b>			
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>-0,964</b>	<b>-5,845</b>		<b>-0,324</b>			
<b>Fonds de roulement de clôture</b>	<b>11,098</b>	<b>5,254</b>		<b>4,930</b>			

Elle poursuit ses engagements en faveur de la mobilité durable en remplaçant sa flotte de bus diesel par du GNV. En 2025, il est prévu l'acquisition de 5 bus bioGNV pour une enveloppe globale de 2,170 M€, de 3 bus électriques à gabarit réduit pour 1,000 M€ et d'une navette électrique pour 0,400 M€.

La transition énergétique passe aussi par la construction d'un nouveau centre d'exploitation des mobilités décarbonées adossé à la station GNV et sur lequel seront posés des panneaux photovoltaïques. Ce projet qui a commencé en 2023 et se poursuivra jusqu'en 2026 pour un coût global de 12,000 M€ dont 5,850 M€ d'inscrit au budget 2025.

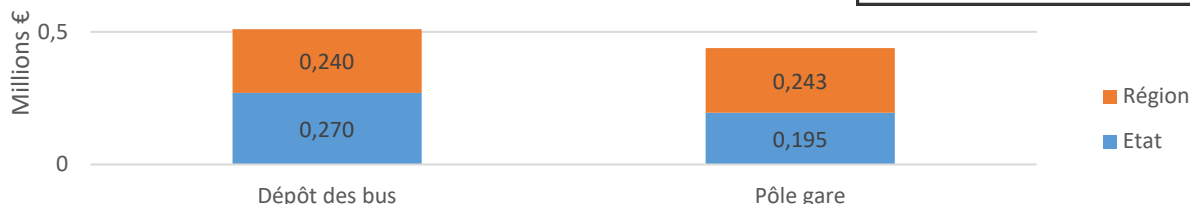
Concernant le développement de la mobilité douce, il sera proposé dans le budget 2025 une enveloppe de 1,207 M€ pour l'acquisition de 100 vélos en libre-service, 150 vélos en location longue durée et l'aménagement de 25 box de rangement. Il est aussi prévu des travaux pour la construction de pistes cyclables pour un montant de 1,359 M€ en 2025 comptabilisés dans le budget principal au sein de la compétence voirie, comprenant un soutien pour le maillage des communes conformément à la stratégie élaborée par le schéma directeur cyclable de l'Agglo.

Pour faciliter l'usage de transports collectifs, la CAN poursuit la construction du Pole Gare Niort-atlantique entamée en 2022. Une partie des travaux est imputée dans le budget annexe Transports avec une enveloppe de 0,328 M€ qui sera proposée au budget 2025.

Les dépenses d'investissement sont financées par un autofinancement brut de 3,958 M€ et par un recours à l'emprunt de 6,743 M€ qui sera ajusté au budget supplémentaire après affectation des résultats antérieurs. Ce budget ne dispose d'aucun stock de dette.

Côté subventions, les projets d'investissement bénéficieront en 2025 de 0,948 M€ répartis comme suit :

## Subventions d'investissement 2025



Comme pour tous ses projets d'investissement, la CAN s'inscrit dans une recherche proactive de co-financement.

### Les engagements pluriannuels (AP/CP) :

Les autorisations de programmes présentent les échéanciers de crédits prévisionnels suivants sur le fondement des délibérations adoptées lors des précédents Conseils d'Agglomération (les montants peuvent donc différer des orientations budgétaires) :

#### 1. Pôle gare – phase 1 (PEM et parking de reconstitution) (2022-2026) (5,100M€ ttc)

Pôle gare - phase 1 - PEM et parking de reconstitution	Total	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
<b>AP - Dépenses</b>	<b>5,100</b>	<b>0,101</b>	<b>1,629</b>	<b>2,468</b>	<b>0,871</b>	<b>0,031</b>
Recettes FCTVA (estimées)	0,463	0,015	0,036	0,343	0,043	0,026
Recettes Subventions (dont celles à solliciter)	1,247	0,007		0,372	0,438	0,430
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	<b>3,390</b>	0,079	1,593	1,753	0,390	-0,426

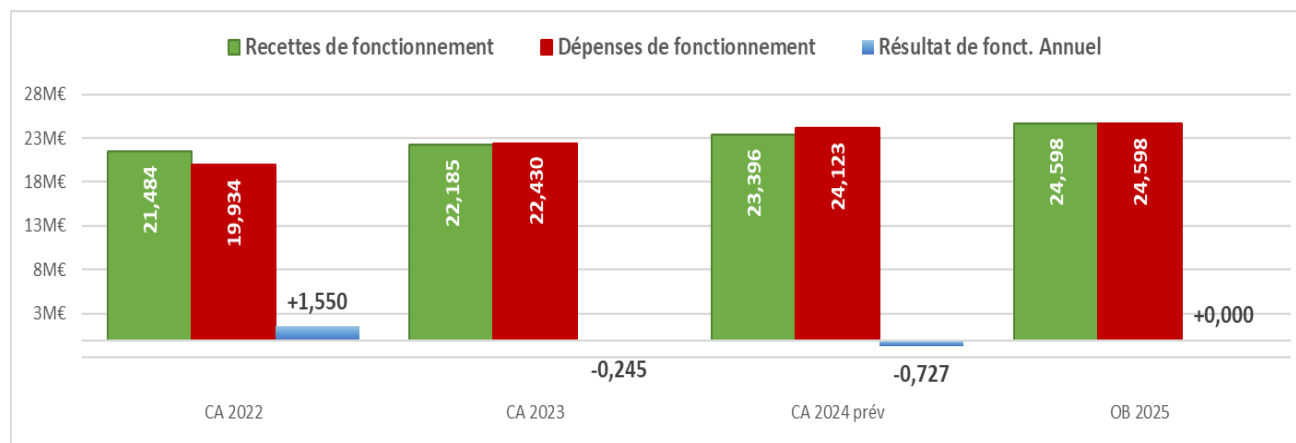
#### 2. Pôle de transport décarboné – partie dépôt bus (2022-2026) (13,000M€ ht)

Pôle de transport décarboné - partie dépôt bus	Total	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
<b>AP - Dépenses</b>	<b>13,000</b>	<b>0,604</b>	<b>1,349</b>	<b>3,500</b>	<b>6,445</b>	<b>0,730</b>	<b>0,372</b>	
Recettes Subventions	2,557	0,166		0,715	0,510	0,466	0,300	0,400
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	<b>10,443</b>	0,439	1,349	2,785	5,935	0,264	0,072	-0,400

## 4.2. Budget Prévention, Valorisation et Economie circulaire des Déchets (PREVALEC)

En 2025, l'activité Prévalec sera comptabilisée dans un budget annexe soumis à la nomenclature M 57 et non assujetti à la TVA. Ce budget sera doté de l'autonomie financière et sera administré par un conseil d'exploitation.

**Les orientations budgétaires 2025 prévoient un volume de recettes de fonctionnement de 24,598M€ et des dépenses de fonctionnement de 24,598M€ hors virement vers la section d'investissement (0M€) représentant le résultat de fonctionnement théorique 2025.**



**Les dépenses de fonctionnement 2025 y compris la dotation aux amortissements sont présentées en hausse de +0,475 M€ par rapport à l'atterrissage prévisionnel 2024.**

Cette hausse provient essentiellement d'un côté, de la part main d'œuvre du garage communautaire non facturée avant 2025 pour 0,330 M€ et d'un autre côté, de la mise en place de nouveaux services (caméras embarquées dans les BOM, Appli « mon tri » à destination des usagers, géolocalisation de bennes, sondes télérelève pour les points d'apports volontaires, le renforcement des contrôles d'accès aux déchetteries).

L'accent est aussi mis sur les actions de prévention axées sur la réduction du volume des bio déchets.

A compter de 2025, la CAN prend en compte dans son budget une contribution annuelle liée aux frais généraux de la SPL Unitri (0,280 M€ en 2025).

Toutes ces actions doivent permettre de réduire le volume des déchets traités. Pour 2025, le coût total des prestations de tri, transport et traitement est réduit de -0,684 M€.

La dotation aux amortissements progresse de +0,338 M€ proportionnellement à la montée en charge des investissements.

**Les recettes de fonctionnement 2025 sont présentées en hausse de +1,202 M€ par rapport à l'atterrissage prévisionnel 2024.**

La dynamique des recettes de TEOM repose exclusivement sur l'augmentation des valeurs locatives dont la part réglementaire suit l'inflation constatée fin novembre n-1 pour les locaux d'habitation (+1,71%) et l'évolution des loyers pour les locaux professionnels constatée en n-2 estimée à +1%. Les orientations budgétaires 2025 prévoient une hausse de +0,476 M€ du produit de TEOM par rapport au montant 2024 anticipé.

Les recettes d'exploitation sont prévues en hausse de +0,609 M€ en 2025 par rapport au montant 2024 anticipé. Il est projeté courant 2025 une hausse des tarifs de la redevance spéciale dont les gains sont estimés à +0,350 M€. La valorisation des déchets (cartons et déchets) est également prévue à la hausse (+0,154 M€) comme le soutien des éco-organismes (+0,093 M€).

A partir des prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement, l'autofinancement brut 2025 à date s'élèverait à 2,813 M€, en progression par rapport au compte administratif 2024 anticipé.

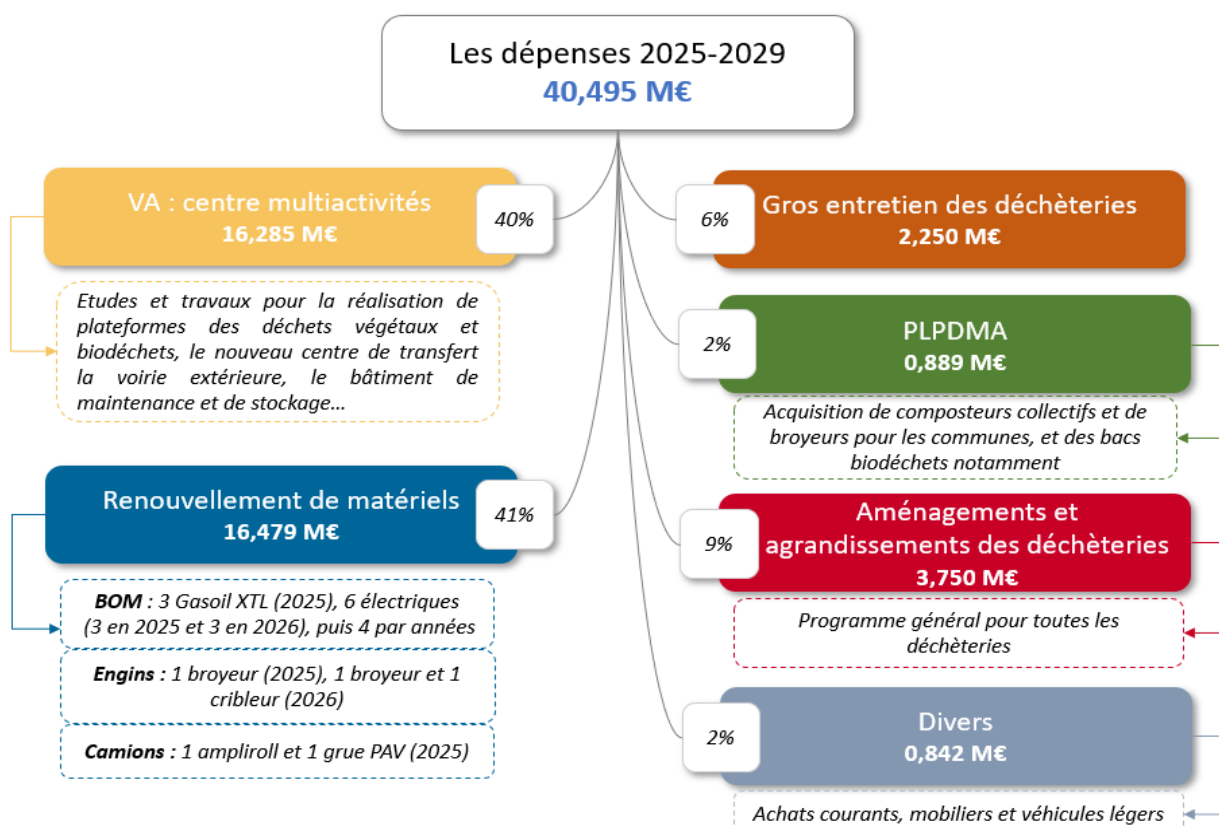
Les montants des années 2022 à 2024 des deux tableaux suivants sont extraits du budget principal et retraités comme si l'activité Prévalec avait fait l'objet d'un budget annexe sur la période.

PREVALEC - FONCTIONNEMENT Montants en millions d'€	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prev	OB 2025	Evol en %	
						OB/BP	OB/CAp
TEOM y compris rôles supplémentaires	17,269	18,412	19,140	19,179	19,635	+2,6%	+2,4%
Recettes d'exploitation*	2,266	1,746	2,021	1,954	2,569	+27,1%	+31,5%
Dotations et participations (éco-organismes)	1,824	1,564	1,819	1,822	1,897	+4,3%	+4,1%
Autres recettes	0,056	0,105	0,031	0,108	0,160	+416,1%	+48,1%
<b>Total recettes réelles de fonct.</b>	<b>21,415</b>	<b>21,827</b>	<b>23,011</b>	<b>23,063</b>	<b>24,261</b>	<b>+5,4%</b>	<b>+5,2%</b>
Recettes d'ordre dont amort. des subventions	0,069	0,358	0,026	0,333	0,337	+1196,2%	+1,2%
<b>Total recettes</b>	<b>21,484</b>	<b>22,185</b>	<b>23,037</b>	<b>23,396</b>	<b>24,598</b>	<b>+6,8%</b>	<b>+5,1%</b>
Prestations de tri, de transports et de traitement	5,968	7,570	7,950	8,092	7,556	-5,0%	-6,6%
Carburants	1,085	0,946	0,950	0,950	0,925	-2,6%	-2,6%
Entretien véhicules	0,694	0,861	0,762	0,844	1,114	+46,2%	+32,0%
Entretien bâtiments	0,306	0,430	0,369	0,535	0,398	+7,9%	-25,6%
Autres achats et services	1,612	1,790	2,110	2,072	2,409	+14,2%	+16,3%
Dépenses de personnel	7,783	8,103	8,522	8,807	9,000	+5,6%	+2,2%
Autres dépenses	0,011	0,012	0,018	0,011	0,046	+155,6%	+318,2%
<b>Total dépenses réelles de fonct.</b>	<b>17,459</b>	<b>19,712</b>	<b>20,681</b>	<b>21,311</b>	<b>21,448</b>	<b>+3,7%</b>	<b>+0,6%</b>
Dotations aux amortissements	2,475	2,718	2,724	2,812	3,150	+15,6%	+12,0%
Virement à la section d'invest. ou résultat de fonct. théorique			-0,368		0,000	-100,0%	
<b>Total dépenses</b>	<b>19,934</b>	<b>22,430</b>	<b>23,037</b>	<b>24,123</b>	<b>24,598</b>	<b>+6,8%</b>	<b>+2,0%</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>+1,550</b>	<b>-0,245</b>		<b>-0,727</b>			

Autofinancement budgétaire (RRF-DRF)	3,956	2,115	2,330	1,752	2,813	+20,7%	+60,6%
--------------------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	--------	--------

Le programme d'investissement 2025 s'inscrit dans le cadre d'une PPI 2025-2029 de 40,5 M€ essentiellement axée vers la décarbonation des bennes à ordures ménagères et la modernisation des équipements.





**En 2025, la CAN prévoit d'investir 5,313 M€ et comprendra principalement**

- 3 bennes à ordures ménagères électriques pour un total de 1,570M€
- 3 bennes thermiques compatible biocarburant pour 0,824M€
- Des engins pour favoriser la valorisation des déchets végétaux (broyeur, plateforme, cribleur...) pour 0,500M€,
- Le renouvellement des points d'apport volontaires et bacs individuels pour 0,732M€,
- L'entretien des déchetteries pour 0,450M€.

PREVALEC - INVESTISSEMENT Montants en millions d'€	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prev	OB 2025	Evol en %	
						OB/BP	OB/CAP
Dépenses d'équipement	4,966	2,348	4,725	4,000	5,313	+12,4%	+32,8%
<b>Total dépenses réelles d'invest.</b>	<b>4,966</b>	<b>2,348</b>	<b>4,725</b>	<b>4,000</b>	<b>5,313</b>	<b>+12,4%</b>	<b>+32,8%</b>
Amortissements des subv et op. patrimoniales	0,103	5,116	0,026	0,454	0,337	+1196,2%	-25,8%
<b>Total dépenses</b>	<b>5,069</b>	<b>7,464</b>	<b>4,751</b>	<b>4,454</b>	<b>5,650</b>	<b>+18,9%</b>	<b>+26,9%</b>
FCTVA	0,420	0,446	0,650	0,500	0,650	+0,0%	+30,0%
Emprunts			1,745		2,000	+14,6%	
<b>Total recettes réelles d'invest.</b>	<b>0,422</b>	<b>0,446</b>	<b>2,395</b>	<b>0,500</b>	<b>2,650</b>	<b>+10,6%</b>	<b>+430,0%</b>
Dotations aux amortissements et op. patrimoniales	2,509	7,477	2,724	2,934	3,000	+10,1%	+2,2%
Virement de la section de fonctionnement			-0,368		0,000	-100,0%	
<b>Total recettes</b>	<b>2,931</b>	<b>7,923</b>	<b>4,751</b>	<b>3,434</b>	<b>5,650</b>	<b>+18,9%</b>	<b>+64,5%</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>-2,138</b>	<b>+0,459</b>		<b>-1,020</b>			

Les dépenses d'investissement 2025 sont financées par 0,650 M€ de FCTVA, un autofinancement brut de 2,813 M€ et par un recours à l'emprunt de 2,000 M€ qui sera ajusté au budget supplémentaire.

**Les engagements pluriannuels (AP/CP) :**

Les autorisations de programmes présentent les échéanciers de crédits prévisionnels suivants sur le fondement des délibérations adoptées lors des précédents conseils d'Agglomération (les montants peuvent donc différer des orientations budgétaires) :

1. Matériel et équipement pour une collecte optimisée des déchets (8,700 M€ ttc)

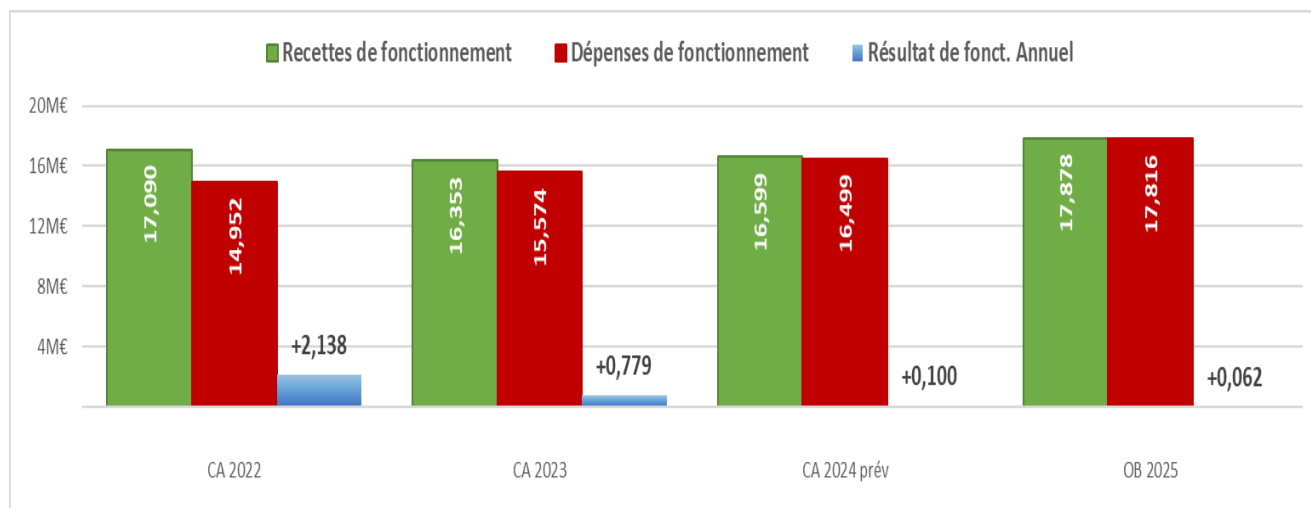
Matériel et équipement pour une collecte optimisée des déchets	Total	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
<b>AP - Dépenses</b>	<b>8,700</b>			<b>2,894</b>	<b>4,006</b>	<b>1,800</b>
Recettes FCTVA (estimées)	1,292			0,430	0,595	0,267
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	<b>7,408</b>			2,464	3,411	1,533

### 4.3. Budget Assainissement

En 2025, l'activité Assainissement sera maintenue temporairement en régie avant une bascule de mission au sein de la SPL « Société des Eaux du Niortais » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Parallèlement, le personnel devrait basculer dès 2025 sous statut de droit privé dans le cadre de l'accord d'entreprise élaboré en 2022 et approuvé en janvier 2023.

**Les orientations budgétaires 2025 prévoient un volume de recettes de fonctionnement de 17,878 M€ et des dépenses de fonctionnement de 17,816 M€ hors virement vers la section d'investissement (0,062 M€) représentant le résultat de fonctionnement théorique 2025.**



**Les dépenses de fonctionnement 2025 y compris la dotation aux amortissements sont présentées en hausse de +1,317 M€ par rapport à l'atterrissage prévisionnel 2024.**

Cette hausse provient essentiellement du passage en statut privé de la quasi-totalité des agents affectés à cette activité pour un coût supplémentaire de +0,962 M€ entre le budget 2025 et l'atterrissage anticipé 2024. La dotation aux amortissements progresse de +0,272 M€ proportionnellement à l'augmentation de son patrimoine.

Les postes d'achats et de service sont maîtrisés ainsi que les charges d'intérêt d'emprunt.

**Dans ce contexte, afin de pouvoir maintenir un niveau d'investissement conforme aux besoins consignés dans la programmation pluriannuelle d'investissement, une augmentation de la redevance assainissement selon les types d'usage sera proposée au vote du Conseil d'Agglomération du 16 décembre 2024.**

**Les recettes de fonctionnement 2025 sont présentées en hausse de +1,279 M€ par rapport à l'atterrissage prévisionnel 2024. L'impact de la hausse tarifaire est intégré dans les recettes de redevance dont le montant s'élève à 12,700M€ en 2025 contre 12,000M€ en réalisé prévisionnel 2024.**

A partir des prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement, l'autofinancement brut 2025 à date s'élèverait à 3,951 M€, en quasi-stabilité par rapport au compte administratif 2024 anticipé et en diminution de -0,825M€ par rapport au Budget primitif 2024.

ASSAINISSEMENT - FONCTIONNEMENT Montants en millions d'€	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	OB 2025	Evol en %	
Redevances assainissement	12,301	11,567	12,500	12,000	12,700	+1,6%	+5,8%
Autres recettes d'exploitation*	1,679	1,912	1,909	1,896	2,154	+12,8%	+13,6%
Autres recettes	1,008	0,798	0,719	0,541	0,604	-16,0%	+11,6%
<b>Total recettes réelles de fonct.</b>	<b>14,988</b>	<b>14,277</b>	<b>15,128</b>	<b>14,437</b>	<b>15,458</b>	<b>+2,2%</b>	<b>+7,1%</b>
Recettes d'ordre dont amort. des subventions	2,102	2,076	2,203	2,162	2,420	+9,9%	+11,9%
<b>Total recettes</b>	<b>17,090</b>	<b>16,353</b>	<b>17,331</b>	<b>16,599</b>	<b>17,878</b>	<b>+3,2%</b>	<b>+7,7%</b>
Charges à caractère général	3,894	4,467	4,813	5,123	4,959	+3,0%	-3,2%
Dépenses de personnel	2,988	3,020	3,371	3,398	4,360	+29,3%	+28,3%
Autres charges de gestion courante	0,359	0,394	0,320	0,162	0,200	-37,5%	+23,5%
Charges d'intérêts d'emprunt	1,367	1,352	1,301	1,344	1,275	-2,0%	-5,1%
Autres dépenses	0,642	0,496	0,547	0,435	0,713	+30,3%	+63,9%
<b>Total dépenses réelles de fonct.</b>	<b>9,250</b>	<b>9,729</b>	<b>10,352</b>	<b>10,462</b>	<b>11,507</b>	<b>+11,2%</b>	<b>+10,0%</b>
Dotations aux amortissements	5,702	5,845	6,060	6,037	6,309	+4,1%	+4,5%
Virement à la section d'invest. ou résultat de fonct. théorique			0,919		0,062	-93,3%	
<b>Total dépenses</b>	<b>14,952</b>	<b>15,574</b>	<b>17,331</b>	<b>16,499</b>	<b>17,878</b>	<b>+3,2%</b>	<b>+8,4%</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>+2,138</b>	<b>+0,779</b>		<b>+0,100</b>			
Résultat antérieur reporté	+3,926	+3,036		+0,621			
<b>Résultat cumulé</b>	<b>+6,064</b>	<b>+3,815</b>		<b>+0,721</b>			

<b>Autofinancement budgétaire (RRF-DRF)</b>	<b>5,738</b>	<b>4,548</b>	<b>4,776</b>	<b>3,975</b>	<b>3,951</b>	<b>-17,3%</b>	<b>-0,6%</b>
---	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------	--------------

\* Red modernisation des réseaux, contribution eaux pluviales, red assainissement non collectif, travaux de branchements

La CAN poursuit son programme d'investissement prévu à hauteur de 6,998 M€ auxquels s'ajouteront les reports sur des opérations d'équipement non achevées en 2024.

Le recours à l'emprunt présenté dans ces orientations budgétaires sera corrigé lors du budget supplémentaire au regard des résultats antérieurs.

ASSAINISSEMENT - INVESTISSEMENT Montants en millions d'€	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prev	OB 2025	Evol en %	
						OB/BP	OB/Cap
Dépenses d'équipement	7,590	8,540	7,362	6,562	6,998	-4,9%	+6,6%
Remboursement du capital de la dette	2,636	2,692	2,271	2,309	2,381	+4,8%	+3,1%
<b>Total dépenses réelles d'invest.</b>	<b>10,226</b>	<b>11,232</b>	<b>9,633</b>	<b>8,871</b>	<b>9,379</b>	<b>-2,6%</b>	<b>+5,7%</b>
Amortissements des subv et op. patrimoniales	2,321	2,313	2,803	2,425	3,020	+7,7%	+24,5%
<b>Total dépenses</b>	<b>12,547</b>	<b>13,545</b>	<b>12,436</b>	<b>11,296</b>	<b>12,399</b>	<b>-0,3%</b>	<b>+9,8%</b>
Subv d'investissement	1,927	1,717	1,251	1,765	0,770	-38,4%	-56,4%
FCTVA	0,721	1,591	1,162	0,800	1,100	-5,3%	+37,5%
Affectation du rés de fonct à l'investissement	1,526	3,029		3,194			-100,0%
Emprunts	2,000		2,445	2,402	3,557	+45,5%	+48,1%
Recettes diverses	0,024				0,001		
<b>Total recettes réelles d'invest.</b>	<b>6,198</b>	<b>6,337</b>	<b>4,858</b>	<b>8,161</b>	<b>5,428</b>	<b>+11,7%</b>	<b>-33,5%</b>
Dotations aux amortissements et op. patrimoniales	5,921	6,082	6,659	6,300	6,909	+3,8%	+9,7%
Virement de la section de fonctionnement			0,919		0,062	-93,3%	
<b>Total recettes</b>	<b>12,119</b>	<b>12,419</b>	<b>12,436</b>	<b>14,461</b>	<b>12,399</b>	<b>-0,3%</b>	<b>-14,3%</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>-0,428</b>	<b>-1,126</b>		<b>+3,165</b>			
Résultat antérieur reporté	+0,650	+0,221		-0,905			
<b>Résultat cumulé</b>	<b>+0,222</b>	<b>-0,905</b>		<b>+2,260</b>			

<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>+0,184</b>	<b>-3,376</b>		<b>+0,071</b>
<b>Fonds de roulement de clôture</b>	<b>6,286</b>	<b>2,910</b>		<b>2,981</b>

Le plan d'investissement de 6,998 M€ proposé au budget 2025 comprendra principalement :

- Travaux STEP de St Hilaire la Pallud (0,600M€) et de Goilard : 0,600M€,
- Renouvellement de réseaux (Chauray, Magné, ...) : 4,431M€.

Les dépenses d'investissement sont financées par un autofinancement brut de 3,951 M€, par des subventions pour 0,770 M€ de l'Agence de l'eau, du FCTVA pour 1,100 M€ et par un recours à l'emprunt de 3,557 M€ qui sera ajusté au budget supplémentaire après affectation des résultats antérieurs et restes à réaliser d'investissement.

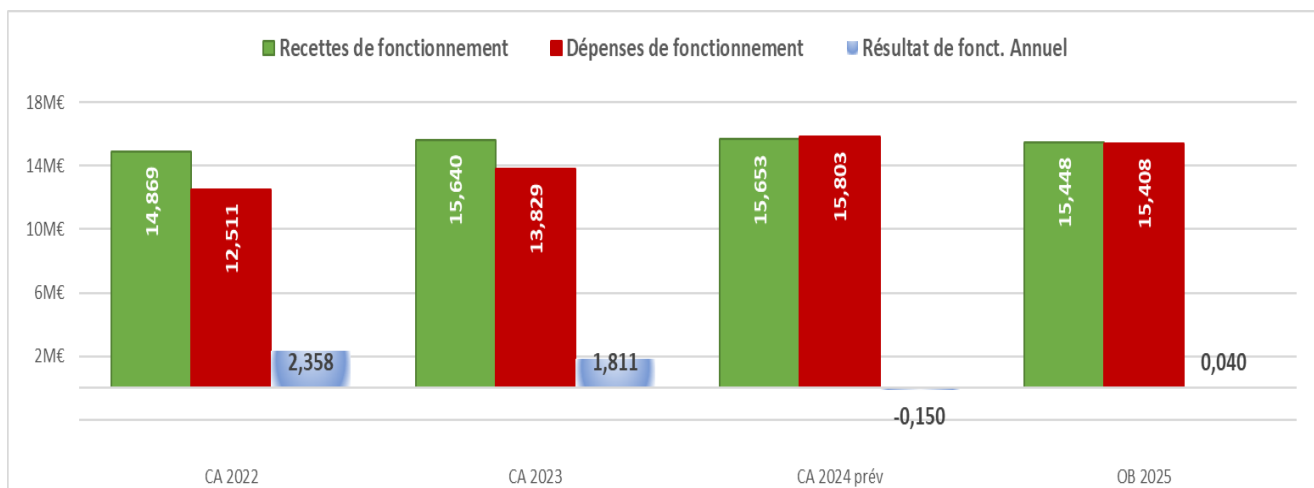
#### 4.4. Budget Eau potable

Depuis 2023, la CAN a repris en Régie l'ensemble de l'exploitation de l'eau potable des structures intégrées dans le périmètre de la seule Agglomération du Niortais (ex Syndicat des eaux du Vivier et ex Syndicat d'eau de la Vallée de la Courance).

La création de la Société Publique Locale « Société des Eaux du Niortais » approuvée par le Conseil d'Agglomération du 29 juin 2023 est en place depuis le 1<sup>er</sup> mai 2024. Depuis cette date, la gestion de l'eau est en partie administrée par la SPL dans le cadre d'un contrat de prestation de service.

Cette gestion par contrat de prestation nécessite le maintien d'un budget annexe qui porte la facturation ainsi que les investissements en matière d'eau potable.

**Aussi, en 2025, les orientations budgétaires prévoient un volume de recettes de fonctionnement de 15,448 M€ et des dépenses de fonctionnement de 15,408 M€ hors virement vers la section d'investissement (0,040 M€) représentant le résultat de fonctionnement théorique 2025.**



**Les dépenses de fonctionnement 2025 sont contenues avec une bascule du chapitre 012 (charges de personnel) vers le chapitre 011 (charges à caractère général) avec une gestion en année pleine par la SPL Société des Eaux du Niortais de l'activité EAU (contrat de prestations). Il faut rappeler que ce mode de gestion est intervenu au 1/05/2024.**

D'autres postes sont prévus à la hausse, le renouvellement de charbons actifs (+0,200 M€), l'achat de produits de traitement et d'entretien (+0,130M€) et les intérêts d'emprunts (+0,066 M€).

Dans ce contexte, afin de pouvoir maintenir un niveau d'investissement nécessaire à la préservation des milieux et la qualité de production d'eau potable, une augmentation du produit de la redevance eau est attendue dans le cadre d'une nouvelle grille tarifaire qui sera proposée au Conseil d'Agglomération du 16 décembre prochain.

A partir des prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement, l'autofinancement brut de 2,643 M€ en 2025 est présenté en hausse de +0,404 M€ par rapport au compte administratif 2024 anticipé.

SERVICE DES EAUX - FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	OB 2025	Evol en %	
Montants en millions d'€						OB/BP	OB/CAp
Ventes d'eau aux abonnés	8,618	8,467	9,000	9,070	9,400	+4,4%	+3,6%
Autres recettes d'exploitation*	4,738	4,987	4,922	5,007	4,985	+1,3%	-0,4%
Autres recettes	0,647	1,276	0,606	0,916	0,846	+39,6%	-7,6%
<b>Total recettes réelles de fonct.</b>	<b>14,003</b>	<b>14,730</b>	<b>14,528</b>	<b>14,993</b>	<b>15,231</b>	<b>+4,8%</b>	<b>+1,6%</b>
Recettes d'ordre dont amort. des subventions	0,866	0,910	0,974	0,660	0,217	-77,7%	-67,1%
<b>Total recettes</b>	<b>14,869</b>	<b>15,640</b>	<b>15,502</b>	<b>15,653</b>	<b>15,448</b>	<b>-0,3%</b>	<b>-1,3%</b>
Charges à caractère général hors convention SPL	3,525	3,789	3,904	3,892	3,948	+1,1%	+1,4%
Convention de prestation SPL	0,000	0,000	3,150	3,429	4,223	+34,1%	+23,2%
Dépenses de personnel	3,127	3,494	1,400	1,711	0,590	-57,9%	-65,5%
Autres charges de gestion courante	0,284	0,299	0,450	0,450	0,300	-33,3%	-33,3%
Charges d'intérêts d'emprunt	0,427	0,391	0,400	0,365	0,430	+7,5%	+17,8%
Autres dépenses**	2,196	2,858	2,908	2,907	3,097	+6,5%	+6,5%
<b>Total dépenses réelles de fonct.</b>	<b>9,559</b>	<b>10,831</b>	<b>12,212</b>	<b>12,754</b>	<b>12,588</b>	<b>+3,1%</b>	<b>-1,3%</b>
Dotations aux amortissements et op. patrimoniales	2,952	2,998	2,978	3,049	2,820	-5,3%	-7,5%
Virement à la section d'invest. ou résultat de fonct. théorique			0,312	0,000	0,040	-87,2%	
<b>Total dépenses</b>	<b>12,511</b>	<b>13,829</b>	<b>15,502</b>	<b>15,803</b>	<b>15,448</b>	<b>-0,3%</b>	<b>-2,2%</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>+2,358</b>	<b>+1,811</b>		<b>-0,150</b>			
Résultat antérieur reporté	+1,631	+2,913		+0,955			
<b>Résultat cumulé</b>	<b>+3,989</b>	<b>+4,724</b>		<b>+0,805</b>			
<b>Autofinancement budgétaire (RRF-DRF)</b>	<b>4,444</b>	<b>3,899</b>	<b>2,316</b>	<b>2,239</b>	<b>2,643</b>	<b>+14,1%</b>	<b>+18,0%</b>

\* Redevance pollution domestique, Redevance modernisation des réseaux, Location de compteurs

\*\* Reversements redevance Agence de l'eau (pollution et modernisation des réseaux)

La CAN poursuit son programme d'investissement prévu à hauteur de 6,176 M€ auxquels s'ajouteront les reports sur des opérations d'équipement non achevées en 2024.

Le recours à l'emprunt présenté dans ces orientations budgétaires sera corrigé lors du budget supplémentaire au regard des résultats antérieurs.

SERVICE DES EAUX - INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	OB 2025	Evol en %	
Montants en millions d'€				prev		OB/BP	OB/CAp
Dépenses d'équipement	2,832	5,465	6,684	5,604	6,176	-7,6%	+10,2%
Remboursement du capital de la dette	1,265	1,335	1,355	1,224	1,465	+8,1%	+19,7%
Dépenses diverses dont op. neutre de la dette							
<b>Total dépenses réelles d'invest.</b>	<b>4,097</b>	<b>6,800</b>	<b>8,039</b>	<b>6,828</b>	<b>7,641</b>	<b>-5,0%</b>	<b>+11,9%</b>
Dépenses d'ordre	0,872	1,156	0,974	0,660	0,217	-77,7%	-67,1%
<b>Total dépenses</b>	<b>4,969</b>	<b>7,956</b>	<b>9,013</b>	<b>7,488</b>	<b>7,858</b>	<b>-12,8%</b>	<b>+4,9%</b>
Subv d'investissement	0,110	0,365		0,570	1,000		+75,4%
Affectation du rés de fonct à l'investissement	2,401	1,075		3,769			-100,0%
Emprunts	2,000	0,000	5,722	2,000	3,998	-30,1%	+99,9%
Recettes diverses dont op. neutre de la dette							
<b>Total recettes réelles d'invest.</b>	<b>4,511</b>	<b>1,440</b>	<b>5,722</b>	<b>6,339</b>	<b>4,998</b>	<b>-12,7%</b>	<b>-21,2%</b>
Dotations aux amortissements et op. patrimoniales	2,958	3,245	2,978	3,053	2,820	-5,3%	-7,6%
Virement de la section de fonctionnement			0,312		0,040	-87,2%	
<b>Total recettes</b>	<b>7,469</b>	<b>4,685</b>	<b>9,012</b>	<b>9,392</b>	<b>7,858</b>	<b>-12,8%</b>	<b>-16,3%</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>+2,500</b>	<b>-3,271</b>		<b>+1,904</b>			
Résultat antérieur reporté	-1,257	+1,243		-2,028			
<b>Résultat cumulé</b>	<b>+1,243</b>	<b>-2,028</b>		<b>-0,124</b>			
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>+0,414</b>	<b>-2,535</b>		<b>-0,489</b>			
<b>Fonds de roulement de clôture</b>	<b>5,232</b>	<b>2,696</b>		<b>0,681</b>			

Le plan d'investissement de 6,176 M€ proposé au budget 2025 comprendra principalement :

- Renouvellement et l'extension de réseaux (4,320 M€),
- Achat de compteurs électriques (0,350 M€),
- Acquisitions de réserves foncières dans le cadre de la protection des ressources (0,600 M€).

Les dépenses d'investissement sont financées par un autofinancement brut de 2,643 M€ et par un recours à l'emprunt de 3,998 M€ qui sera ajusté au budget supplémentaire après affectation des résultats antérieurs et restes à réaliser. D'ores et déjà, un emprunt sera mobilisé à hauteur de 2,7 M€ conformément au contrat signé courant 2024 avec la Banque des Territoires

#### 4.5. Budget Zones d'activités économiques (ZAE)

La Communauté d'Agglomération assure l'entretien de 23 Zones d'activités économiques dont 16 restent gérées en budget annexe compte tenu des terrains encore disponibles nécessitant des aménagements.

La programmation des travaux 2025 s'élève à 0,513M€ de viabilisation de terrains destinés à la vente auprès d'entreprises désireuses de s'installer ou de se déplacer sur notre territoire. Ils concernent principalement :

- Zone La Garenne à Niort / Bessines (0,183M€)
- Zone Fiée des Lois à Prahecq (0,175M€)
- Zone les Sablonnières à Epannes (0,065M€).
- Zone Les Rochereaux à Chauray (0,080M€),

A cette enveloppe, s'ajoutent les échéances d'emprunt ayant financé la zone de Terre de sports. En 2025, l'encours in fine, justifié par un compromis de vente à l'époque mais dénoncé depuis en raison du non-respect par le signataire des engagements en matière d'urbanisme, fera l'objet d'un réaménagement. Par ailleurs, l'annuité du second emprunt s'élevant à 0,686 M€ sera couvert par le budget principal.

Parallèlement, sera proposé au BP 2025 un montant de cessions foncières à hauteur de 1,638 M€ concernant principalement :

- Zone la Garenne Portes du Marais à Niort/Bessines (0,600M€),
- Zone de Batipolis (0,487M€).
- Zone Les Lucs les carreaux 2 (0,344M€),
- Zone Les Sablonnières à Epannes (0,120M€),

#### 4.6. Budgets Energies renouvelables

Dans son engagement pour le développement durable, la CAN a déjà déployé trois ensembles photovoltaïques (les ateliers relais de la commune d'Echiré, la station d'épuration de Frontenay Rohan-Rohan et le siège social de la CAN).

L'activité de revente d'électricité à un tiers est considérée dans l'état actuel de la réglementation, comme une activité lucrative et doit en conséquence être gérée a minima sous la forme d'une régie à autonomie financière. Ce budget est donc soumis à la nomenclature M4, assujetti à la TVA, à l'impôt sur les sociétés et à la base minimum de CFE.

Ce budget s'autofinance par la vente d'électricité à hauteur de 0,041 M€. Les dépenses de fonctionnement concernent des opérations de maintenance pour 0,008 M€, un remboursement de frais généraux au budget principal pour 0,012 M€ et de l'impôt sur les sociétés pour 0,002M€.

Côté investissement, le budget prévoit 0,019 M€ d'avances sur marché pour les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de Niortech dans le cadre de son extension. L'électricité produite sera en partie autoconsommée et le surplus sera revendu.

Ces travaux sont financés par une avance remboursable du budget principal.

## 5. LA GESTION DE LA DETTE

Cette partie est consacrée à l'évolution du stock d'emprunt, ainsi qu'aux caractéristiques de la dette.

### 5.1. L'évolution de la dette

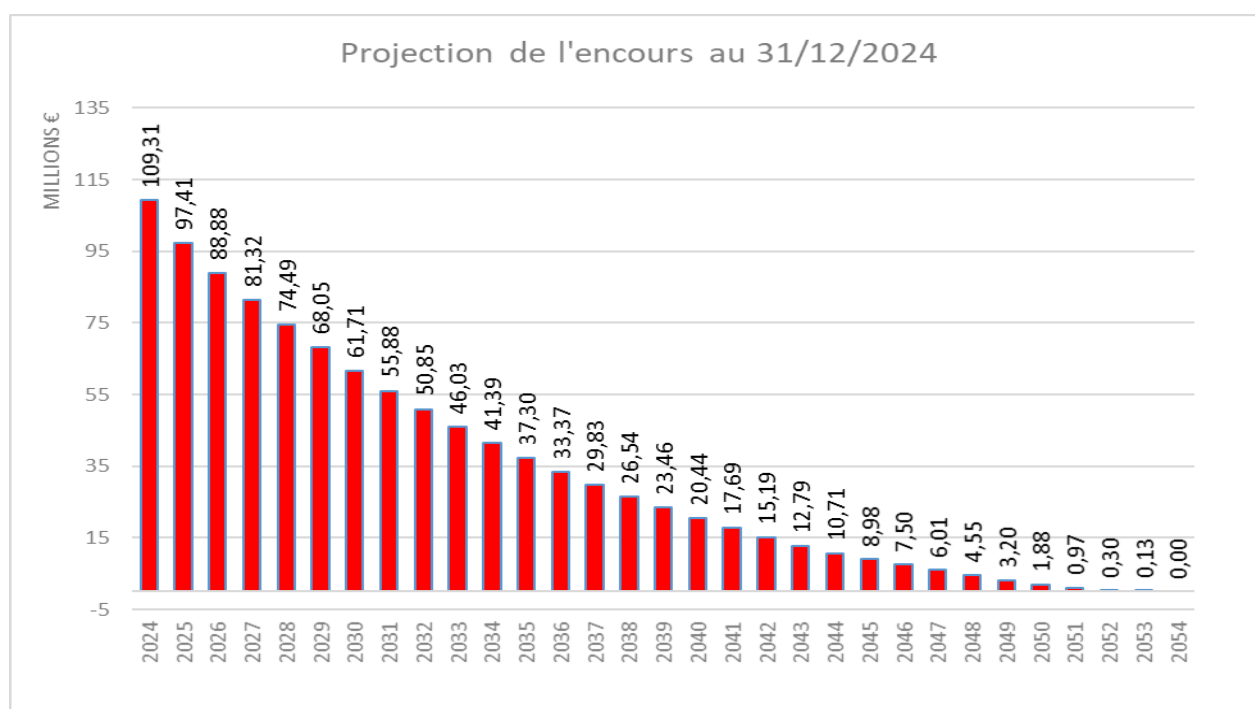
#### ⇒ Evolution du stock de dette par budget :

A partir des orientations budgétaires 2025 présentées, le stock de dette évolue comme suit, en sachant que le montant des emprunts pour chacun des budgets sera ajusté avec les résultats antérieurs lors du budget supplémentaire.

Montants au 31 décembre n en M€	2020	2021	2022	2023	CA prev 2024	OB 2025
Budget principal	45,814	57,920	61,835	57,453	53,428	54,249
Budget assainissement	38,717	36,117	35,481	32,792	32,885	33,902
Budget immobilier d'entreprises	0,736	0	0	0	0	0
Budget ZAE	11,000	10,634	9,434	8,767	8,100	7,433
Budget eau SEV	14,132	12,996	14,887	13,552	14,898	17,430
Budget eau SEVC	1,273	1,156				
Budget PREVALEC						2,000
Budget transport						6,710
<b>Total stock de dette net en M€</b>	<b>111,671</b>	<b>118,822</b>	<b>121,636</b>	<b>112,563</b>	<b>109,310</b>	<b>121,724</b>
<i>Dette en € par habitant (pop INSEE)</i>	<i>899 €</i>	<i>953 €</i>	<i>972 €</i>	<i>899 €</i>	<i>869 €</i>	<i>968 €</i>
<b>Variation du stock de dette</b>		<b>7,151</b>	<b>2,814</b>	<b>-9,073</b>	<b>-3,253</b>	<b>12,414</b>

#### ⇒ Projection de l'encours de dette tous budgets confondus :

A partir des projections d'emprunt fin 2024 sur le budget principal et les budgets annexes, le profil d'extinction de la dette consolidée tous budgets confondus suit cette évolution :



## ⇒ Evolution de l'endettement par budget

La variation entre les nouveaux emprunts et la part du capital remboursé chaque année informe du réel niveau d'endettement annuel sur les 5 dernières années :

Besoin de financement en M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA prev 2024	OB 2025
Budget principal net	4,298	11,819	11,370	3,915	-4,382	-4,025	0,821
Budget assainissement	-2,634	-2,485	-2,600	-0,636	-2,689	0,093	1,017
Budget immobilier d'entreprises	-0,120	-0,123					
Budget ZAE	0,000	11,000	-0,326	-1,200	-0,667	-0,667	-0,667
Budget eau SEV		0,945	-1,136	0,735	-1,335	1,346	2,533
Budget eau SEVC		-0,230	-0,117				
Budget Transports						0,000	6,710
Budget PREVALEC							2,000
<b>Tous budgets confondus</b>	<b>1,544</b>	<b>20,925</b>	<b>7,191</b>	<b>2,814</b>	<b>-9,073</b>	<b>-3,253</b>	<b>12,414</b>

## ⇒ Durée de désendettement :

La soutenabilité de la dette s'apprécie à l'aune de la durée de désendettement qui représente le nombre d'années nécessaire pour rembourser le stock de dette en y consacrant tout son autofinancement brut.

Durée de désendettement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA prev 2024	OB 2025
Budget principal	3,1	3,9	3,7	3,7	3,9	5,0
Budget assainissement	5,8	6,0	5,6	6,5	7,0	7,0
Budget immobilier d'entreprises	1,6					
Budget eau SEV	2,6	3,1	3,1	3,2	6,7	6,7
Budget ZAE	*	*	*	*	*	*
Budget transport				0,0	0,0	1,6
Budget PREVALEC						0,8
<b>Tous budgets confondus**</b>	<b>3,8</b>	<b>4,7</b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>	<b>4,2</b>	<b>4,7</b>

\* Les caractéristiques comptables du budget annexe ZAE ne permettent pas de calculer un autofinancement brut

\*\* Le stock de dette du budget ZAE restant à rembourser est pris en compte dans le total "Tous budgets confondus"

## 5.2. Les caractéristiques de la dette

### ⇒ Taux moyen et durée de vie moyenne :

Le taux moyen de la dette passe de 3,54% en 2019 à 2,60% en 2024. La durée moyenne résiduelle<sup>1</sup> de la dette consolidée reste en dessous de 10 ans. Ces paramètres ne tiennent pas compte des nouveaux emprunts à souscrire en 2025.

Situation au 31 décembre n	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Nombre d'emprunts	110	113	110	106	106	101
Taux moyen*	3,07%	2,68%	2,49%	2,59%	2,59%	2,60%
Durée de vie moyenne	8,8 ans	9,5 ans	9,3 ans	9 ans	10 ans	8,2 ans

\*Méthode par la charge : charges financières de l'année avec swap et pertes ou gains de changes hors indemnités et hors provisions / (Encours au 1er janvier + Encours au 31 décembre) / 2

<sup>1</sup> Le rapport entre le capital restant dû au 1er janvier de l'année et le remboursement en capital de cette même année, exprime le nombre d'années qu'il faudrait à la CAN pour rembourser la totalité de ses emprunts actuels, en y consacrant la même somme chaque année. Un ratio supérieur à 15 ans est le signe d'une dette très jeune et donc de marges de manœuvre plus réduites. Ce ratio doit aussi être supérieur à la durée de désendettement.



⇒ **Stock de dette par type de taux :**

La part de taux fixe passe de 92,93% à 89,06%. Cette baisse résulte d'emprunts clôturés et d'emprunts nouveaux souscrits à taux variables (Livret A).

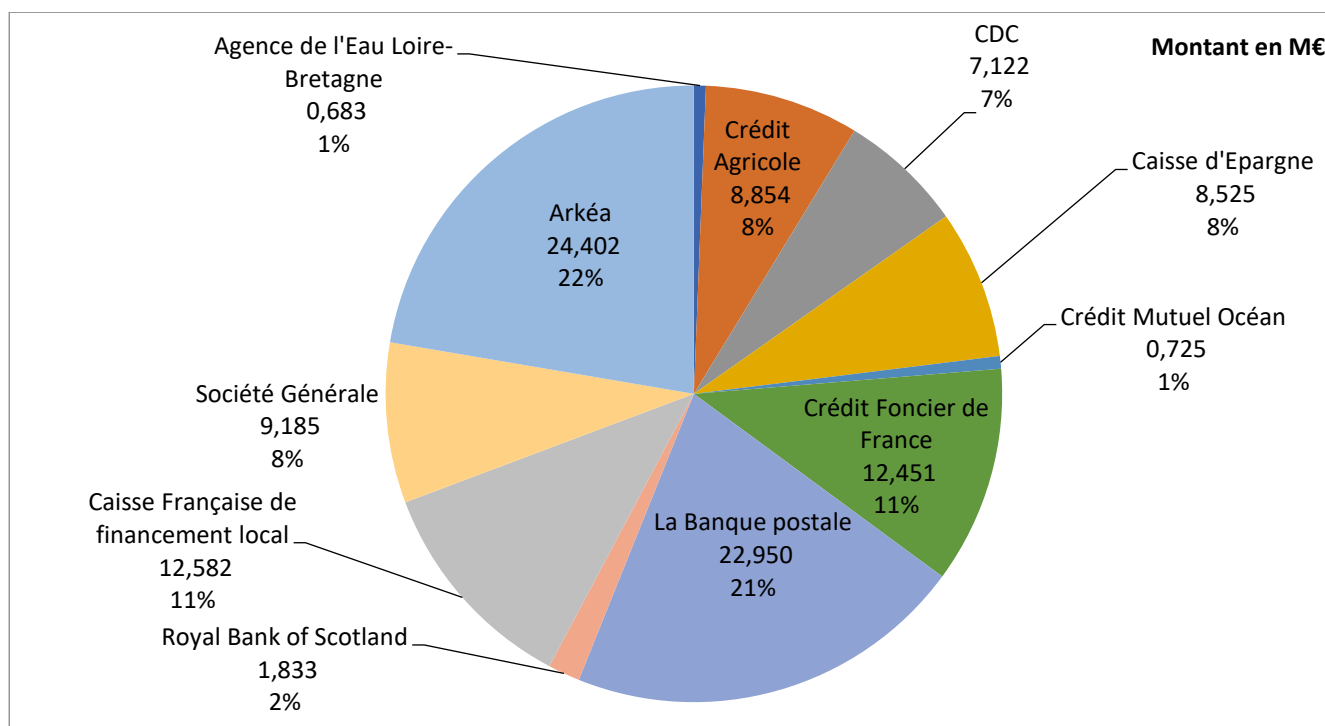
Typologie des taux du stock de dette	31/12/2023	31/12/2024
FIXE	92,93%	89,06%
VARIABLE	2,90%	7,06%
STRUCT. SIMPL	4,17%	3,88%

*Taux structuré simple : une seule variable sert à définir le taux*

*Taux structuré complexe : plusieurs variables servent conjointement à définir le taux*

⇒ **Répartition de la dette par prêteur :**

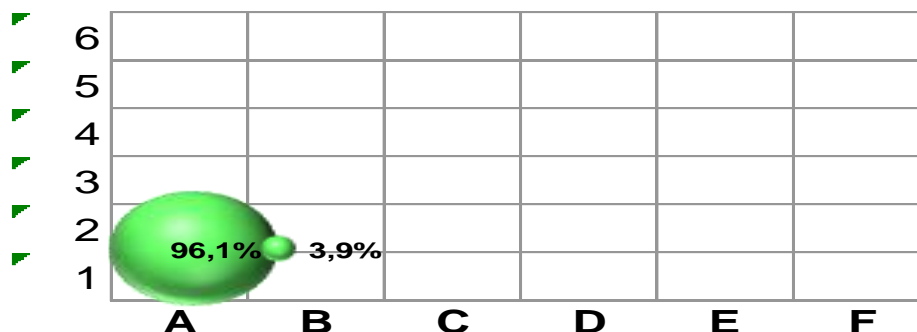
La CAN dispose d'un stock de dette (tous budgets confondus) au 31/12/2024 plutôt diversifié avec 11 prêteurs.



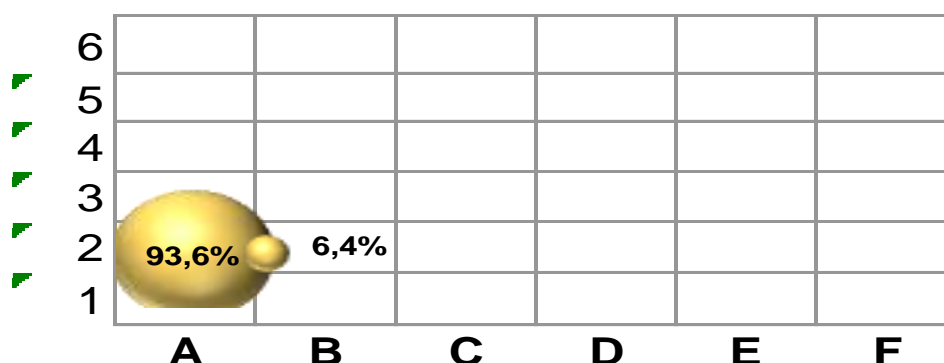
⇒ La gestion du risque :

Selon la grille Gissler, l'Agglomération du niortais détient un stock de dette classifié à risque faible.

**BUDGET PRINCIPAL 53,428 M€**



**BUDGET ASSAINNISSEMENT 32,885 M€**



- **Le risque de structure** : classement de A (risque faible) à E (risque élevé). Echelle de la structure d'un prêt : Taux fixe, variable, structuré simple ou complexe (effet multiplicateur).
- **Le risque sous-jacent** : classement de 1 (risque faible) à 6 (risque élevé) concerne les marchés interbancaires ou encore des indices hors ou dans la zone euro. Ex : Euribor, CMS GBP, LIBOR

**5.3. Les engagements de la CAN**

⇒ Avec un stock de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de 109,310 M€, les remboursements d'emprunts sont :

Engagements 2025	Principal	Assainissement	Eau	ZAE*	Transports	Prevalec
Amortissements prévus	4,000M€	2,380M€	1,465M€	4,100M€	0,000M€	0,000M€
Intérêts prévus	1,050M€	1,260M€	0,398M€	0,040M€	0,000M€	0,000M€
Taux moyens au 31/12/2024	2,10%	4,04%	2,47%	0,49%	0,00%	0,00%

\* Emprunt in fine sur 5 ans

L'emprunt in fine sur le budget ZAE mobilisé suite au transfert de la zone Terres de Sports à la CAN sera renégocié courant 2025.

⇒ **Les garanties d'emprunt :**

La CAN garantit entièrement 291 lignes de contrats de prêt concernant 4 domaines d'action :

- **La construction et la réhabilitation de logements sociaux,**
- **La construction de la résidence universitaire située 7, rue du Galuchet 79000 Niort,**
- **La plateforme Niort terminal,**
- **La création d'un centre pour le tri et le recyclage des emballages.**

Les garanties accordées par la CAN se répartissent comme suit selon les opérateurs :

Bénéficiaires	Objet de la garantie	Montant initial (M€)	Capital mobilisé (M€) au 31/12/24	Capital restant dû (M€) au 31/12/2024
3F IAA	Logements sociaux	37,106	24,520	23,822
SEMIE	Résidence universitaire	2,700	2,724	2,232
	Logements sociaux	10,758	6,802	6,414
DSH	Logements sociaux	35,263	32,304	28,378
SOLIHA	Logements sociaux	0,231	0,110	0,102
SMO Niort terminal	Niort terminal	4,161	4,161	3,679
SPL UNITRI	Traitement Déchets	2,066	0,892	0,892
<b>Total général</b>		<b>92,285</b>	<b>71,514</b>	<b>65,519</b>

⇒ **Les participations en capital :**

Budgets	Organismes	Objets	Capital détenu
Principal	Deux-Sèvres Aménagement	En cours de liquidation	75 000 €
	Elan coopératif niortais	En cours de liquidation	2 000 €
	SEMIE	Société d'économie mixte en charge d'opérations d'aménagement, de constructions d'immeubles à vocation d'habitation ou d'activités économiques	1 000 298 €
	SCIC La conciergerie	En cours de liquidation	5 000 €
	AFL - Agence France Locale	Société publique spécialisée exclusivement sur les prêts aux collectivités membres	255 200 €
	SPL Unitri	Société ayant pour objet la réalisation de prestations liées au service public de traitement et de valorisation des déchets ainsi que la conception, la construction, l'exploitation, le financement et la gestion des biens et droits affectés à ce service.	126 558 €
	SPL Eau	Société publique locale en charge à la construction et l'exploitation des équipements et infrastructures publiques dans le domaine de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif	195 300 €
Transports	SO-SPACE	Société d'économie mixte de gestion des parkings niortais	1 525 €
Eau potable	SPL de la Touche-Poupard	Société spécialisée dans le secteur d'activité du captage, du traitement et de la distribution d'eau.	9 020 €

## 6. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cette partie est consacrée à la structure des effectifs, aux éléments de la rémunération, à la durée effective du temps de travail, ainsi qu'à l'évolution de la masse salariale.

### 6.1. La structure et l'évolution des effectifs

L'évolution des effectifs suit l'élargissement des compétences, les processus de mutualisation et le renforcement des missions.

Entre 2021 et 2022, l'évolution des effectifs est stable (+4) ; certains postes ayant été vacants suite à des recrutements infructueux.

En 2023, l'évolution des effectifs est principalement liée à la mise en place de services communs : secrétariat de la Direction Générale (+4 agents) et Direction du pilotage et de la transformation publique (+4 agents).

L'année 2024 a été marquée par la création d'un nouveau service commun, la Direction mutualisée des Ressources Humaines (+41 agents), le transfert de la médiathèque de Prahecq (+1 agent), et la création d'une Direction de la Planification Ecologique Territoriale (+3 agents). Pour autant, une cinquantaine de postes restent actuellement vacants.

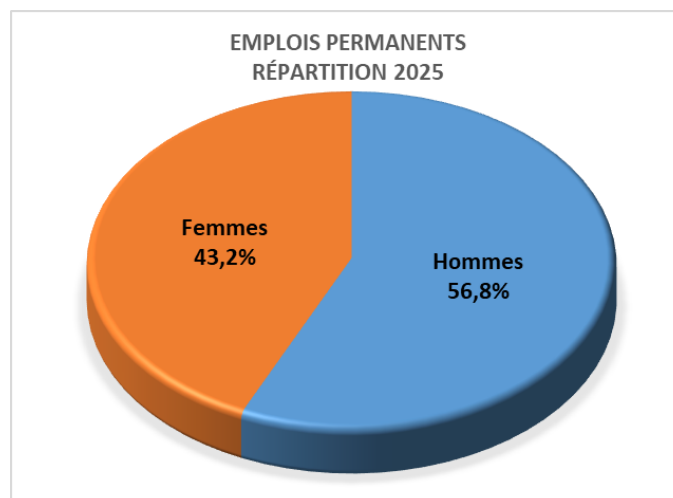
L'année 2025 sera principalement marquée par la réorganisation de la Direction PREVALEC.

Les tableaux suivants présentent une répartition des effectifs sur des emplois permanents :

#### ⇒ Répartition hommes/femmes :

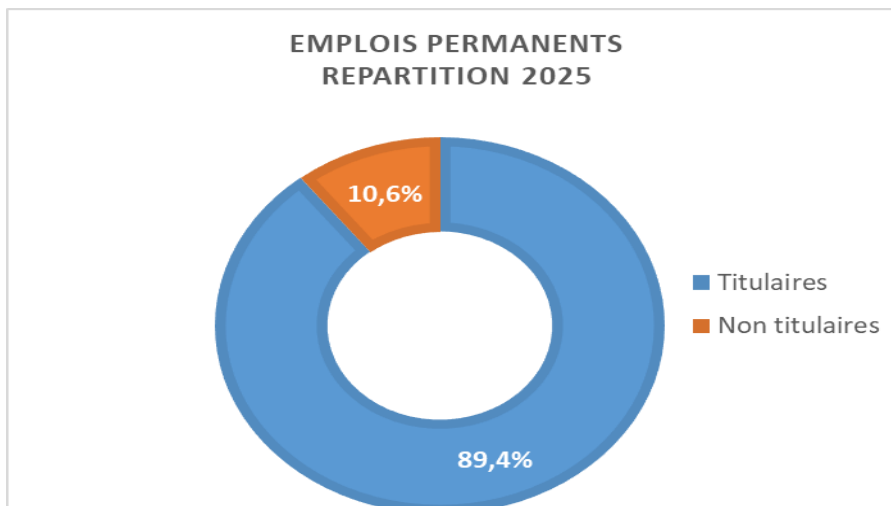
Nombre d'agents	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prév	OB 2025
Hommes	438	444	450	449	449
Femmes	300	313	349	341	341
<b>Nombre d'agents</b>	<b>738</b>	<b>757</b>	<b>799*</b>	<b>790</b>	<b>790</b>
<i>Evol en %</i>		+2,6%	+5,5%	-1,1%	+0,0%

\*Le nombre d'agents ne comprend pas 54 postes vacants prévus au budget 2025 mais non encore pourvus



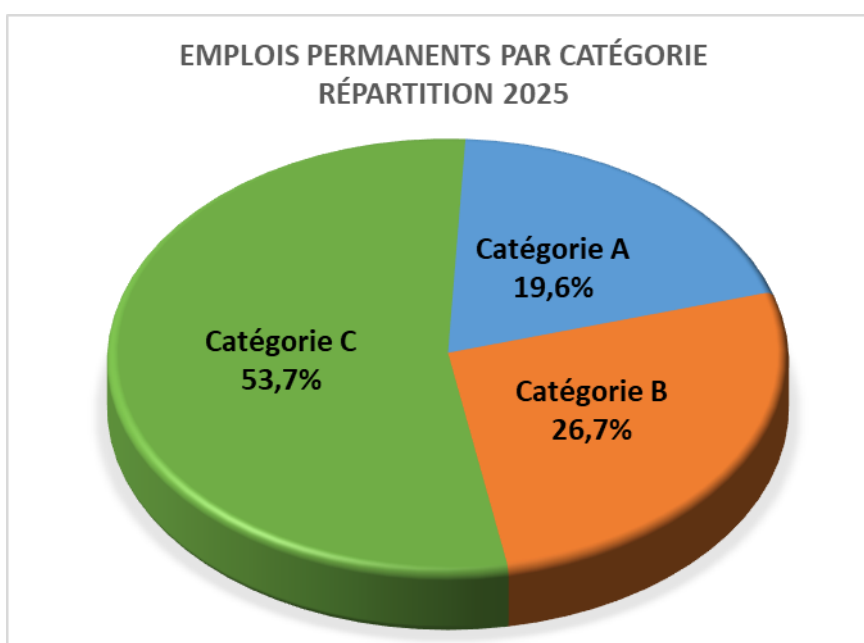
⇒ Répartition titulaires/non titulaires :

Nombre d'agents	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prév	OB 2025
Titulaires	669	661	691	706	706
Non titulaires	69	96	108	84	84
<b>Nombre d'agents</b>	<b>738</b>	<b>757</b>	<b>799</b>	<b>790</b>	<b>790</b>



⇒ Répartition par catégorie :

Nombre d'agents	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prév	OB 2025
Catégorie A	142	140	150	155	155
Catégorie B	199	201	219	211	211
Catégorie C	397	416	430	424	424
<b>Nombre d'agents</b>	<b>738</b>	<b>757</b>	<b>799</b>	<b>790</b>	<b>790</b>



## 6.2. Régime indemnitaire

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 complété par le décret 2020-182 du 27/02/2020 instituait pour les fonctionnaires de l'État un nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Ce régime a été mis en place à la CAN en 2019 pour la plupart des fonctionnaires avec une déclinaison en groupe de fonctions qui prennent appui sur les organigrammes hiérarchiques et fonctionnels, en analysant les postes et leur correspondance en niveaux de grades.

En 2024, après 5 années de mise en place du RIFSEEP, une phase de bilan et de diagnostic est en cours de réalisation afin de répondre à la clause de renégociation des textes en vigueur.

## 6.3. Durée effective du temps de travail

Les cycles de travail ont fait l'objet de projets de services et se décomposent en trois scénarios adaptés aux besoins du service notamment en termes d'accueil des usagers et de permanence du service public selon les services publics dispensés :

- ✓ Semaine à 35 heures sur 5 jours de travail soit 7h par jour
- ✓ Semaine à 38 heures sur 5 jours de travail soit 7h 36 par jour
- ✓ Semaine à 40 heures sur 5 jours de travail soit 8h par jour

La loi du 8 août 2019 N°2019-828 de transformation de la fonction publique prévoit dans son article 47 une obligation de mise en conformité avec les textes en matière de gestion du temps de travail soit l'application des 1607h. Ainsi tous les régimes dérogatoires antérieurement en place ont cessé leurs effets depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## 6.4. L'évolution de la masse salariale marquée par les décisions gouvernementales

Comme présenté précédemment, l'élargissement des compétences, le renforcement de nos missions ainsi que les nouvelles mesures statutaires constituent les principales raisons de l'évolution des dépenses.

Pour l'année 2022, de nombreuses mesures règlementaires et statutaires viennent impacter la masse salariale : réforme des catégories C, trois hausses successives du SMIC et la hausse du point d'indice de 3,5%.

L'année 2023 a été marquée par deux augmentations du SMIC, mais surtout par la mise en place de nouvelles mesures impactant la masse salariale 2023 : la hausse de 1,5 % de la valeur du point d'indice (juillet 2023), une revalorisation des grilles indiciaires de 1 à 9 points pour les plus bas salaires des catégories C et B (juillet 2023), la reconduction de la GIPA pour l'année 2023 et l'augmentation de 50% à 75 % de la prise en charge des frais de transports (septembre 2023).

En 2024, la masse salariale a été impactée par l'effet en année pleine de mesures réglementaires adoptées en cours d'année 2023 (+ 0,529 M€), par la revalorisation de 5 points d'indice pour tous les agents (+ 0,412 M€) et par l'attribution de la Prime Pouvoir d'Achat (+ 0,166 M€).

L'augmentation de 1 point de la part patronale de la cotisation CNRACL a été neutralisée par la baisse de 1 point du taux de cotisation URSSAF.

Par ailleurs, la masse salariale 2024 a été impactée par la création de la Direction mutualisée des Ressources Humaines (+ 1,932 M€). Sur ce dernier aspect, il convient de mettre en regard la baisse d'attribution de compensation versée à la Ville de Niort (2,3M€ sur la DRH mutualisée) pour déterminer une valeur nette d'évolution de la masse salariale.

L'année 2025 sera marquée par des revalorisations de cotisations patronales :

- Le retour au taux de cotisation URSSAF maladie initial de 9,88 % (+ 0,202 M€)
- La hausse de 4 points du taux de cotisation à la CNRACL (+ 0,808 M€)

L'année 2025 sera également marquée par le passage en droit privé de 54 agents (en détachement de droit privé) auprès de la Régie à Autonomie Financière Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Répartition de la masse salariale tous budgets en M€	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024 prév	OB 2025	Evol OB/BP	Evol OB/CAp
Traitement de base brut	22,055	22,304	23,899	23,117	24,396	+2,1%	+5,5%
Régime indemnitaire	5,572	5,757	6,138	6,082	5,735	-6,6%	-5,7%
Nouvelle bonification indiciaire	0,177	0,192	0,204	0,191	0,206	+1,4%	+8,0%
Heures supplémentaires	0,194	0,209	0,148	0,249	0,217	+46,8%	-13,0%
Cotisations patronales	9,913	11,390	12,511	12,012	12,970	+3,7%	+8,0%
<b>Total Dépenses brutes</b>	<b>37,911</b>	<b>39,852</b>	<b>42,899</b>	<b>41,652</b>	<b>43,524</b>	<b>+1,5%</b>	<b>+4,5%</b>
<i>Evol en %</i>		+5,1%	+7,6%	-2,9%	+4,5%		
Rembt mutualisation (prélèvement sur AC)	1,939	2,782	5,164	4,836	5,014	-2,9%	+3,7%
Autres remb des dépenses de personnel	0,407	0,381	0,341	0,279	0,285	-16,5%	+1,9%
<b>Recettes</b>	<b>2,346</b>	<b>3,163</b>	<b>5,504</b>	<b>5,115</b>	<b>5,299</b>	<b>-3,7%</b>	<b>+3,6%</b>
<b>Total dépenses nettes</b>	<b>35,565</b>	<b>36,689</b>	<b>37,395</b>	<b>36,537</b>	<b>38,225</b>	<b>+2,2%</b>	<b>+4,6%</b>
<i>Evol en %</i>		+3,2%	+5,1%	-2,3%	+4,6%		

# niort agglo

## Agglomération du Niortais

**Communauté d'Agglomération du Niortais**

140 rue des Equarts – CS 28770 – 79027 Niort Cedex – tél. 05 17 38 79 00

Courriel : [agglo@agglo-niort.fr](mailto:agglo@agglo-niort.fr) – [www.niortagglo.fr](http://www.niortagglo.fr)